

Espace Communautaire Lons Agglomération



Plan climat-air-énergie territorial **Stratégie & plan d'action**

Janvier 2026



Sommaire

I.	Introduction.....	1
II.	Méthodologie d'élaboration de la stratégie et du plan d'action.....	2
III.	Scénarios de transition énergétique.....	4
A]	Rappel des objectifs cadres.....	4
B]	Trajectoires climat-air-énergie de référence.....	5
C]	Déclinaison de la vision stratégique d'ECLA.....	23
IV.	Plan d'action.....	31
A]	Fiches action.....	31
B]	Gouvernance.....	82
C]	Dispositif de suivi et d'évaluation.....	83

I. Introduction

En apportant une vision claire et réaliste du territoire, le diagnostic territorial a permis d'identifier les enjeux territoriaux et les leviers d'action les plus pertinents.

Les actions à mettre en œuvre peuvent être nombreuses, et toutes ne pourront être réalisées dans des conditions optimales et avec la même chronologie. C'est pourquoi, **avant de construire le programme d'actions, il est important de faire « un arrêt sur image »**, afin de prendre le temps d'étudier les objectifs à moyen et long termes, et de déterminer quelles sont les trajectoires souhaitables et atteignables.

Divers textes et documents cadres fixent des objectifs aux niveaux national et régional en termes de consommation d'énergie, de production d'EnR, d'émissions de GES et de polluants atmosphériques. Concrètement, **c'est la somme des résultats des actions entreprises à l'échelon local qui permettra d'atteindre ces objectifs** et de lutter contre le changement climatique.

Ces objectifs supra servent de guide pour orienter la stratégie territoriale d'ECLA, en fournissant différentes trajectoires prospectives. **La stratégie retenue doit s'en inspirer tout en tenant compte des potentialités et des limites du territoire, afin de définir des objectifs atteignables**. Il s'agit ici de viser une amélioration ambitieuse et pertinente de la situation de départ, vers laquelle il sera possible de tendre grâce aux dynamiques qu'ECLA peut impulser sur son territoire.

COÛT DE L'INACTION

Publié en 2006, le rapport britannique STERN a été le premier à évaluer l'impact économique des effets du changement climatique (*Source : Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique*). Il conclut que le **coût de l'inaction est supérieur au coût de la prévention** : 5% à 20% du Produit intérieur brut (PIB) mondial de 2005 chaque année, contre 1% pour celui de l'action. Depuis, le GIEC a confirmé que **plus les gouvernements tardent, plus la charge sera lourde**.

Ces conséquences financières vont s'aggraver avec les évolutions futures du climat. Au-delà du coût des mesures d'urgence, le coût d'indemnisation des sinistres dus aux événements naturels pourrait augmenter de 93% ces 30 prochaines années pour atteindre 143 milliards d'euros en cumulé sur la période 2020-2050. Le seul changement climatique contribuerait pour 35% à cette hausse (24 Md€) (*Source : Le rapport de France Assureurs 2021*). L'impact financier de la sinistralité provoquera la **hausse des primes d'assurance pour les collectivités, les entreprises et les particuliers**.

Le coût de l'inaction se traduit également par la **perte de ressources locales, des marqueurs de l'identité du territoire, de services écosystémiques...**

Il est ainsi nécessaire de lutter contre les causes anthropiques du dérèglement climatique pour en **limiter l'ampleur**, mais aussi de **se préparer aux changements** qu'il entraînera en les anticipant : tenir compte du climat futur dans les plans, programmes et projets dès leur conception coûtera moins cher que d'en subir les coûts *a posteriori*.

II. Méthodologie d'élaboration de la stratégie et du plan d'action

La stratégie territoriale et le plan d'action du PCAET d'ECLA s'appuient sur les enjeux identifiés dans le diagnostic, partagés et enrichis avec les élus, les services et les acteurs du territoire (amendement du diagnostic suite à la présentation en commission environnement et en bureau exécutif, à la consultation des services, des acteurs locaux et du public).

Ils ont été construits sur un temps relativement long, à partir de plusieurs démarches qui ont mobilisé un large panel d'acteurs du territoire :

- le **projet de territoire d'ECLA**, qui a impliqué l'ensemble des élus et des communes d'ECLA, ainsi que les différentes directions des services de la collectivité. Intitulé « Faire agglomération pour déployer nos forces », approuvé lors du conseil communautaire du 28/06/2018, son objectif était de faire de l'agglomération un « Territoire en transition », avec comme ambition de : réduire fortement, individuellement et collectivement, la consommation d'énergie d'origine fossile et les émissions de CO₂ ; relocaliser l'économie (alimentation, amélioration de l'habitat, développement des énergies renouvelables, etc.) ; renforcer les liens, les solidarités et la coopération entre l'ensemble des acteurs du territoire. Si, au regard des enjeux du PCAET, le projet de territoire n'affichait pas d'objectifs chiffrés, il mettait en exergue la volonté politique des élus de s'engager fortement vers une **transition écologique et sociale** ;
- les **travaux de la commission environnement**, avec la mise en place en 2019 de 2 groupes de travail sur le thème de la transition (un sur le thème spécifique de l'énergie et l'autre plus globalement sur la transition écologique). Réunis lors d'une dizaine de rencontres, ces groupes ont proposé au conseil communautaire une série de mesures visant à traduire en actions les enjeux de la transition. Au-delà de ces actions, l'idée fondamentale des élus de la commission était d'intégrer les enjeux de la transition dans chaque décision de l'agglomération au travers de la définition d'un **filtre de transition écologique et sociale**. Cette notion s'entend aussi bien dans le fonctionnement interne des services d'ECLA que dans les prises de décisions des élus et la construction des projets engagés avec les partenaires locaux. Ces

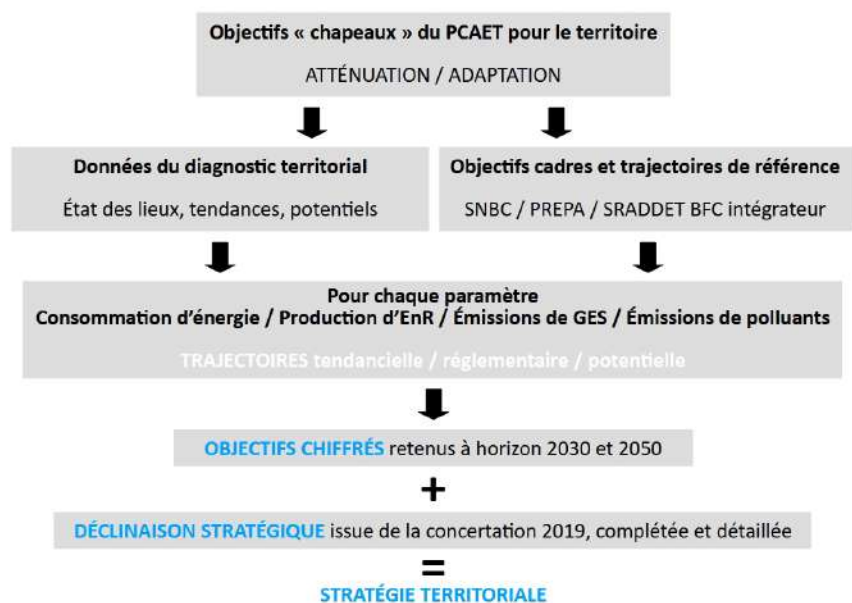
propositions ont été présentées et validées par le conseil communautaire d'ECLA du 04/07/2019 ;

- une **démarche de concertation**, qui a permis de recueillir la parole des acteurs et citoyens du territoire en 2019. Cette concertation s'est construite en plusieurs temps : un **audit**, afin de recueillir la perception, les attentes et les enjeux du PCAET auprès des acteurs du territoire (33 entretiens individuels), du grand public sous forme de micro-trottoir (20 personnes), des jeunes *via* un questionnaire en ligne (40 réponses) ; un **tour des initiatives** (4 ateliers proposés sur 4 thématiques différentes – transports & mobilité / habitat & mix énergétique / utilisation, valorisation et préservation des ressources naturelles / travailler ensemble pour un projet pérenne – dans 4 lieux différents), avec pour objectif de s'appuyer sur des exemples concrets pour alimenter les réflexions ; une **opération « Plan Climat en actions »**, à travers 2 ateliers (un sur l'agriculture, l'eau, la forêt et la biodiversité et l'autre sur l'énergie, le transport et l'habitat) qui ont réuni 43 personnes dans l'objectif de proposer des actions concrètes à partir des axes/propositions issus de la concertation (80 actions) ; une **temps fort final** organisé avec les jeunes du lycée de Montmorot, qui a permis à plus de 200 jeunes du primaire au BTS de s'informer, d'échanger et de proposer des idées pour la transition écologique du territoire. Les contributions de l'ensemble des participants à cette démarche de concertation ont servi d'une part à la définition de la stratégie territoriale (principaux enjeux recueillis auprès des acteurs et citoyens), d'autre part à l'élaboration du plan d'action grâce aux propositions détaillées qui ont été rédigées lors des différents temps de concertation ;
- un **réexamen en 2025** de la pertinence, de la cohérence et de la complétude de la stratégie et du plan d'action définis lors de cette première phase d'élaboration du PCAET, au regard du diagnostic actualisé et des documents et objectifs cadres : Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), SRADDET BFC prenant déjà en compte la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) – territoire non couvert par un Plan de protection de l'atmosphère (PPA), feuille de route de la Conférence des parties

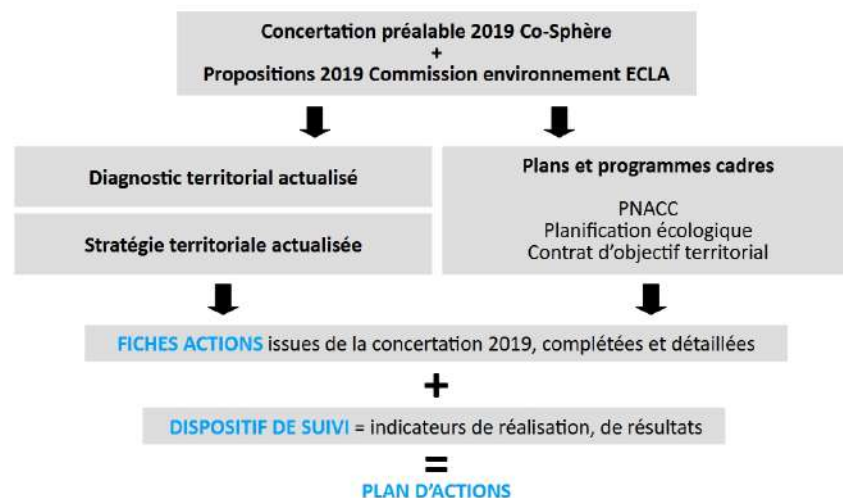
(COP) régionale pour la Planification écologique, SCoT 3 du Pays Lédonien, référentiels de la plateforme Territoires en Transitions (TETE) dans le cadre du Contrat d'objectifs territorial (COT) d'ECLA.

Ainsi, la stratégie territoriale et le plan d'action s'appuient à la fois sur des **constats quantitatifs et qualitatifs** issus du diagnostic (données climat-air-énergie, enjeux propres à chaque thématique), sur **l'estimation des potentiels d'action** dans chacun des secteurs du territoire, sur la **vision experte et/ou de terrain** des acteurs locaux concernés, sur le **niveau d'ambition** visé par les élus du territoire à moyen et long termes, et sur les **actions en cours de réalisation ou en projet**, portées par ECLA et les multiples acteurs du territoire.

Ils renvoient parfois à des stratégies déjà existantes, donnent un cadre de développement et d'intervention pour les années à venir (objectifs et actions par secteur) et fournissent des repères pour fédérer et mobiliser de façon intégratrice l'ensemble des acteurs du territoire sur 6 ans.



Méthode d'élaboration de la stratégie territoriale
Source : ECLA



Méthode d'élaboration du plan d'action
Source : ECLA

III. Scénarios de transition énergétique

A] RAPPEL DES OBJECTIFS CADRES

Le PCAET d'ECLA doit prendre en compte les objectifs définis dans les textes et documents cadres en matière de climat-air-énergie (**SNBC et PREPA à l'échelle nationale, SRADDET intégrateur à l'échelle régionale**) et participer à l'atteinte de ces objectifs.

Le SRADDET de Bourgogne Franche-Comté, intitulé « Ici 2050 », fixe des objectifs ambitieux en matière de développement durable à l'horizon 2050, et plus particulièrement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations énergétiques, des émissions de polluants atmosphériques ainsi que sur la production et la consommation d'énergies renouvelables. Il est parfaitement en ligne avec les objectifs nationaux de la SNBC auxquels il apporte sa contribution. Le volet qualité de l'air, construit par l'Observatoire régional énergie climat air (ORECA), intègre les objectifs du PREPA et précise des valeurs cibles en termes d'évolution des émissions de polluants atmosphériques jusqu'à 2050.

Le tableau ci-contre présente les objectifs chiffrés définis à l'échelle régionale dans le SRADDET BFC. En fonction des thématiques, certains objectifs sont définis globalement ou déclinés par secteur d'activité.

À travers le SRADDET, la Région BFC prend sa part dans l'objectif national d'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050. Au travers du PCAET, ECLA prend sa part dans l'ambition du SRADDET BFC et est acteur des transitions en cours. Toutefois, les caractéristiques et les enjeux territoriaux étant parfois distincts des enjeux régionaux, **une adaptation des objectifs chiffrés est nécessaire, en fonction des données territoriales collectées et valorisées dans le diagnostic du PCAET et des potentialités du territoire d'ECLA**. La déclinaison territoriale des objectifs du SRADDET BFC, construite par l'ORECA en tenant compte d'une évaluation du potentiel de chaque territoire, est mise à disposition *via* la plateforme OPTTEER. Dans la suite du document seront ainsi évoqués des objectifs SRADDET BFC régionaux (affectés à la Région) et territorialisés (adapté à ECLA).

Consommation d'énergie finale

	Année de référence	Objectif 2030	Objectif 2050
Tous secteurs confondus	2012	-25%	-54%
Résidentiel		-30%	-70%
Tertiaire		-32%	-63%
Transports		-24%	-52%

Production d'EnR dans la consommation d'énergie finale

	Année de référence	Objectif 2030	Objectif 2050
Toutes filières confondus	/	55%	98%

Émissions de GES

	Année de référence	Objectif 2030	Objectif 2050
Tous secteurs confondus	2014	-42%	-76%
Résidentiel		-58%	-99%
Tertiaire			

Émissions de polluants atmosphériques

	Année de référence	Objectif 2030	Objectif 2050
SO ₂	2005	-77%	-85%
NO _x		-69%	-75%
COVNM		-52%	-65%
NH ₃		-13%	-20%
PM _{2,5}		-57%	-65%

Objectifs SRADDET BFC régionaux

Source : SRADDET BFC

B] TRAJECTOIRES CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DE RÉFÉRENCE

D'après le GIEC, seule la trajectoire correspondant à une augmentation de la température moyenne à la surface de la Terre de **+1,5°C d'ici 2100** par rapport à l'époque pré-industrielle permet d'envisager un **avenir sans dégradation majeure des écosystèmes**. Cette trajectoire correspond à l'objectif de **neutralité carbone en 2050**.

La **trajectoire à +2°C d'ici 2100 définie dans l'Accord de Paris** ne permet donc pas d'éviter des dégradations importantes des écosystèmes et nécessite de mettre en œuvre des mesures d'adaptation conséquentes pour faire face aux changements des paramètres géophysiques. Une telle trajectoire devrait **éviter un risque d'emballement climatique**.

Pour autant, étant donné la proximité temporelle des échéances 2050 et 2100, les efforts à fournir pour limiter le réchauffement climatique et ses impacts doivent d'ores et déjà être reconsidérés à la hausse par rapport aux trajectoires réglementaires : la **Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC)**, définie à partir du scénario tendanciel (+3°C en moyenne à l'échelle mondiale, **+4°C en France métropolitaine**), constitue ainsi le cadre de référence dans lequel doit s'inscrire le PCAET d'ECLA.

Dans ce cadre, afin d'évaluer les marges de manœuvre du territoire et de situer la trajectoire retenue pour le territoire d'ECLA, 3 trajectoires climat-air-énergie ont été modélisées :

- la **trajectoire « tendancielle »** : poursuite de la tendance observée sur le territoire d'ECLA, sans action particulière, calculée secteur par secteur à partir de l'évolution moyenne annuelle sur la période 2008-2022, et qui permet de rendre compte des conséquences de l'inaction territoriale (au sens de : absence d'actions complémentaires à celles déjà mises en œuvre) et de mettre en avant les bénéfices des trajectoires suivantes ;
- la **trajectoire « réglementaire »** : déclinaison du SRADDET BFC (via la territorialisation des objectifs fournie par OPTEER), qui s'inscrit dans la recherche du respect des objectifs nationaux et régionaux et permet de rendre compte des attentes vis-à-vis du territoire ;
- la **trajectoire « potentielle »** : calcul pour chaque secteur des potentiels d'économies d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable atteignables, en tenant compte des données du diagnostic du PCAET, de l'évolution possible de certains leviers d'action, d'hypothèses de calcul, de ratios et de données issues de diverses sources.

Dans un premier temps, il s'agit d'évaluer l'écart de la trajectoire tendancielle avec la trajectoire réglementaire. Puis, en tenant compte des contributions individuelles des leviers d'action, il est possible d'estimer un potentiel de « gain » associé en matière de consommation d'énergie, de production d'EnR et d'émissions de GES et de polluants atmosphériques, pour **approcher au maximum les objectifs réglementaires**.

Le détail des leviers d'action et des hypothèses de calcul de ces gains est indiqué en annexe 4, par secteur et par filière. Les pages qui suivent présentent les trajectoires d'évolution ainsi obtenues.

L'annexe 5 rassemble les données de la stratégie climat-air-énergie du PCAET d'ECLA, conformément au cadre de dépôt 2020 des PCAET de l'ADEME.

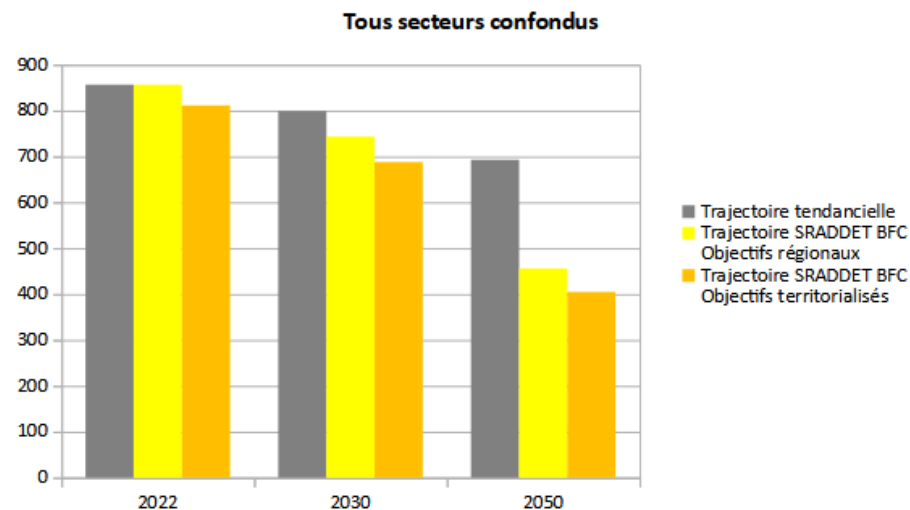
a/ Consommation d'énergie

Trajectoire tendancielle VS réglementaire

De manière globale, l'évolution tendancielle de la consommation d'énergie totale du territoire observée sur la période 2008-2022 est à la baisse ; projetée dans les années futures, elle se rapproche de la trajectoire SRADDET BFC jusqu'en 2030 mais marque un décrochement par rapport aux objectifs 2050. Un effort supplémentaire devra donc être fourni par certains secteurs d'activité.

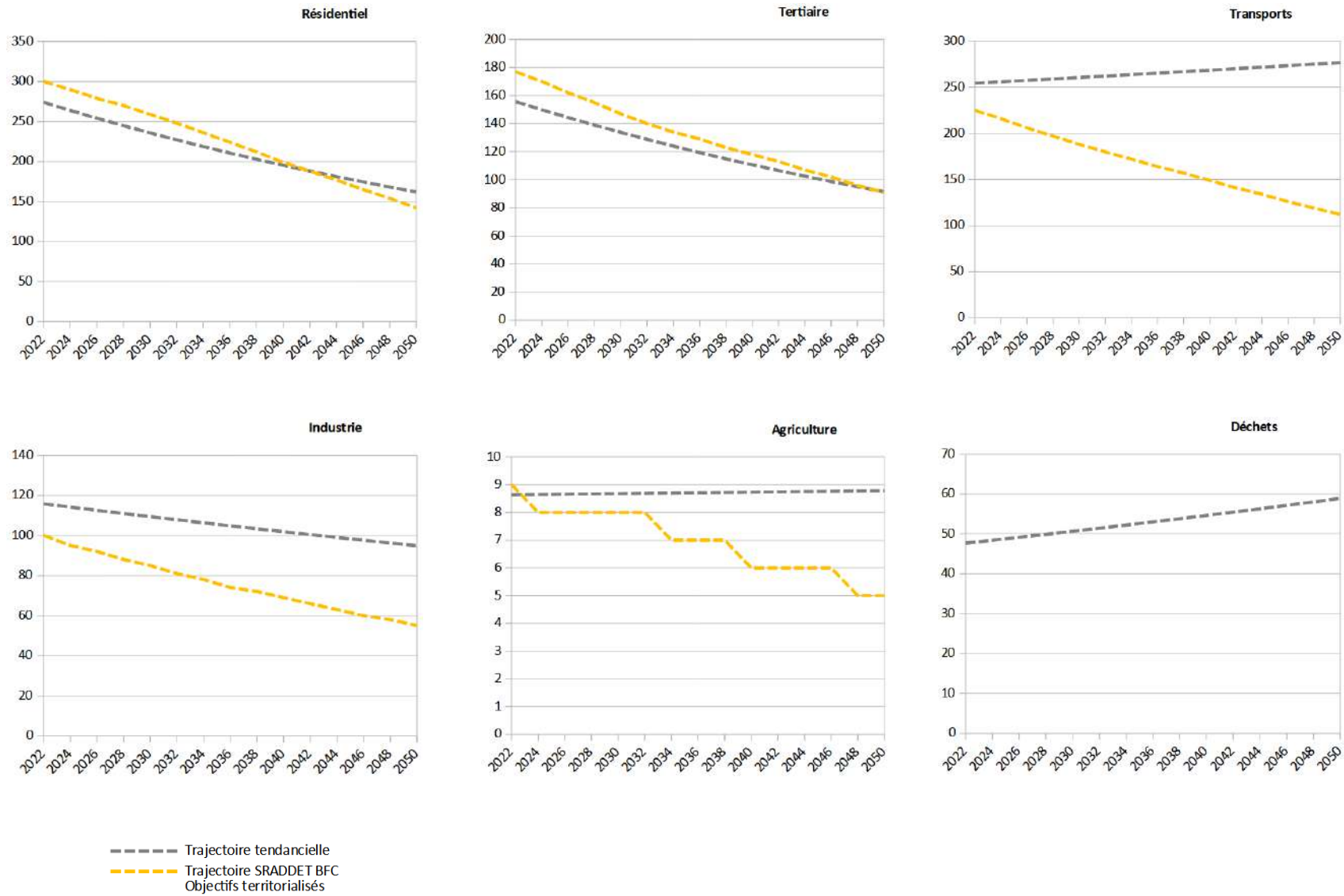
Dans le détail :

- le secteur Résidentiel paraît « en avance » par rapport aux objectifs territorialisés d'OPTEER, le niveau de consommation de 2022 (245 GWh) se situant entre celui visé entre 2032 (248 GWh) et 2034 (236 GWh). Le même constat peut être fait pour le secteur Tertiaire dont le niveau de consommation 2022 équivaut à celui visé pour 2030. À condition que les efforts soient maintenus, la baisse tendancielle de la consommation d'énergie dans ces deux secteurs doit permettre de dépasser les objectifs SRADDET BFC 2030 et 2050 ;
- pour les secteurs Industrie, Transports et Agriculture, la trajectoire tendancielle s'éloigne sensiblement des objectifs SRADDET BFC 2030 et 2050, en particulier pour ces deux derniers secteurs qui affichent des tendances légèrement à la hausse.



Trajectoires de consommation totale d'énergie (GWh)

Source : OPTEER, ECLA

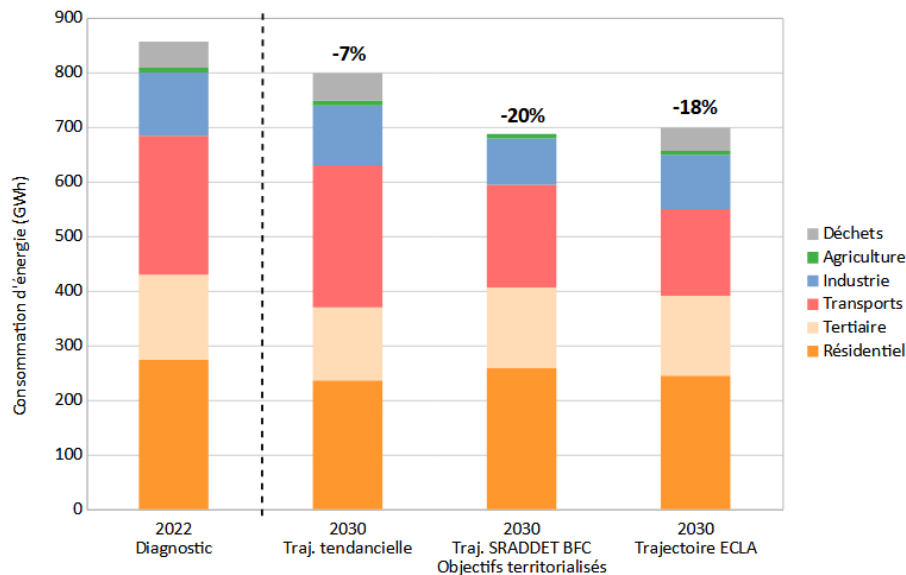


Trajectoires de consommation d'énergie par secteur (GWh)

Source : OPTEE, ECLA

Trajectoire ECLA

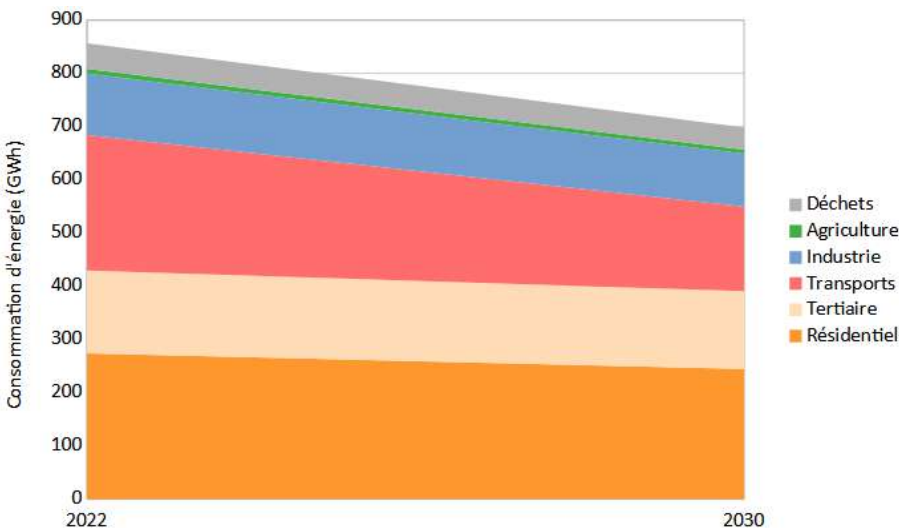
La stratégie territoriale fixe comme objectif de réduction de la consommation d'énergie **-158 GWh, soit une diminution de -18% entre 2022 et 2030**, avec pour principal secteur contributeur les Transports.



Consommations d'énergie en 2030 (hors branche énergie) en fonction des trajectoires

Source : OPTEER, ECLA

Le tableau ci-contre rapproche les évolutions retenues dans la trajectoire ECLA pour les consommations d'énergie sur la période 2022-2030 de celles calculées à partir de la valeur objectif 2030 fournie par OPTEER (SRADET BFC Objectifs territorialisés). Les valeurs surlignées en **vert** indiquent les secteurs pour lesquels l'ambition est conforme ou supérieure aux objectifs territorialisés recalculés (avec valeur 2022 réelle).

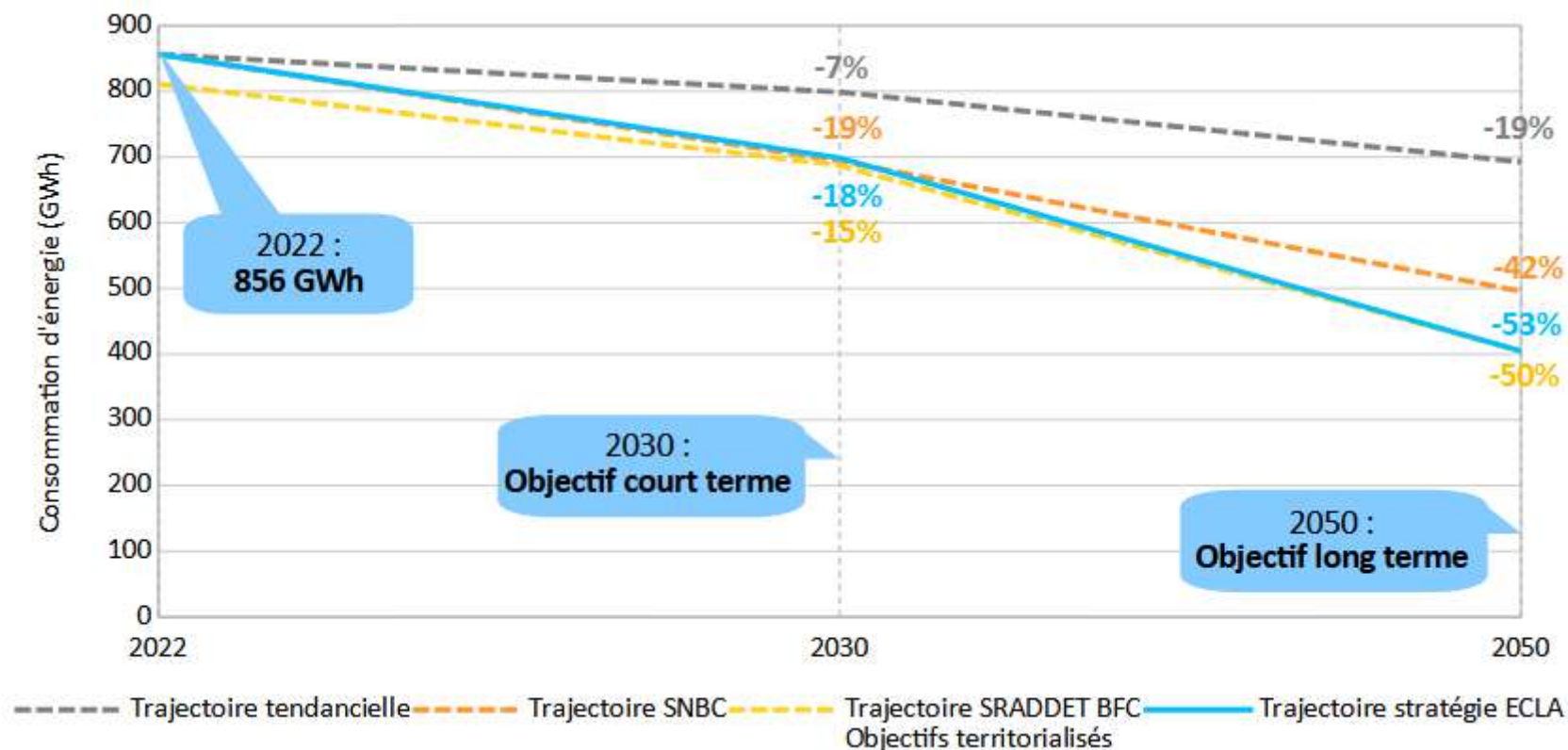


Secteur	Trajectoire 2022/ECLA - 2030/SRADET BFC Objectifs territorialisés recalculés	Trajectoire ECLA 2022-2030
Résidentiel	-5 %	-11%
Tertiaire	-6 %	-6%
Transports	-26 %	-37%
Industrie	-27 %	-14%
Agriculture	-7 %	-17%
TOTAL	-20 %	-18%

Trajectoire ECLA 2022-2030 de consommation d'énergie par secteur

Source : OPTEER, ECLA

Le graphique ci-dessous représente l'évolution de la consommation d'énergie aux différents horizons réglementaires du PCAET. Le tableau qui suit rapproche les évolutions retenues dans la trajectoire ECLA pour les consommations d'énergie d'ici 2030 et 2050 de celles de la trajectoire SRADDET BFC Objectifs territorialisés. Les valeurs surlignées en **vert** indiquent les horizons pour lesquels l'ambition est conforme ou supérieure aux objectifs territorialisés SRADDET BFC (avec valeur 2022 modélisée par OPTEER).



Consommation d'énergie : comparaison de la trajectoire ECLA aux trajectoires tendancielle, SNBC et SRADDET BFC Objectifs territorialisés à horizon 2030 et 2050

Source : OPTEER, ECLA

Horizon (2022-...)	Trajectoire tendancielle	Trajectoire SNBC Objectifs nationaux recalculés	Trajectoire SRADDET BFC Objectifs territorialisés modélisés	Trajectoire ECLA
2030	-7%	-19%	-15%	-18%
2050	-19%	-42%	-50%	-53%

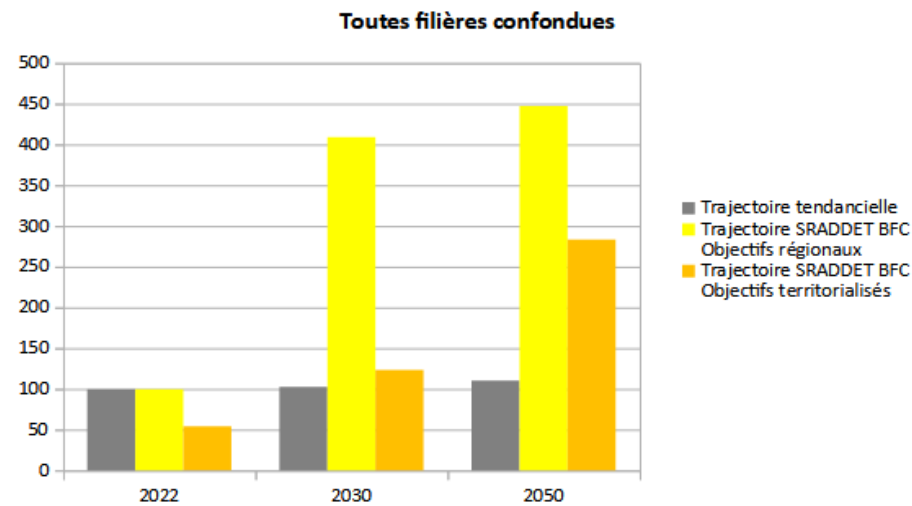
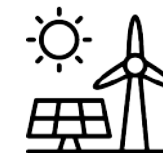
b/ Production d'EnR

Trajectoire tendancielle VS réglementaire

De manière globale, l'évolution tendancielle de la production d'énergie renouvelable totale du territoire observée sur la période 2010-2022 est quasiment stable. Même si la territorialisation des objectifs du SRADDET BFC indique des niveaux d'ambition nettement inférieurs aux objectifs régionaux, l'évolution tendancielle ne permet pas d'atteindre les objectifs 2030 et 2050. Un effort conséquent devra donc être fourni pour l'ensemble des filières.

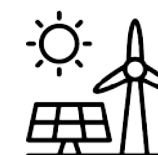
Dans le détail :

- la filière Biomasse solide (dont déchets) paraît « en avance » par rapport aux objectifs territorialisés d'OPTEER, le niveau de production de 2022 (97 GWh) se situant au-dessus de celui visé en 2050 (55,9 GWh) ;
- la rapidité d'évolution de la filière Solaire photovoltaïque (+13,1% d'augmentation globale entre 2010 et 2022) n'est pas suffisante pour s'approcher des objectifs territorialisés 2030 et 2050 d'OPTEER ;
- l'évolution en légère baisse de la filière Hydroélectricité ne compromet pas l'atteinte de l'objectif territorialisé à long terme d'OPTEER ;
- pour les filières Solaire thermique, Méthanisation et Électricité éolienne, la trajectoire tendancielle est très éloignée des objectifs SRADDET BFC 2030 et 2050, en particulier pour ces deux derniers secteurs qui affichent des niveaux de production nuls en 2022.

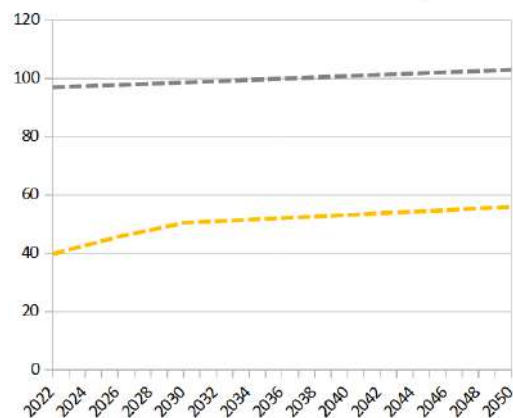


Trajectoires de production totale d'EnR (GWh)

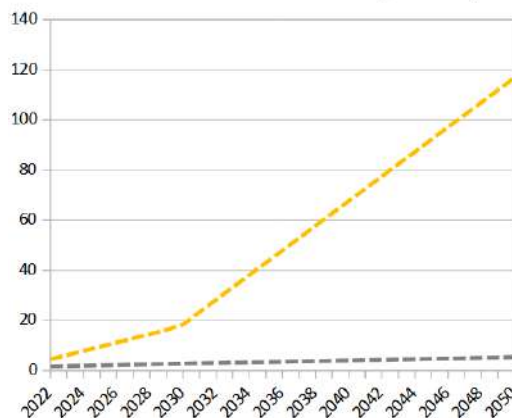
Source : OPTEER, ECLA



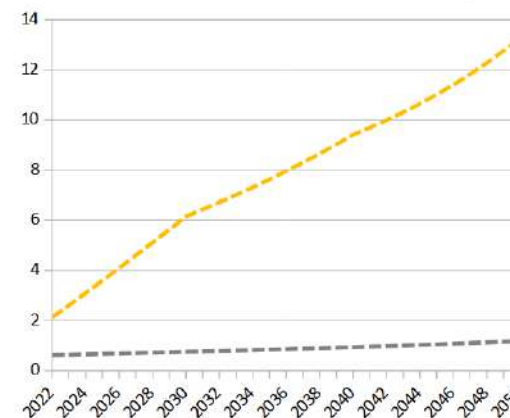
Biomasse solide (dont déchets)



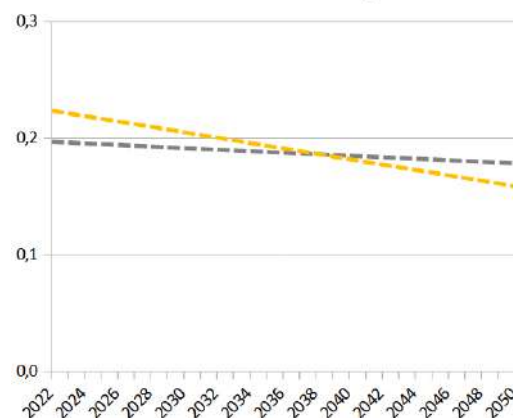
Solaire photovoltaïque



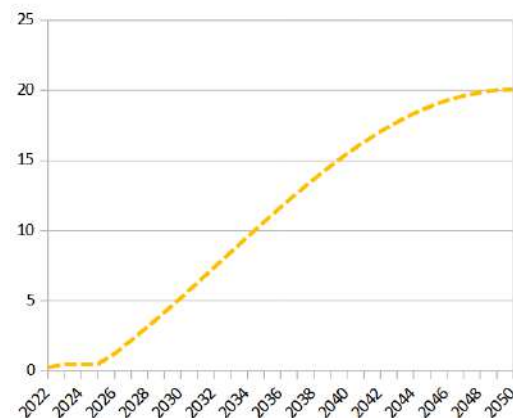
Solaire thermique



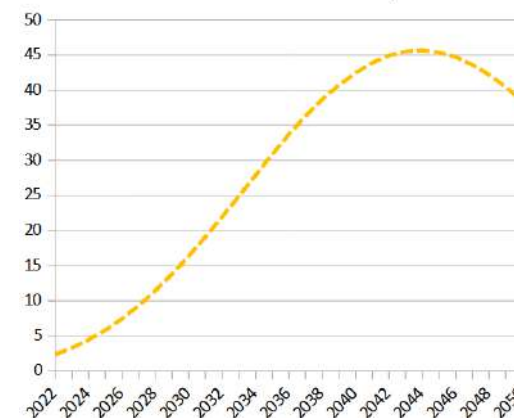
Hydroélectricité



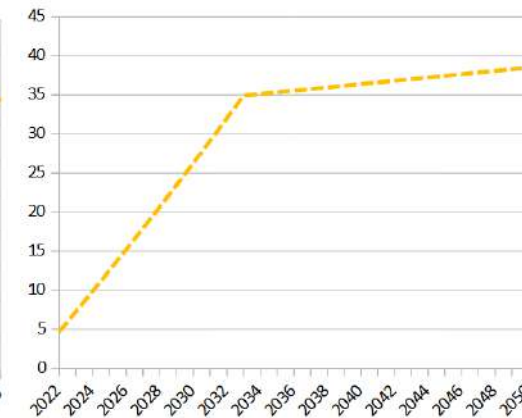
Méthanisation



Pompes à chaleur



Electricité éolienne



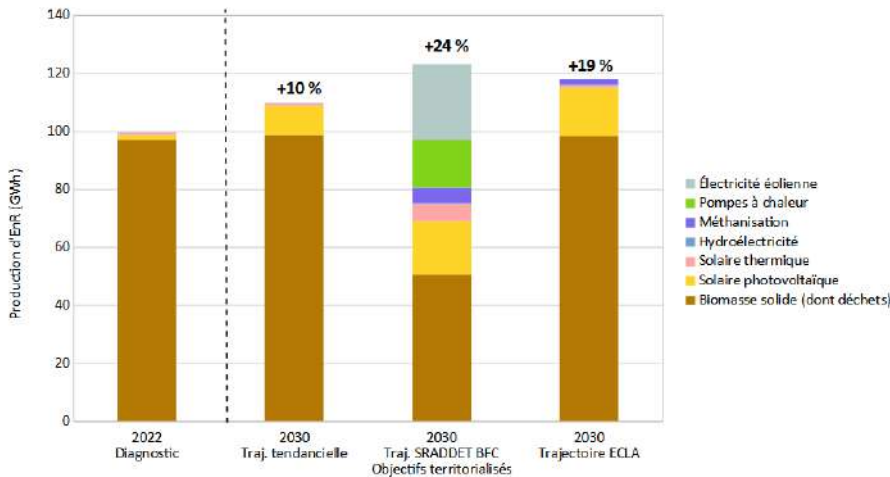
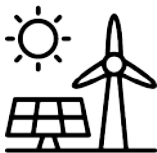
- - - - - Trajectoire tendancielle
 - - - - - Trajectoire SRADDET BFC
 Objectifs territorialisés

Trajectoires de production d'EnR par filière (GWh)

Source : OPTEER, ECLA

Trajectoire ECLA

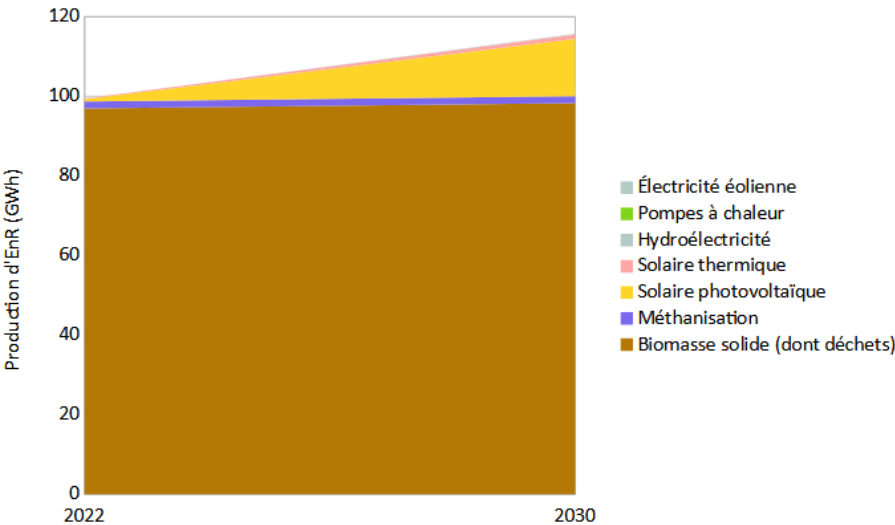
La stratégie territoriale fixe comme objectif d'augmentation de la production globale d'EnR **+18,4 GWh, soit une augmentation de +19% entre 2022 et 2030**, avec pour principale filière contributrice le Solaire photovoltaïque.



Production d'énergie en 2030 en fonction des trajectoires

Source : OPTER, ECLA

Le tableau ci-contre rapproche les évolutions retenues dans la trajectoire ECLA pour la production d'EnR sur la période 2022-2030 de celles calculées à partir de la valeur objectif 2030 fournie par OPTER (SRADET BFC Objectifs territorialisés). Les valeurs surlignées en **vert** indiquent les secteurs pour lesquels l'ambition est conforme ou supérieure aux objectifs territorialisés recalculés (avec valeur 2022 réelle).

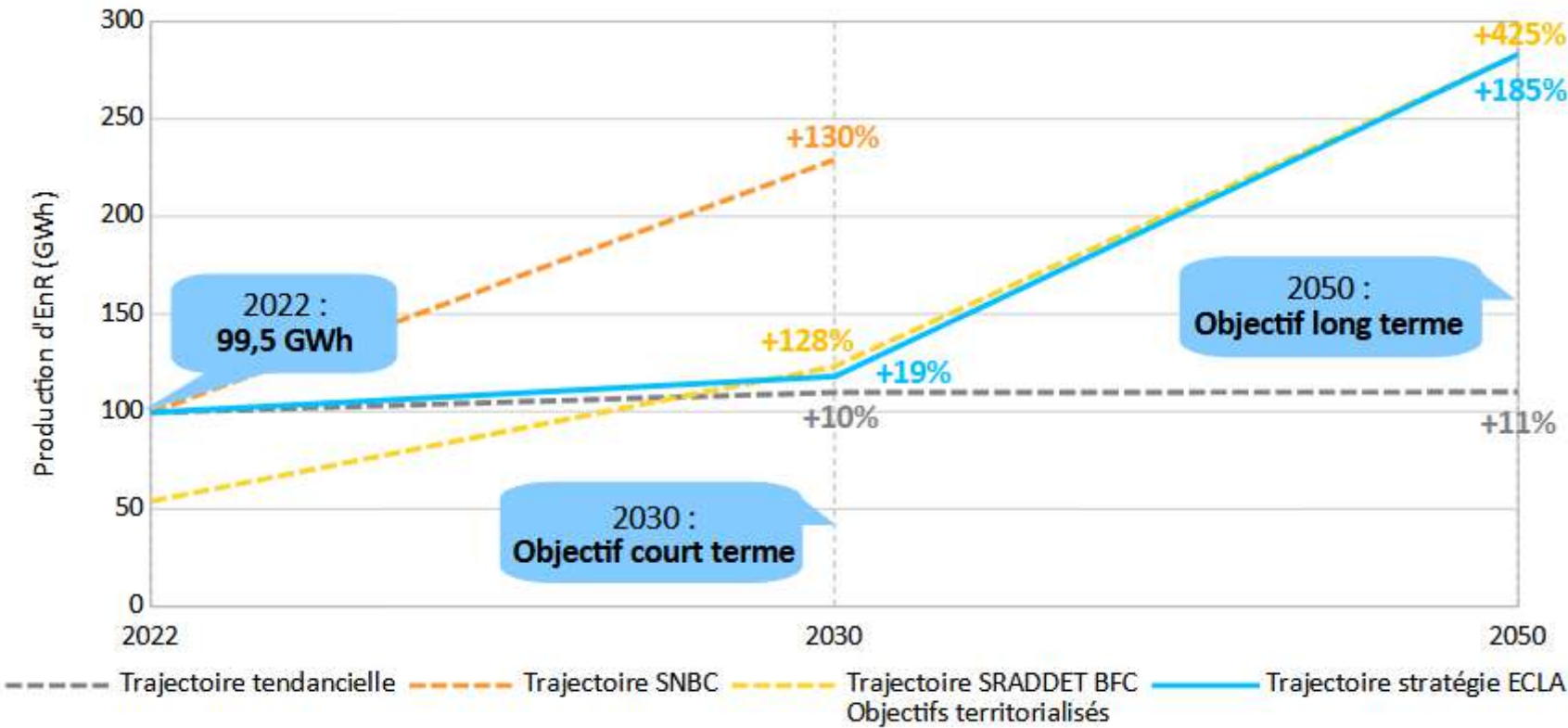
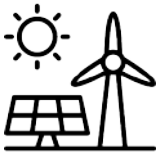


Filière	Trajectoire 2022/ECLA - 2030/SRADET BFC Objectifs territorialisés recalculés	Trajectoire ECLA 2022-2030
Biomasse solide (dont déchets)	-48%	+1%
Solaire photovoltaïque	+993%	+887%
Solaire thermique	+887%	+72%
Hydroélectricité	4%	0%
Méthanisation	/	/
Pompes à chaleur	/	/
Électricité éolienne	/	/
TOTAL	+24%	+19%

Trajectoire ECLA 2022-2030 de production d'EnR par filière

Source : OPTER, ECLA

Le graphique ci-dessous représente l'évolution de la production d'EnR aux différents horizons réglementaires du PCAET. Le tableau qui suit rapproche les évolutions retenues dans la trajectoire ECLA pour la production d'EnR d'ici 2030 et 2050 de celles de la trajectoire SRADDET BFC Objectifs territorialisés. Les valeurs surlignées en **vert** indiquent les horizons pour lesquels l'ambition est conforme ou supérieure aux objectifs territorialisés SRADDET BFC (avec valeur 2022 modélisée par OPTEER).



Production d'EnR : comparaison de la trajectoire ECLA aux trajectoires tendancielle, SNBC et SRADDET BFC Objectifs territorialisés à horizon 2030 et 2050
Source : OPTEER, ECLA

Horizon (2022-...)	Trajectoire tendancielle	Trajectoire SNBC Objectifs nationaux recalculés	Trajectoire SRADDET BFC Objectifs territorialisés modélisés	Trajectoire ECLA
2030	+10%	+130%	+128%	+19%
2050	+11%	Non défini	+425%	+185%

c/ Émissions de GES

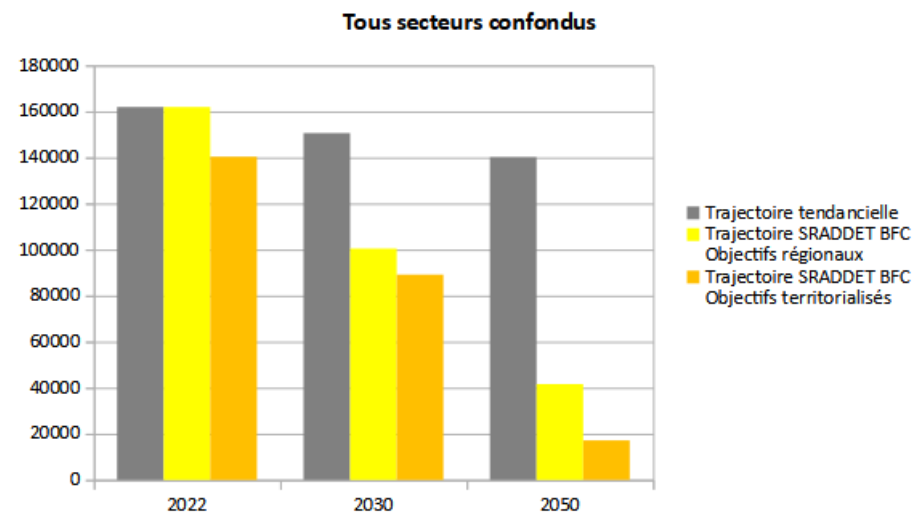


Trajectoire tendancielle VS réglementaire

De manière globale, l'évolution tendancielle des émissions totales de GES du territoire observée sur la période 2008-2022, projetée dans les années futures, ne permet pas d'atteindre les objectifs 2030 et 2050 fixés par le SRADDET BFC. Le décrochage apparaît dès les premières années et s'accroît fortement entre 2030 et 2050. Un effort conséquent devra donc être fourni par l'ensemble des secteurs d'activité.

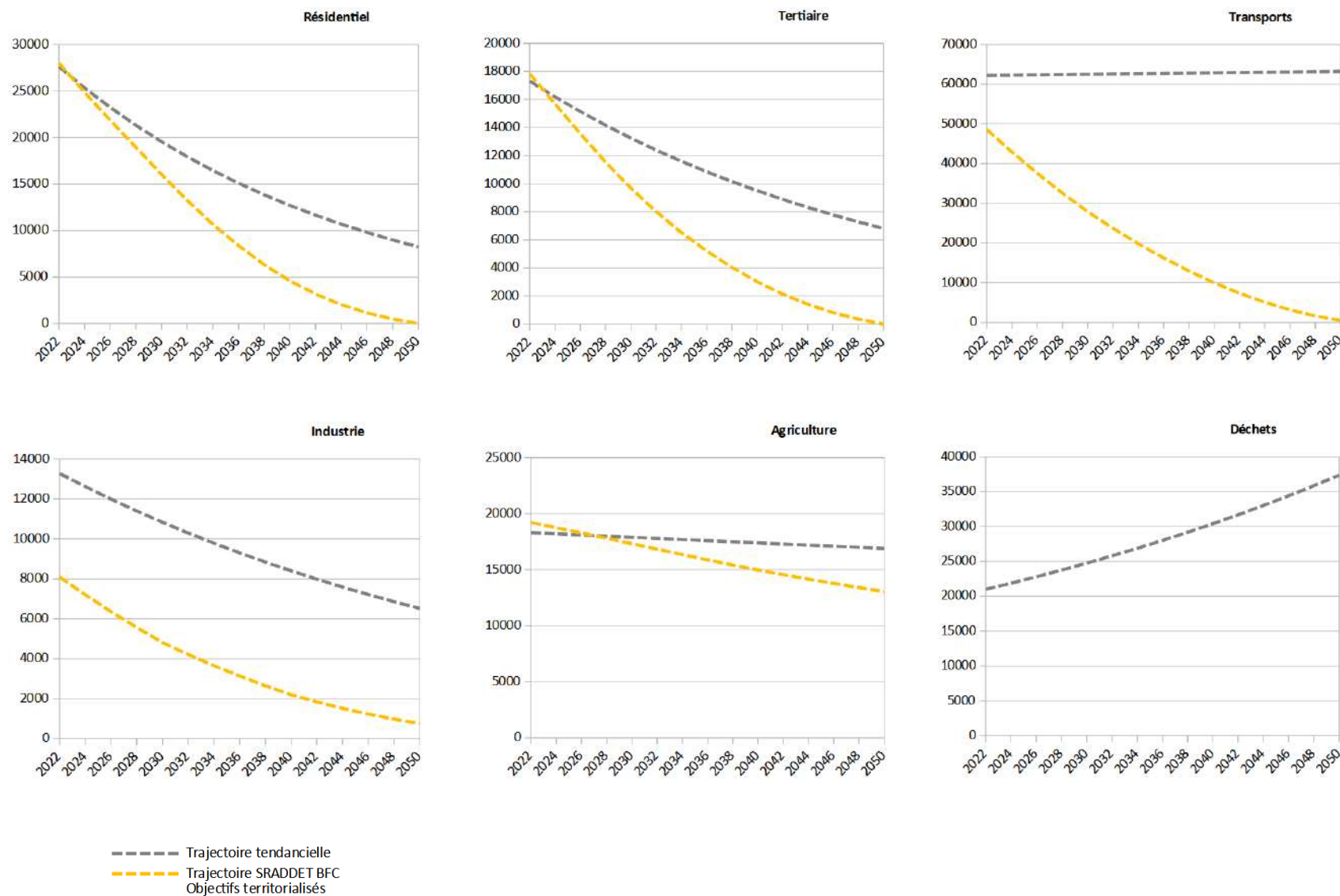
Dans le détail :

- les secteurs Résidentiel, Tertiaire et Agriculture paraissent « dans la course » par rapport aux objectifs territorialisés d'OPTEER, mais devront toutefois accentuer leurs efforts pour se rapprocher davantage de l'objectif SRADDET BFC 2030 et ne pas trop s'écarter de celui de 2050 ;
- le secteur Industrie paraît « en retard au démarrage » par rapport aux objectifs territorialisés d'OPTEER. Ainsi, même si la tendance à la baisse des émissions de GES suit la courbe des objectifs territorialisés, elle est largement insuffisante pour rattraper les objectifs SRADDET BFC 2030 et 2050 ;
- les secteurs Transports et Déchets sont les seuls à présenter une tendance à la hausse des émissions de GES, qui les éloignent complètement des objectifs SRADDET BFC 2030 et 2050.



Trajectoires d'émissions totales de GES (tCO₂e)

Source : OPTEER, ECLA

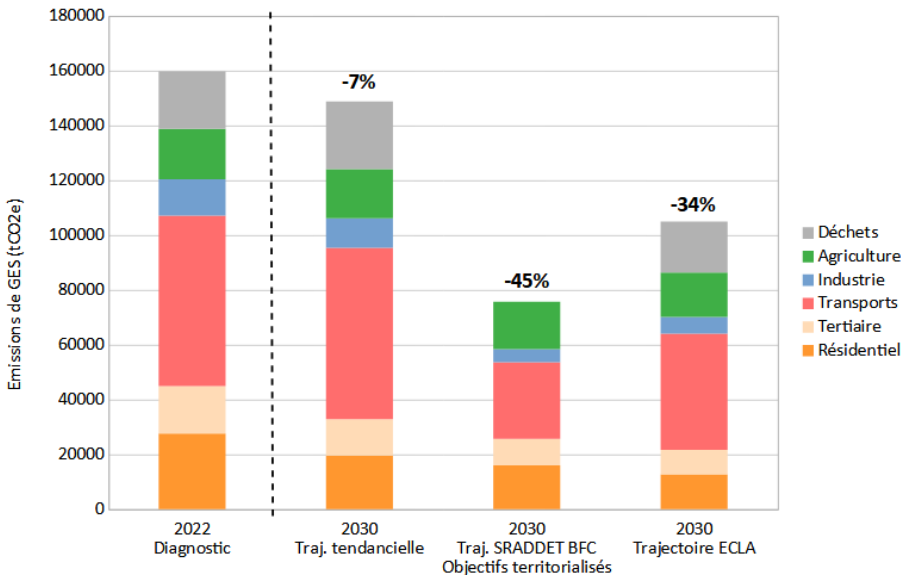


Trajectoires d'émissions de GES par secteur (tCO2e)

Source : OPTER, ECLA

Trajectoire ECLA

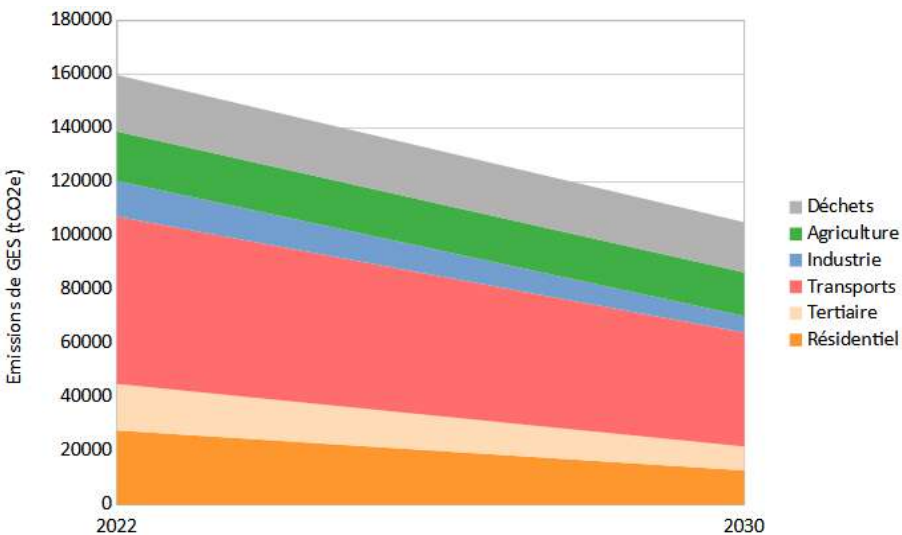
La stratégie territoriale fixe comme objectif de réduction des émissions de GES **-54 741 tCO₂e, soit une diminution de -34% entre 2022 et 2030**, avec pour principal secteur contributeur les Transports.



Émissions de GES en 2030 (hors branche énergie) en fonction des trajectoires

Source : OPTEER, ECLA

Le tableau ci-contre rapproche les évolutions retenues dans la trajectoire ECLA pour les émissions de GES sur la période 2022-2030 de celles calculées à partir de la valeur objectif 2030 fournie par OPTEER (SRADDET BFC Objectifs territorialisés). Les valeurs surlignées en **vert** indiquent les secteurs pour lesquels l'ambition est conforme ou supérieure aux objectifs territorialisés recalculés (avec valeur 2022 réelle).

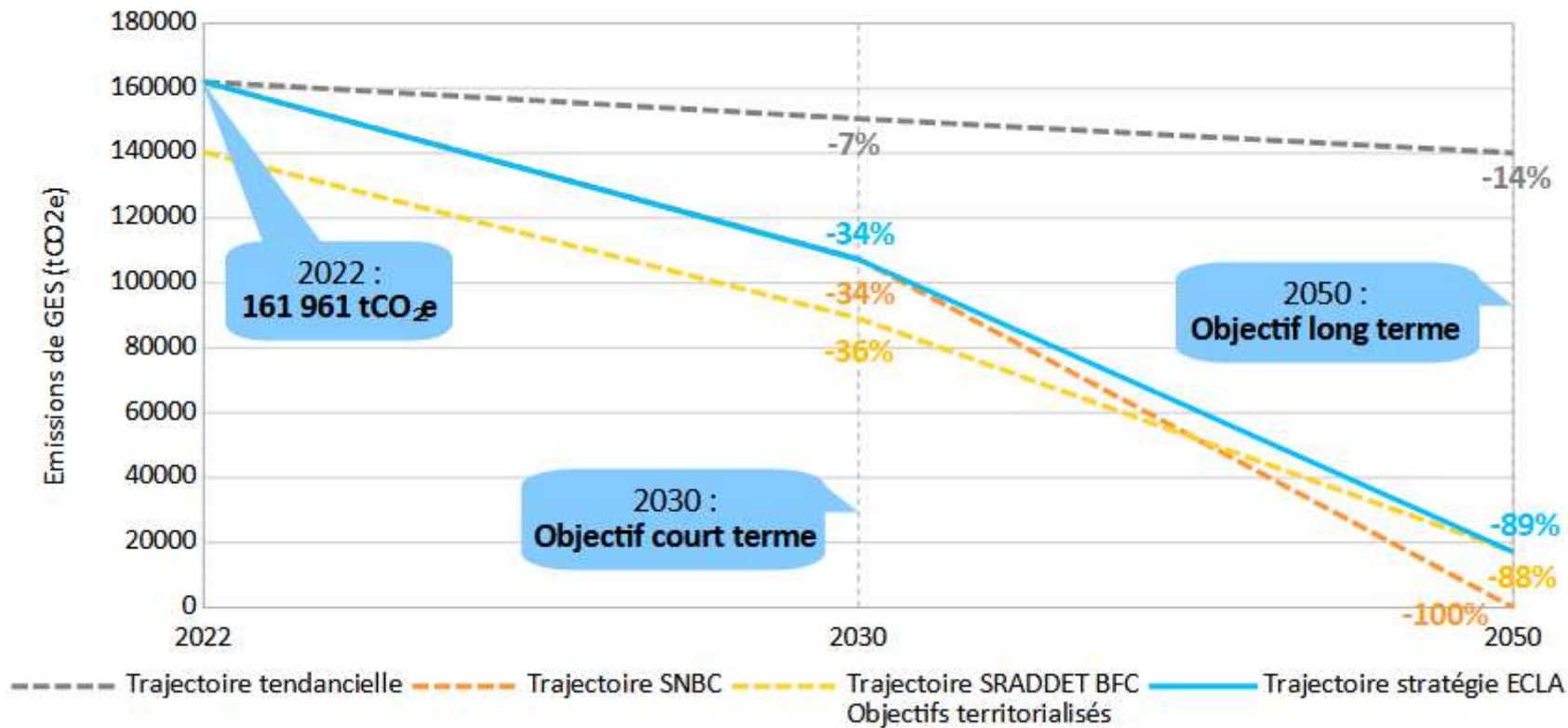


Secteur	Trajectoire 2022/ECLA - 2030/SRADDET BFC Objectifs territorialisés recalculés	Trajectoire ECLA 2022-2030
Résidentiel	-42%	-54%
Tertiaire	-44%	-49%
Transports	-55%	-32%
Industrie	-64%	-54 %
Agriculture	-5%	-11%
TOTAL	-45%	-34%

Trajectoire ECLA 2022-2030 d'émissions de GES par secteur

Source : OPTEER, ECLA

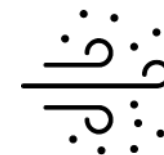
Le graphique ci-dessous représente l'évolution des émissions de GES aux différents horizons réglementaires du PCAET. Le tableau qui suit rapproche les évolutions retenues dans la trajectoire ECLA pour les émissions de GES d'ici 2030 et 2050 de celles de la trajectoire SRADDET BFC Objectifs territorialisés. Les valeurs surlignées en vert indiquent les horizons pour lesquels l'ambition est conforme ou supérieure aux objectifs territorialisés SRADDET BFC (avec valeur 2022 modélisée par OPTEER).



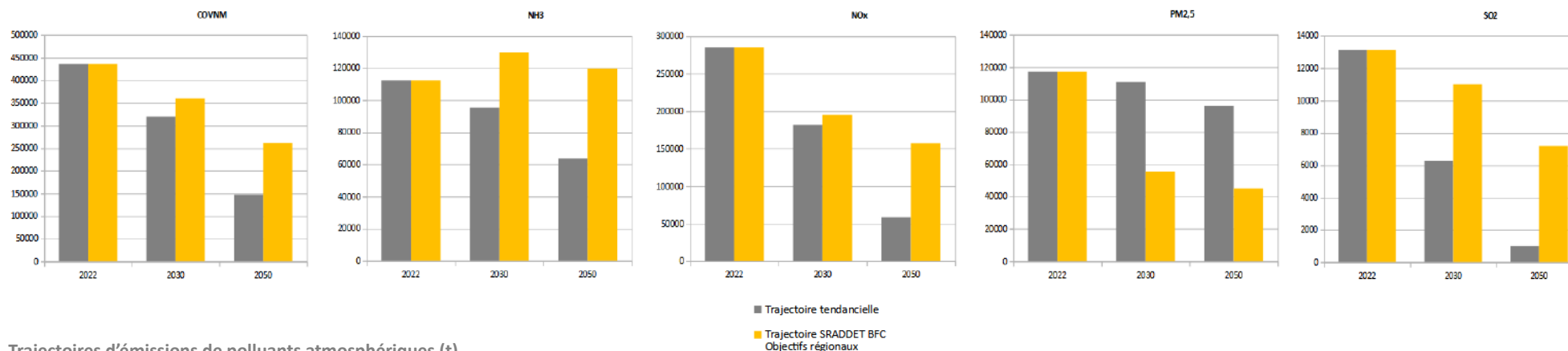
Émissions de GES : comparaison de la trajectoire ECLA aux trajectoires tendancielle, SNBC et SRADDET BFC Objectifs territorialisés à horizon 2030 et 2050
Source : OPTEER, ECLA

Horizon (2022-...)	Trajectoire tendancielle	Trajectoire SNBC Objectifs nationaux recalculés	Trajectoire SRADDET BFC Objectifs territorialisés modélisés	Trajectoire ECLA
2030	-7%	-34%	-36%	-34%
2050	-14%	-100%	-88%	-89%

d/ Émissions de polluants atmosphériques



Trajectoire tendancielle VS réglementaire



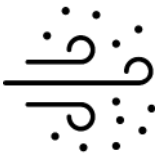
Trajectoires d'émissions de polluants atmosphériques (t)

Source : OPTER, ECLA

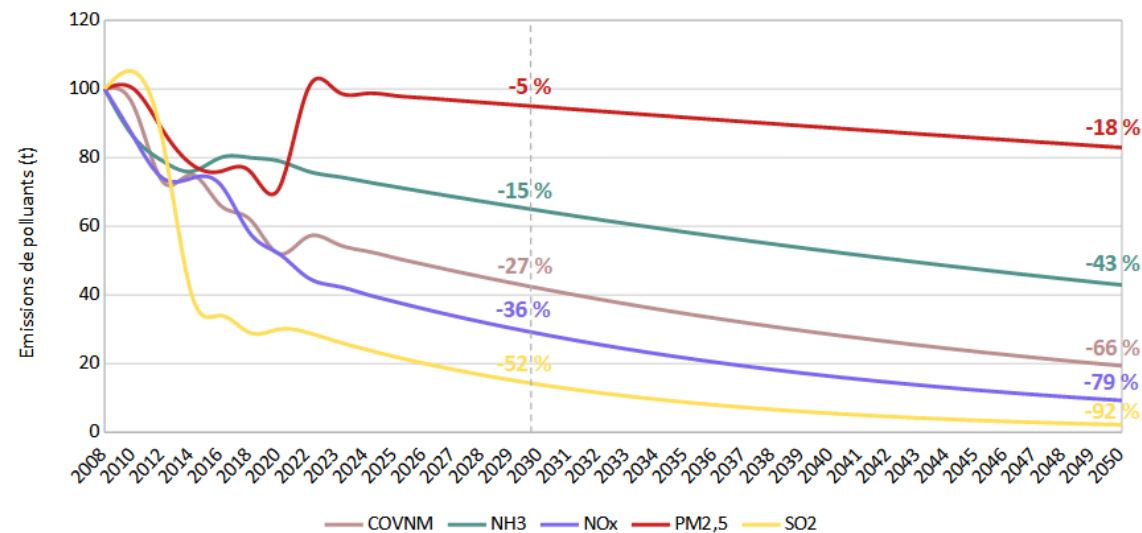
Pour 4 des 5 polluants atmosphériques ciblés par la réglementation climat-air-énergie, l'évolution tendancielle des émissions du territoire observée sur la période 2008-2022, projetée dans les années futures, doit permettre d'atteindre et de dépasser les objectifs 2030 et 2050 fixés par le PREPA, la SNBC et le SRADDET BFC.

Comme évoqué dans le diagnostic du PCAET, les données relatives aux particules fines $PM_{2,5}$ laissent entrevoir une reprise récente des émissions, qui se traduit par un décrochage immédiat et une baisse très insuffisante des émissions de ce polluant à horizons 2030 et 2050. Un effort conséquent devra donc être fourni par certains secteurs d'activité pour réduire significativement les émissions de $PM_{2,5}$ à moyen et long terme.

Trajectoire ECLA



Le graphique ci-dessous représente l'évolution des émissions de polluants atmosphériques aux différents horizons réglementaires du PCAET. Le tableau qui suit rapproche les évolutions retenues dans la trajectoire ECLA pour les émissions de polluants atmosphériques d'ici 2030 et 2050 de celles de la trajectoire SRADDET BFC Objectifs régionaux (pas de territorialisation des objectifs OPTeER pour cette thématique). Les valeurs surlignées en vert indiquent les horizons pour lesquels l'ambition est conforme ou supérieure aux objectifs régionaux SRADDET BFC (recalculés avec valeur 2022 réelle).



Émissions de polluants : trajectoire ECLA à horizon 2030 et 2050
Source : OPTeER, ECLA

Horizon (2022-...)	Polluant	Trajectoire tendancielle	Trajectoire SNBC Objectifs nationaux recalculés	Trajectoire SRADDET BFC Objectifs régionaux recalculés	Trajectoire ECLA
2030	COVNM	-27%	-18%	-18%	-27%
	NH ₃	-15%	16%	16%	-15%
	NOx	-36%	-32%	-32%	-36%
	PM _{2,5}	-5%	-53%	-53%	-5%
	SO ₂	-52%	-16%	-16%	-52%
2050	COVNM	-66%	-40%	-40%	-66%
	NH ₃	-43%	6%	6%	-43%
	NOx	-79%	-45%	-45%	-79%
	PM _{2,5}	-18%	-62%	-62%	-18%
	SO ₂	-92%	-45%	-45%	-92%

e/ Justification des objectifs chiffrés

Le rapprochement des différentes trajectoires illustre le fait que le territoire d'ECLA dispose des gisements théoriques pour s'inscrire dans une **trajectoire ambitieuse pour la consommation d'énergie, proche du réglementaire pour les émissions de GES et plus modeste sur le volet de la production EnR**. Ainsi, la trajectoire qui correspond à la stratégie retenue pour ECLA se situe globalement entre les trajectoires tendancielle et réglementaires.

Le tableau qui suit rapproche les évolutions retenues dans la trajectoire ECLA pour les différentes thématiques climat-air-énergie d'ici 2030 et 2050 par rapport aux années de référence de celles des objectifs nationaux (SNBC, PREPA) et régionaux (SRADDET BFC). Les valeurs surlignées en **vert** indiquent les valeurs pour lesquelles l'ambition est conforme ou supérieure à au moins l'un des objectifs d'évolution.

	Année de référence	Objectif 2030			Objectif 2050		
		National	Régional	Stratégie ECLA	National	Régional	Stratégie ECLA
Consommation d'énergie finale	2012	-30%	-25%	699 GWh -30%	-50%	-54%	405 GWh -59%
Production d'EnR dans la consommation d'énergie finale (taux de couverture)	/	33%	55%	117,9 GWh 17%	/	98%	283,2 GWh 70%
Émissions de GES	2014	-50%	-42%	107 219 tCO ₂ e -38%	-100%	-76%	17 117 tCO ₂ e -90%
Émissions de polluants atmosphériques	2005						
COVNM		-52%	-52%	-57%		-65%	-80%
NH ₃		-13%	-13%	-36%		-20%	-57%
NO _x		-69%	-69%	-71%		-75%	-91%
PM _{2,5}		-57%	-57%	-14%		-65%	-25%
SO ₂		-77%	-77%	-87%		-85%	-98%

La trajectoire retenue ne permet donc pas d'atteindre l'ensemble des objectifs d'évolution réglementaires nationaux et régionaux, mais correspond à la **contribution réaliste du territoire à l'atteinte de ces objectifs**. En effet, les objectifs chiffrés d'ECLA ont été définis en cohérence avec les capacités d'action du territoire et ses leviers propres ; ils sont plus ou moins ambitieux sur certaines thématiques/certains secteurs/certaines filières, du fait du chemin déjà parcouru, des enjeux identifiés et des caractéristiques propres au territoire.

La trajectoire ECLA ne permet pas d'atteindre l'ensemble des objectifs SRADDET BFC territorialisés, notamment pour des raisons temporelles :

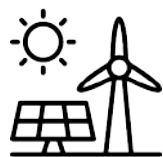
- en comptant sur un début de mise en œuvre des premières actions du PCAET en 2026, le délai pour atteindre les objectifs 2030 est de 5 ans, ce qui peut s'avérer insuffisant pour voir émerger des projets plus structurants, notamment sur les secteurs du Tertiaire et de l'Industrie ;

- ainsi, dans ce laps de 5 ans seront essentiellement observés les effets des actions mises en œuvre ou lancées ces dernières années, comme le déploiement de nouvelles solutions de mobilités (ECLA Mobilités, incitation au covoiturage, aménagements cyclables), ou l'extension du réseau de chaleur urbain, dont la montée en puissance se fera dans le temps du PCAET.

La trajectoire ECLA doit ainsi permettre au territoire de tendre vers les objectifs territorialisés SRADDET BFC à horizon 2030 et de tirer profit du temps de mise en œuvre du PCAET pour initier des projets structurants, avec des objectifs plus élevés, en vue d'une opérationnalité d'ici 2050. Les objectifs à 2050 sont ainsi définis conformément aux objectifs territorialisés du SRADDET BFC.

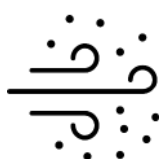
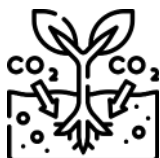


En matière de **consommation d'énergie**, la trajectoire ECLA 2022-2030 (699 GWh en 2030, soit -18% par rapport à 2022) ne permet pas d'atteindre la valeur objectif territorialisée (687 GWh, soit -20% par rapport à la valeur réelle 2022) mais la pente de réduction des consommations d'énergie est toutefois plus forte que celle de la trajectoire modélisée SRADDET BFC Objectifs territorialisés (-15%) et permet d'atteindre les objectifs nationaux et régionaux en matière de réduction des consommations d'énergie. Les efforts de réduction doivent se maintenir sur le Résidentiel et le Tertiaire, pour lesquels le territoire présente déjà une bonne dynamique, et s'accroître en priorité sur les Transports, l'Industrie, secondairement sur les secteurs de l'Agriculture et des Déchets. L'objectif de réduction est élevé sur les Transports dans la mesure où, des services et infrastructures clés étant déjà en place, une montée en puissance des changements de comportements est attendue d'ici 2030. Concernant les autres secteurs, et en particulier l'Industrie, les transformations et modifications de pratiques nécessaires pourront être seulement initiées dans le temps court du PCAET.



En matière de **production d'EnR**, la trajectoire ECLA 2022-2030 (115,7 GWh en 2030, soit +16% par rapport à 2022) ne permet pas d'atteindre la valeur objectif territorialisée (123,1 GWh, soit +24% par rapport à la valeur réelle 2022) et la pente d'augmentation de la production d'EnR est significativement plus faible que celle de la trajectoire modélisée SRADDET BFC Objectifs territorialisés (+128%). Toutefois, le territoire part avec « un peu d'avance » en matière de production d'EnR et doit profiter de cet avantage pour massifier le déploiement des EnR et progresser concrètement en direction des objectifs nationaux et régionaux à horizons 2030 et 2050. La filière Biomasse solide, déjà très développée sur le territoire, doit être confortée et pérennisée, sans ambition particulière d'accroissement qui risquerait de fragiliser la ressource en bois. L'accent doit en revanche être mis en priorité sur le Solaire photovoltaïque qui bénéficie d'une bonne dynamique et n'a pas atteint son optimum de développement (notamment sur le Tertiaire et l'Industrie pour de l'autoconsommation), secondairement sur le Solaire thermique. L'implantation d'un méthaniseur collectif et le déploiement d'éoliennes, non lancés à ce jour et plus complexes à mettre en place, doivent être envisagés et étudiés à horizon 2050 au regard des gisements potentiels du territoire. Les consommations énergétiques de 2030 seront couvertes à hauteur de 17% par des EnR, celles de 2050 à 70%. La part des EnR augmentera nécessairement grâce au développement des installations mais également grâce aux efforts de sobriété et d'efficacité énergétique. Il sera également possible de récupérer à moyen terme certains gisements non étudiés ici, comme la géothermie, l'hydrogène et le GNV dans les transports. Notons que l'atteinte des objectifs chiffrés ECLA en matière de production d'EnR suppose l'atteinte des objectifs ECLA de réduction de la consommation d'énergie.

En matière d'**émissions de GES**, la réduction retenue est liée à la réduction de la consommation d'énergie, à la décarbonation de l'énergie et à la réduction des émissions de GES non énergétiques du secteur agricole. La trajectoire ECLA 2022-2030 (107 219 tCO₂e en 2030, soit -34% par rapport à 2022) ne permet pas d'atteindre la valeur objectif territorialisée (89 103 tCO₂e, soit -45% par rapport à la valeur réelle 2022) mais la pente de réduction des émissions de GES se rapproche de celle de la trajectoire modélisée SRADDET BFC Objectifs territorialisés (-36%) et permet de s'approcher des objectifs nationaux et régionaux en matière de réduction des émissions de GES. Les efforts de réduction



doivent être renforcés sur le Résidentiel et le Tertiaire, pour lesquels le territoire présente déjà une bonne dynamique, et s'accroître en priorité sur les Transports, l'Industrie, secondairement sur les secteurs de l'Agriculture et des Déchets. Si une baisse significative des consommations d'énergie est retenue dans la stratégie ECLA pour les Transports, la décarbonation des déplacements n'est pas strictement corrélée à cette évolution, étant donné d'une part le coût certain associé au passage à la mobilité électrique (l'approche de l'échéance 2035 devrait accélérer la dynamique de substitution dans la seconde période 2030-2050), et d'autre part l'existence d'un trafic de transit majoritairement thermique sur lequel ECLA n'a que peu de prise. Concernant les autres secteurs, et en particulier l'Industrie, les transformations et modifications de pratiques nécessaires pourront être seulement initiées dans le temps court du PCAET.

La stratégie territoriale fixe comme objectif *a minima* de maintenir les capacités de **séquestration de carbone** (2,6MtC de stock total et 43 393 tCO₂e de flux annuel), si possible de les accroître, ce qui permettrait d'envisager de réduire les émissions brutes de GES et de s'approcher davantage de l'objectif de neutralité carbone en 2050.

En matière d'**émissions de polluants atmosphériques**, les objectifs de réduction sont directement liés aux objectifs de réduction de la consommation d'énergie, à la décarbonation de l'énergie, à l'amélioration de la performance des chauffages au bois et aux actions visant les polluants issus de pratiques spécifiques (épandage agricole, incinération des déchets...). Les trajectoires ECLA 2022-2030 traduisent des évolutions à la baisse conformes avec les objectifs nationaux et régionaux, à l'exception des particules fines PM_{2,5} pour lesquelles la réduction tendancielle est très insuffisante. Les efforts de réduction doivent se maintenir sur l'ensemble des secteurs pour lesquels le territoire présente déjà une bonne dynamique, et s'accroître en priorité sur le Résidentiel (chauffages anciens ou foyers ouverts), l'Industrie (fumées) et les Transports (routiers), principaux émetteurs de PM_{2,5}.

C] DÉCLINAISON DE LA VISION STRATÉGIQUE D'ECLA

La réduction des émissions de GES constitue la priorité des priorités au regard des enjeux globaux et des objectifs de limitation du réchauffement climatique à +2°C définis dans l'Accord de Paris. Dans ce domaine, ECLA doit être moteur et engager l'ensemble des acteurs et citoyens du territoire afin de **contribuer à la lutte mondiale contre le dérèglement climatique et à la neutralité carbone de la France**.

Pour autant, la situation actuelle permet d'ores et déjà de prédire des changements climatiques globaux majeurs mais également des impacts locaux importants. Le PCAET d'ECLA se doit aussi d'être un outil d'anticipation et d'adaptation à ces changements au niveau local afin de **participer activement à la résilience du territoire**.

Ainsi, c'est bien au travers de ces deux prismes d'**atténuation** et d'**adaptation** au changement climatique que la stratégie territoriale doit être définie.

En complément des objectifs chiffrés présentés plus haut, les **axes prioritaires** définis en phase de concertation en 2019 (issues du projet de territoire d'ECLA 2018, des travaux de la commission environnement d'ECLA en 2019 et de la démarche de concertation en 2019) ont été ré-examinés au regard des enjeux territoriaux du diagnostic du PCAET et des objectifs actualisés, de façon à s'assurer que tous les enjeux climat-air-énergie associés au PCAET soient pris en compte. En particulier, les thématiques de la qualité de l'air, de la séquestration de carbone et de l'adaptation aux risques accentués par le changement climatique étaient peu abordées lors de cette phase de concertation et nécessitaient d'être complétées.

Les orientations prioritaires sont ici retranscrites en **5 objectifs stratégiques** qui rendent compte à la fois des propositions et volontés locales et des leviers actionnables pour tendre vers les objectifs fixés ; les 4 axes initialement retenus ont ainsi été complétés, ré-organisés et font référence à la fois à des actions concrètes, à des projets structurants, à des approches méthodologiques et à des questions de gouvernance :

- **Objectif 1/ DÉVELOPPER UNE INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DÉCARBONÉE**
- **Objectif 2/ PRÉSERVER LES RICHESSES NATURELLES DU TERRITOIRE**
- **Objectif 3/ PRÉVENIR LES RISQUES ET PROTÉGER LES POPULATIONS ET LES BIENS**
- **Objectif 4/ FAIRE ENSEMBLE, POUR TOUS**
- **Objectif 5/ COLLECTIVITÉ MOTEUR ET EXEMPLAIRE**

La stratégie territoriale présentée dans les paragraphes qui suivent résulte donc d'une réflexion partagée et illustre l'ambition locale en matière de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique.

Selon la stratégie territoriale climat-air-énergie d'ECLA, le territoire doit :

Objectif 1/ DÉVELOPPER UNE INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DÉCARBONÉE

La stratégie vise à réduire les consommations d'énergie et, par voie de conséquence, les émissions de GES et de polluants atmosphériques. Elle doit amener le territoire à devenir plus performant sur le plan énergétique, par le biais de la sobriété, de l'efficacité, et par le recul progressif des énergies fossiles. Elle vise en effet à développer la production d'EnR afin de satisfaire prioritairement la consommation d'énergie locale. Pour ce faire, de nouveaux gisements seront étudiés et valorisés, en tenant compte des enjeux locaux.

1.1/ Réduire les consommations par une utilisation rationnelle et sobre de l'énergie



La surface chauffée diminue du fait d'une tendance croissante à la colocation, à la cohabitation, à la **mutualisation d'espaces dans les bâtiments**. Des économies sont également réalisées grâce à la construction d'une **culture commune de sobriété énergétique dans les usages** : abaissement des températures de consigne, limitation de la consommation d'eau chaude sanitaire, préférence pour les équipements économes, déconnexion des appareils en veille, utilisation raisonnée du chauffage et des climatiseurs, dimensionnement adapté et entretien régulier des véhicules et des engins... Les **bâtiments nouvellement créés** sont conçus de manière à être **sobres en énergie** et à utiliser des **matériaux biosourcés** séquestrateurs de carbone.



Les besoins en déplacement des personnes diminuent grâce à la **réorganisation du territoire** (limitation de l'étalement urbain, mixité urbaine) et au **développement de nouveaux services** (visites à domicile, téléconsultations, points de livraison mutualisés, dématérialisation...). **L'usage du véhicule individuel recule progressivement**, notamment pour les déplacements domicile-travail/services, et le nombre de véhicules par ménage diminue en raison du **report** vers le **covoiturage**, les modes de **déplacement doux** (vélo notamment grâce au déploiement d'un réseau cyclable continu, sécurisé et desservant les cœurs de villages et les pôles générateurs) et les **transports en commun**, en lien avec les entreprises et les territoires voisins. Les **aménagements et équipements urbains** (voies, stationnements, recharge) favorisent les mobilités alternatives. **La multimodalité est encouragée**, à la faveur du Pôle d'Échange Multimodal et d'une bonne **complémentarité avec les transports régionaux**. Les flux de marchandises diminuent du fait du **développement des circuits courts**, la **rationalisation des tournées de livraisons** et la **mutualisation du « dernier kilomètre »**. Une **production et une distribution locales durables de produits manufacturés** se développent, soutenues par la collectivité, favorisant une consommation éco-responsable.



L'empreinte carbone liée aux modes de consommation des habitants diminue :

- la **réduction des déchets** à la source se poursuit et s'amplifie grâce à la **sensibilisation**, un **changement des modes de consommation** et un recours plus fréquent aux pratiques de **compostage/réparation/réemploi/recyclage** ;
- une **production et une distribution locales et durables de produits alimentaires** se développent, favorisant une **consommation saine, éco-responsable, biologique**, à l'empreinte carbone réduite.



- L'orientation vers une **gestion optimisée des prairies et des cultures** s'accompagne d'une diminution des consommations d'énergie du secteur agricole et d'un **moindre relargage de carbone et de polluants** dans l'atmosphère.

1.2/ Répondre aux besoins en consommant moins grâce à une meilleure efficacité énergétique

- Les consommations et la facture énergétiques diminuent :



- grâce aux **rénovations énergétiques performantes** réalisées sur les bâtiments (maisons individuelles, logements collectifs, réhabilitation d'habitats vacants ou passoires thermiques, parc tertiaire, bâtiments industriels/agricoles...) en portant une **attention particulière aux plus précaires**, sur le **confort d'été**, à l'**amélioration du chauffage et de la ventilation**, et en préservant le caractère patrimonial des édifices classés ;
- par l'**optimisation énergétique des procédés et des équipements**, en valorisant notamment l'**énergie de récupération** ;
- par la **généralisation de l'éco-conduite** et l'**abaissement des vitesses de circulation** qui améliorent l'efficacité énergétique des déplacements.

1.3/ Développer le mix énergétique et les énergies renouvelables locales dans une approche concertée impliquant les acteurs et citoyens du territoire



- La part des énergies fossiles dans les consommations énergétiques baisse, en même temps que les émissions de polluants :
- par **substitution des systèmes de chauffage utilisant le fioul ou la gaz fossile vers des énergies renouvelables ou de récupération** (valorisation de la chaleur fatale), en particulier pour les logements : pompes à chaleur, électricité, chauffage urbain, gaz renouvelable, bois ;
 - par **substitution des véhicules thermiques par des véhicules électriques ou à faibles émissions**, en parallèle du **déploiement adapté et équilibré de bornes de recharge électrique** sur le territoire et de la **valorisation du gisement méthanisable** sous forme de GNV.



- De manière générale, les besoins en énergies non produites ou rares sur le territoire diminuent (en particulier pétrole) et des productions se développent localement :
- Le **solaire** se développe en priorité sur les **surfaces déjà artificialisées** (toitures, ombrières sur parkings) afin de limiter l'impact sur les surfaces naturelles, agricoles et forestières.
 - La **méthanisation** est déployée, dans un premier temps **en contexte agricole**, à plus long terme dans le cadre d'un projet collectif de plus grande ampleur. Ce développement fait au préalable l'objet d'une **étude de faisabilité détaillée** afin de calibrer les investissements et de pérenniser le fonctionnement et la rentabilité économique sur le long terme.
 - La **production d'énergie éolienne** est envisagée sur le territoire **sur le long terme**.



- Les **réseaux de transport et de distribution d'énergie** sont le cas échéant **renforcés** pour permettre l'injection de la production d'EnR ainsi générée.
- Le développement des énergies renouvelables se fait **en tenant compte de la préservation des enjeux environnementaux, paysagers et économiques, de l'acceptation sociale, et donne lieu à l'émergence de projets collectifs et citoyens**.
- L'utilisation de **biomasse solide** pour la production de chauffage est globalement **stabilisée**.
- Concernant le bois des ménages, **l'affouage est redynamisé** et un **approvisionnement alternatif de proximité** est envisagé afin de ne pas fragiliser la ressource en bois locale.
 - Le **réseau de chaleur urbain** de Lons-le-Saunier est progressivement **étendu**, toutefois la **valorisation des déchets** est jugée **stable** en considérant que la réduction souhaitée des quantités de déchets sera compensée par l'optimisation des rendements de l'UVE du SYDOM du Jura.
 - Des **réseaux de chaleur communaux** sont mis en place pour répondre au besoin des bâtiments publics.



- La **production hydroélectrique** est **stabilisée ou diminue** légèrement du fait de la baisse prévisible des débits des cours d'eau et de l'abandon des installations en place voire de l'effacement des seuils dans le cadre du **rétablissement des continuités écologiques**.

Objectif 2/ PRÉSERVER LES RICHESSES NATURELLES DU TERRITOIRE

La stratégie vise à conserver voire renforcer les richesses naturelles présentes sur le territoire face aux effets du changement climatique, de façon à assurer le maintien des équilibres naturels, des services écosystémiques, de l'utilisation pérenne de ces ressources et de la qualité du cadre de vie. Elle doit amener le territoire à contribuer davantage à la séquestration du carbone et, par voie de conséquence, à la réduction des émissions nettes de GES, notamment par la mise en place de pratiques adaptées dans certaines filières locales.

2.1/ Préserver l'eau, la forêt, les milieux herbacés et la biodiversité associée



Les **prélèvements d'eau** dans le milieu sont **maîtrisés** grâce à des **investissements réguliers sur les réseaux** et une **modification des habitudes des usagers** (sobriété, équipements spécifiques, récupération...). La **qualité des rejets** est **contrôlée** de façon à ne pas fragiliser les milieux aquatiques et humides récepteurs et les espèces associées. Les pressions sur la qualité des cours d'eau sont en recul grâce aux **mesures prises dans le domaine agricole, de l'assainissement, et des pollutions chimiques ponctuelles** en zone urbaine.



La **gestion forestière intègre les prévisions climatiques** et oriente les aménagements en fonction des spécificités du territoire et des itinéraires de gestion possibles. Des réflexions sont menées sur les solutions d'accompagnement du développement forestier (migration assistée, îlots d'avenir, adaptation de la conduite forestière...). La **diversification des peuplements** constitue une des réponses apportées pour adapter les forêts au climat futur, **enrayer le dépérissement et éviter le recul de l'état boisé du territoire**, et conserver ainsi la capacité de séquestration de carbone des forêts. Des **stratégies foncières** sont engagées pour agir sur le parcellaire (droit de préemption, droit de préférence, incorporation des biens sans maître et non délimités au domaine communal...) et **englober de nouvelles surfaces de forêt gérée**.



Les **milieux naturels et semi-naturels** (aquatiques et humides, herbacés, forestiers...) sont **maintenus ou restaurés en bon état et fonctionnels**. Ils forment une mosaïque qui permet d'accueillir une biodiversité riche et diversifiée et d'assurer un rôle tampon (résilience) vis-à-vis des aléas climatiques. La **biodiversité** du territoire est **étudiée et mieux connue**, ce qui permet de mettre en œuvre des **mesures de gestion adaptées et efficaces** pour la **préserver voire la renforcer**. Les dispositifs de gestion spécifiques sont développés pour assurer la préservation d'espaces remarquables et **adapter leur gestion au contexte de changement climatique**. La nature ordinaire est également favorisée, en particulier en contexte urbain. L'impact environnemental des **installations hydroélectriques** existantes est analysé et l'effacement des seuils est envisagé le cas échéant afin de **rétablir les continuités écologiques**. Les **flux touristiques** sont orientés de manière à **diluer la fréquentation** sur le territoire et à **maîtriser les impacts** sur les zones à enjeux environnementaux.



La **couverture des milieux séquestrateurs de carbone** (forêts, prairies, sols) est **préservée et développée** sur le territoire. En milieu agricole, le **développement du bocage** à partir d'essences adaptées au terroir et au climat futur vient **renforcer le stock et les flux de carbone** tout en offrant des **conditions micro-climatiques favorables pour le bétail**.

2.2/ Prendre en compte les enjeux environnementaux dans l'aménagement et les activités du territoire



L'**aménagement du territoire** tient compte des enjeux écologiques globaux et locaux et **appuie les actions de transition écologique et énergétique**, notamment en matière d'habitat (limitation de la consommation d'espaces, résorption de la vacance...), de mobilités (mixité urbaine, déplacements doux...), et de développement des EnR. Le **développement urbain** est **maîtrisé** et **tient compte des enjeux environnementaux et paysagers du**

territoire, en particulier des **continuités écologiques** (trames verte, bleue, noire...). **Le rythme d'artificialisation des sols diminue**, tandis que des opérations de **désimperméabilisation** et de **végétalisation** des surfaces sont mises en œuvre.



La consommation de ressources est optimisée par le secteur industriel qui développe de **nouveaux procédés et matériaux** grâce à la recherche et développement.



Le développement des énergies renouvelables se fait **en tenant compte de la préservation des enjeux environnementaux et paysagers**, garants dans le temps de la résilience et de l'attractivité du territoire. Le **solaire** se développe en priorité sur les **surfaces déjà artificialisées** (toitures, ombrières sur parkings, sites dégradés après dépollution) afin de limiter l'impact sur les surfaces naturelles, agricoles et forestières, et en préservant le caractère patrimonial des édifices classés. Des **zones d'exclusions** sont identifiées en présence d'enjeux remarquables.



La fréquentation des sites naturels les plus fréquentés est évaluée et **les flux touristiques sont maîtrisés par une communication et une sensibilisation adaptées** et des **aménagements et des équipements spécifiques si nécessaire**. L'offre touristique évolue vers la **découverte responsable du territoire** et les milieux et les espèces parviennent à se maintenir malgré la pression anthropique.

2.3/ Développer les productions biosourcées et alimentaires locales



Dans le domaine de la **construction** et de la **rénovation énergétique**, le **recours aux matériaux biosourcés et locaux** (bois, paille, chanvre...) constitue une opportunité de **développer de nouvelles filières** répondant à une transition énergétique et économique.



La filière bois se structure, devient attractive et suscite **des formations et des emplois locaux**, ainsi qu'une fixation des productions bois sur le territoire. Concernant le **bois des ménages**, **l'affouage est redynamisé** et un **approvisionnement alternatif de proximité** (haies, territoires voisins) est envisagé afin de ne pas fragiliser la ressource en bois locale et la capacité de séquestration de carbone des forêts.



Dans le secteur agricole, les terres permettent à un maximum d'habitants du territoire de **se nourrir sainement** grâce au **développement de l'agriculture biologique et des circuits courts**. Il s'agit aussi de favoriser le **stockage de carbone dans le sol et la biomasse végétale** (plantation d'arbres, augmentation des surfaces en herbe et couverts végétaux, réduction du travail du sol, augmentation de la part de légumineuses...) et de réduire les émissions de polluants (optimisation des épandages d'intrants, ajustement des rations alimentaires...). **Les futurs et jeunes agriculteurs sont sensibilisés et formés à cette adaptation des pratiques**.

Objectif 3/ PRÉVENIR LES RISQUES ET PROTÉGER LES POPULATIONS ET LES BIENS

La stratégie vise à anticiper les effets du changement climatique et à prendre des mesures pour minimiser les risques susceptibles d'impacter les habitants, les bâtiments et les infrastructures. Elle doit amener le territoire à se préparer aux aléas climatiques et à inscrire l'atténuation et l'adaptation au changement climatique dans ses cadres de développement, notamment en matière de planification de l'aménagement urbain. Elle passe par la diffusion de l'information relative aux risques, la mise en place d'actions préventives et la gestion des situations de crise.

3.1/ Renforcer et diffuser la connaissance sur les risques



La connaissance du risque inondation dans les zones urbanisées de plaine est **actualisée** au regard du changement climatique. Les bassins écrêteurs de crues sont adaptés de façon à **pouvoir soutenir une crue centennale**, les **zones d'expansion des crues préservées** et la pertinence d'un **Programme**

d'actions de prévention des inondation (PAPI) est étudiée. Les communes assurent une **veille sur l'état des cours d'eau**, la présence éventuelle d'embâcles et le risque de dommage aux infrastructures, en lien avec l'EPAGE Seille et Affluents.



La connaissance des risques (inondation, mouvement de terrain, sécheresse, feu de forêt, vent violent, invasives...) est **largement diffusée** aux acteurs du territoire, à la population et aux visiteurs. La communication et les actions sur le terrain portent à la fois sur **la prévention (responsabilisation) et la réaction face aux aléas**. La sensibilisation des usagers aux risques est accentuée : sur le **bon usage des systèmes de chauffage** au bois, elle permet de limiter la pollution de l'air intérieur et extérieur ; sur la **préservation de la ressource en eau**, elle conduit à une modification des habitudes des usagers (sobriété, équipements spécifiques, récupération...) qui réduit le risque de tension autour de la ressource et sécurise l'alimentation en eau potable.

3.2/ Préserver la santé et la qualité de vie des habitants



L'aménagement du territoire **prend en compte les risques accentués par le changement climatique** et met en avant un **urbanisme favorable à la santé**, assurant aux citoyens la qualité de vie qui fait la force du territoire. Les **îlots de chaleur** sont identifiés et des mesures d'atténuation sont mises en œuvre.



Le **confort thermique d'été** est pris en compte dans les **constructions neuves**, lors des **rénovations énergétiques** et du **renouvellement des équipements de transport**. Des actions ponctuelles sont également mises en œuvre pour **améliorer les conditions de vie et de travail pendant les vagues de chaleur**. La rénovation énergétique, la fourniture d'énergie produite localement et les changements de comportement permettent de **stabiliser la facture énergétique des ménages** sur le long terme et de **réduire le risque de précarité énergétique**.



L'**amélioration des procédés industriels** et l'**évolution de la gestion des surfaces et de l'alimentation du bétail** permettent de **réduire les émissions de polluants** atmosphériques et le risque d'affections liées à la pollution de l'air. La présence d'**espèces invasives à enjeu de santé publique** est connue, suivie et fait l'objet d'une large diffusion auprès des communes et de la population. Une **lutte coordonnée** est organisée et développée, qui repose sur la **mobilisation** de référents communaux, de propriétaires/gestionnaires, de structures publiques et de prestataires spécialisés.



Des mesures se poursuivent pour **lutter contre la pollution des nappes, notamment sur les captages prioritaires** pesticides/nitrates ciblés par le SDAGE. **Le partage de l'eau est concerté** entre les acteurs locaux et les territoires voisins, ce qui sécurise l'approvisionnement en eau potable, en priorité sur les zones en déséquilibre quantitatif. **Les périodes de tension sur la ressource sont anticipées** pour satisfaire au mieux les différents usages.

3.3/ Prévenir les dégâts et réagir aux aléas



Les **zones urbanisées soumises aux risques naturels** font l'objet de mesures afin de **minimiser les dégâts aux personnes et aux biens**. Le changement d'usage des terrains pollués fait l'objet de précautions spécifiques. Les **nouvelles constructions intègrent les prescriptions relatives aux risques** (inondation, mouvement de terrain, retrait-gonflement des argiles...), que ce soit **en termes d'implantation ou de conception**.



Les **infrastructures** de transport, les **réseaux** de transport et de distribution d'eau et d'électricité sont **régulièrement contrôlés, sécurisés voire renforcés** pour mieux résister aux aléas climatiques et **éviter les risques de rupture** (surchauffe, casse). La population est sensibilisée à la sobriété énergétique en période de tension. Des **protocoles de secours** sont prévus en cas d'interruption temporaire. Le **développement des énergies renouvelables** se fait **en tenant compte des risques** qui seront accentués par le changement climatique.



Les milieux aquatiques et humides sont **maintenus ou restaurés en bon état et fonctionnels, voire renforcés**, ce qui leur permet d'assurer leur **rôle tampon vis-à-vis des aléas climatiques sécheresse et inondation**. En parallèle, la **gestion des eaux pluviales**, coordonnée avec le développement urbain, permet d'**absorber les précipitations exceptionnelles** associées au changement climatique.



La **lutte contre l'enfrichement dans les reculées** est encouragée et une **zone tampon** est réouverte pour **réduire le risque de propagation des feux** aux zones bâties. Le réseau de **dessertes forestières** est **contrôlé et renforcé** au besoin dans les secteurs difficilement accessibles.



Les **Plans communaux de sauvegarde (PCS)** sont généralisés au niveau des communes et la gestion de crise est opérationnelle. L'**offre de soins d'urgence** est renforcée pour **gérer l'afflux de patients en situation de crise** (aléa majeur), notamment les personnes fragiles et celles atteintes de maladies émergentes.

Objectif 4/ FAIRE ENSEMBLE, POUR TOUS

La stratégie vise à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans une dynamique commune de transition, tournée vers l'avenir, afin que chacun prenne sa part et que personne ne soit oublié.

4.1/ Coopérer : impliquer chacun

Lors de la concertation menée en 2019, les participants ont exprimé leur volonté de ne plus se voir imposer sans discussion des projets ou des politiques. Ils souhaitent participer, être associés, voire s'engager concrètement en se mobilisant pour le territoire. Le PCAET ne doit donc pas reproduire les schémas traditionnels d'un outil qui n'est pas porté collectivement par le territoire, et peu efficace. ECLA s'engage à associer les acteurs du territoire sur du long terme, par l'intermédiaire de dispositifs qui reposent avant tout sur de l'humain visant à renforcer les liens entre les citoyens.

Il s'agit aussi d'organiser les coopérations inter-communales, d'accentuer la solidarité entre le cœur urbain et les communes plus rurales, afin de définir un horizon communautaire intérateur des enjeux de transition.

4.2/ Prendre en compte les publics précaires : ne laisser personne au bord du chemin

Il s'agit aussi d'intégrer la lutte contre la précarité énergétique comme une ambition collective de la politique énergétique d'ECLA en associant des publics *a priori* éloignés des thématiques du PCAET. A ce titre, ECLA souhaite que son PCAET prenne en compte les enjeux sociaux de la transition. Cela passe notamment par le développement de missions spécifiques confiées au secteur de l'insertion, d'une filière de l'après-première-vie (recyclage, réparation, réemploi), impliquant les structures de l'économie sociale et solidaire, etc.

4.3/ Préparer l'avenir : mobiliser la jeunesse

ECLA s'engage à mobiliser les jeunes du territoire pour la réalisation et la mise en œuvre du PCAET. En effet, les jeunes ont prouvé par leur mobilisation et leur investissement dans la phase de concertation qu'ils étaient moteurs et prêts à agir en faveur de la transition écologique. Leur participation s'inscrit dans une démarche pérenne en les associant aux travaux et suivi du PCAET mais aussi au travers de l'éducation à l'environnement.

Objectif 5/ COLLECTIVITÉ MOTEUR ET EXEMPLAIRE

La stratégie vise à insuffler une dynamique de transition concrète et pérenne, portée par ECLA jouant le rôle de coordinateur et traçant le chemin par des décisions et des actions exemplaires.

ECLA souhaite intégrer dans son PCAET une priorité propre à son fonctionnement, qui fixe la transition écologique et énergétique comme composante prioritaire et intangible de ses décisions, ses projets et ses partenariats.

La définition d'un « filtre transition » doit permettre d'apporter un regard « écologique » sur l'ensemble des programmes, projets, actions et décisions de la communauté d'agglomération. Ce filtre ne se veut pas un outil restrictif mais doit permettre de traduire le projet de territoire d'ECLA au regard de l'enjeu majeur de la transition. L'objectif n'est pas d'ajouter de la lourdeur à la prise de décision ou d'ériger la transition comme un couperet mais bien d'instiller la transition dans tous les services de la collectivité, les réflexions afin que chacun (élus et agents) intègre la transition comme une approche à part entière, au même titre que la maîtrise budgétaire, la qualité du service au public...

IV. Plan d'action

A] FICHES ACTION

Le plan d'action du PCAET d'ECLA est composé de **22 actions découpées en 73 sous-actions**. Le tableau qui suit liste l'ensemble des 22 actions et indique pour chacune les objectifs stratégiques, secteurs d'activité et objectifs climat-air-énergie concernés.

Objectifs stratégiques					Numéro action	Libellé action	Secteurs							Objectifs CAE				
Objectif 1/ DÉVELOPPER UNE INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DÉCARBONÉE	Objectif 2/ PRÉSERVER LES RICHESSES NATURELLES DU TERRITOIRE	Objectif 3/ PRÉVENIR LES RISQUES ET PROTÉGER LES POPULATIONS ET LES BIENS	Objectif 4/ FAIRE ENSEMBLE, POUR TOUS	Objectif 5/ COLLECTIVITÉ MOTEUR ET EXEMPLAIRE			Résidentiel	Tertiaire	Transports	Industrie	Agriculture	Déchets	Production d'énergie	Consommation d'énergie	Émissions de GES	Séquestration carbone	Production d'EnR	Émissions de polluants atm.
					1	Piloter, animer, suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET												
					2	Favoriser l'implication et l'engagement de tous dans la transition du territoire												
					3	Adapter le fonctionnement d'ECLA pour systématiser la prise en compte des objectifs de transition												
					4	Actionner le levier financier pour orienter les dépenses et les activités vers des pratiques plus durables et responsables												
					5	Faire de l'aménagement urbain un outil au service des enjeux de transition												
					6	Améliorer les performances énergétiques des bâtiments												
					7	Faciliter le report vers les modes de déplacement alternatifs à la mobilité en voiture individuelle thermique												
					8	Accompagner la transition de la logistique et du transport de marchandises												
					9	Inscrire le développement des entreprises dans la transition												
					10	Développer un tourisme à faible empreinte environnementale												
					11	Optimiser la valorisation des déchets d'un point de vue environnemental												

Objectifs stratégiques					Numéro action	Libellé action	Secteurs							Objectifs CAE				
Objectif 1/ DÉVELOPPER UNE INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DÉCARBONÉE	Objectif 2/ PRÉSERVER LES RICHESSES NATURELLES DU TERRITOIRE	Objectif 3/ PRÉVENIR LES RISQUES ET PROTÉGER LES POPULATIONS ET LES BIENS	Objectif 4/ FAIRE ENSEMBLE, POUR TOUS	Objectif 5/ COLLECTIVITÉ MOTEUR ET EXEMPLAIRE			Résidentiel	Tertiaire	Transports	Industrie	Agriculture	Déchets	Production d'énergie	Consommation d'énergie	Émissions de GES	Séquestration carbone	Production d'EnR	Émissions de polluants atm.
					12	Accompagner un développement maîtrisé de productions d'EnR sur le territoire												
					13	Accroître la résilience des espaces et des infrastructures naturelles												
					14	Rétablir le bon état écologique des milieux aquatiques												
					15	Réunir les conditions d'une gestion pérenne et multifonctionnelle de la forêt												
					16	Accompagner l'agriculture vers des modèles plus sobres et mieux assis sur les processus écologiques												
					17	Créer un environnement alimentaire favorable à l'adoption d'un régime sain et durable												
					18	Identifier et lutter contre les îlots de chaleur urbains												
					19	Sécuriser l'alimentation en eau pour tous les usages												
					20	Coordonner la mise en œuvre des solutions concrètes de lutte contre les espèces invasives à enjeu santé-environnement												
					21	Prévenir les risques naturels et leurs impacts												
					22	Organiser et adapter les moyens d'intervention en situation de crise												

Chaque action fait l'objet d'une fiche dédiée qui détaille les sous-actions correspondantes, présente des exemples d'opérations et indique les principaux éléments de mise en œuvre et de suivi associés. Le modèle ci-après précise les informations contenues dans chaque rubrique des fiches action. Les pages qui suivent présentent l'ensemble des 22 fiches action du PCAET d'ECLA.

Code action	Titre de l'action
-------------	-------------------

OBJECTIF STRATÉGIQUE	Prioritaire : action structurante et ayant un impact fort au regard des enjeux CAE Action engagée : action qui s'inscrit dans une dynamique déjà présente, avec une faisabilité plus importante Court terme : à engager avant fin 2028 Moyen terme : à engager entre 2029 et 2031	TEMPORALITÉ DE L'ACTION
----------------------	--	-------------------------

SOUS-ACTIONS	PORTEUR	PARTENAIRES	RÔLE D'ECLA
Sous-action et opérations envisagées	Acteurs qui assurent la mise en œuvre de l'action, garants de son bon avancement	Acteurs directement impliqués ou nécessaires pour la mise en œuvre de l'action	
ECLA peut endosser différents rôles selon les actions : Pilote : ECLA porte l'action Copilote : ECLA porte partiellement l'action, avec d'autres structures Partenaire : ECLA est associé aux porteurs de l'action Coordinateur : ECLA veille au maintien de la dynamique entre les acteurs porteurs/partenaires de l'action			

PRÉCONISATIONS ENVIRONNEMENTALES

Focus sur certaines préconisations phares issues de l'évaluation environnementale stratégique

PROGRAMMES/DÉMARCHES/OUTILS EN LIEN, SUR LESQUELS S'APPUYER

Bénéfices attendus de l'action (□□□ : absence d'impact / ■■■ : impact important) : ces critères permettent de prioriser les actions.

IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

ATTÉNUATION	↘ consommation d'énergie	↘ émissions de GES	↗ séquestration de carbone	ADAPTATION
				
	□□□	□□□	□□□	
	↗ production d'EnR	↘ émissions de polluants	↘ vulnérabilité du territoire	
				
	□□□	□□□	□□□	

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

Informations à collecter permettant de mesurer l'avancement de la mise en œuvre de l'action

FINANCEMENT

Estimation des moyens nécessaires répartis entre porteurs et partenaires :

Moyens humains :

- : action ponctuelle / quelques heures de travail par semaine / environ 0,05 ETP
- : action mentionnée dans une fiche de poste / 1 jour de travail par semaine / environ 0,2 ETP
- : action de grande envergure / 1 ETP ou plus

Moyens financiers :

- : faible budget de fonctionnement / < 10 k€/an
- : accompagnement pour la mise en œuvre (étude...) / entre 10 k€/an et 50 k€/an
- : investissements nécessaires (travaux, équipements...) / > 50 k€/an

MOYENS HUMAINS



MOYENS FINANCIERS



ACTIONS DU PCAET EN LIEN

Indicateurs de résultat

Informations à collecter permettant de mesurer les résultats obtenus

OBJECTIF STRATÉGIQUE Objectif 5/ COLLECTIVITÉ MOTEUR ET EXEMPLAIRE

TEMPORALITÉ DE L'ACTION

PRIORITAIRE

SOUS-ACTIONS

PORTEUR

PARTENAIRES

RÔLE D'ECLA

1.1/Piloter

- Assurer un portage politique et hiérarchique fort du PCAET en interne et en externe
- Créer une instance dédiée au suivi et à l'évaluation du PCAET, ouverte aux citoyens et aux acteurs du territoire, avec un rôle d'alerte sur l'avancement de la mise en œuvre du PCAET
- Suivre et rendre compte de la mise en œuvre des actions aux élus et au territoire

ECLA

Tous les acteurs du territoire

Pilote

1.2/Coordonner

- Mobiliser et accompagner les porteurs d'actions et les partenaires dans la mise en œuvre des actions du PCAET
- Accompagner en proximité les communes sur les sujets de transition, coopérer avec les territoires voisins et supra, établir des partenariats, mutualiser les projets/moyens/bénéfices
- Assurer une veille active sur les appels à projets/sources de financements publics et privés et relayer l'information aux acteurs locaux

ECLA

Tous les acteurs du territoire

Pilote

1.3/Informer

- Diffuser le PCAET approuvé à l'ensemble des élus et des services (communes, ECLA, Département, Région...) comme cadre de l'action commune des collectivités en matière de transition sur le territoire d'ECLA
- Construire et mettre en œuvre un plan de communication associé au PCAET (ex : identité CAE de la collectivité...)
- Valoriser chaque action et les retours d'expérience (ex : lettre « Graines d'action », espace en ligne avec tableau de bord/cartographie collaboratifs des projets locaux de transition...)
- Participer aux réseaux d'acteurs de la transition, relayer les informations/événements en lien avec la transition

ECLA

Tous les acteurs du territoire

Pilote

PRÉCONISATIONS ENVIRONNEMENTALES

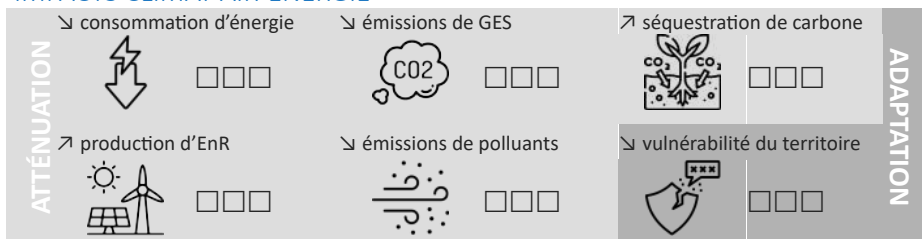
PROGRAMMES/DÉMARCHES/OUTILS EN LIEN, SUR LESQUELS S'APPUYER

Programme France Nation Verte
Plateforme Territoire engagé transition écologique (TETE) (ADEME)

FINANCEMENT

Fonds Vert
Agence de l'eau RMC

IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE



MOYENS HUMAINS



MOYENS FINANCIERS



ACTIONS DU PCAET EN LIEN

Toutes

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

Nombre de réunions du comité de suivi
Réalisation d'un plan de communication associé au PCAET
Nombre d'actions d'information/sensibilisation

Indicateurs de résultat

Part des actions du PCAET en progression

Favoriser l'implication et l'engagement de tous dans la transition du territoire

OBJECTIF STRATÉGIQUE Objectif 4/ FAIRE ENSEMBLE, POUR TOUS

TEMPORALITÉ DE L'ACTION

PRIORITAIRE

SOUS-ACTIONS

PORTEUR

PARTENAIRES

RÔLE D'ECLA

2.1/Associer les citoyens et les organisations

- Rédiger et diffuser une version synthétique et accessible du PCAET
- Créer une instance dédiée au suivi et à l'évaluation du PCAET, ouverte aux citoyens et acteurs du territoire, avec un rôle d'alerte sur l'avancement de la mise en œuvre du PCAET
- Créer un comité des jeunes pour le climat, participant aux travaux du PCAET
- Développer un réseau d'ambassadeurs de la transition (référents) dans les collectivités, établissements, entreprises, associations... pour échanger les informations liées à la transition
- Construire et alimenter un tableau de bord/une cartographie collaboratifs des projets locaux de transition, permettant de mettre en relation les acteurs

ECLA

Tous les acteurs du territoire

Pilote

2.2/Construire et mettre en œuvre un plan d'accompagnement des citoyens et des organisations aux changements inhérents à la transition

- Par thématique (ex : énergie, mobilité, alimentation, déchets, risques...) : définir les cibles, diagnostiquer les freins et les leviers au changement, définir les actions, expérimenter et essayer, suivre et évaluer les changements (ex : développer un programme d'éducation des jeunes sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, organiser un défi des familles/écoles/clubs en transition...)
- Sur les volets « atténuation » (culture commune de la sobriété dans l'utilisation des ressources et la consommation, capacité d'action de chacun...) et « adaptation » (culture commune du risque climatique, responsabilisation de chacun...)

ECLA

Tous les acteurs du territoire

Pilote

2.3/Organiser des évènements forts de mobilisation (ex : point d'étape annuel partagé et festif, COP lors du bilan à mi-parcours, journée de la transition organisée par le comité des jeunes...) en veillant à la cohérence avec les enjeux de transition (ex : communication dématérialisée, limitation et gestion des déchets...)

ECLA

Tous les acteurs du territoire

Pilote

PRÉCONISATIONS ENVIRONNEMENTALES

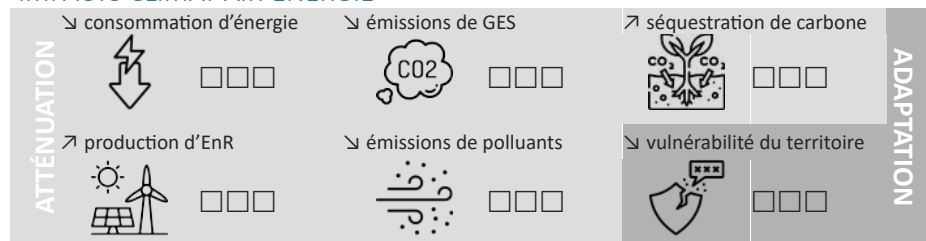
PROGRAMMES/DÉMARCHES/OUTILS EN LIEN, SUR LESQUELS S'APPUYER

Réseau Étudiant pour une Société Écologique et Solidaire (RESES)
 Démarche E3D (École/Établissement en Démarche de Développement Durable)
 Boîte à outils de l'accompagnement au changement de comportement (ACC) (ADEME)
 Programme Alt IMPACT - Soutien aux actions de sobriété numérique (ADEME)
 Réseau Élus pour agir (ADEME)
 Programme Ecopousse (ACTEE)
 Concours ACTEE CUBE (ACTEE)
 Ressources pédagogiques de Bourgogne Énergies Renouvelables (BER)
 Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) (SYDOM du Jura)
 Programme « Le climat change ! Et vous ? Mon territoire en transition » (CPIE Bresse du Jura)
 Projet Leader « Sensibilisation des élus aux enjeux environnementaux » (FNE Jura)
 Ateliers de bricolage La Station de l'association La Grappe

FINANCEMENT

Programme LEADER
 Aides « Alt Impact », « Actions en faveur de la transition écologique » (ADEME)
 Programme ENVI (Région BFC)
 Dispositifs Agence de l'eau RMC

IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE



MOYENS HUMAINS



MOYENS FINANCIERS



ACTIONS DU PCAET EN LIEN

Toutes

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

Nombre de réunions du comité des jeunes pour le climat
 Nombre d'ambassadeurs « transition » identifiés
 Nombre d'évènements de mobilisation

Indicateurs de résultat

Nombre de citoyens/organisations participant aux évènements
 Nombre de projets publiés sur le tableau de bord/la cartographie collaboratifs

Adapter le fonctionnement d'ECLA pour systématiser la prise en compte des objectifs de transition

OBJECTIF STRATÉGIQUE Objectif 5/ COLLECTIVITÉ MOTEUR ET EXEMPLAIRE

TEMPORALITÉ DE L'ACTION

PRIORITAIRE

SOUS-ACTIONS

PORTEUR

PARTENAIRES

RÔLE D'ECLA

3.1/Développer une culture commune de la transition

-Construire un programme de formation touchant tous les membres de l'organisation (élus, agents)
 -Promouvoir les pratiques vertueuses au travail (ex : sensibiliser aux économies d'énergie/de fournitures/à la réduction et au tri des déchets, élaborer un plan de mobilité interne à la collectivité priorisant l'éco-mobilité, agir sur la flotte de véhicules, instaurer le forfait mobilités durables (FMD), implanter un parking vélo couvert au siège, développer le télétravail, informer/sensibiliser par des notes internes, faciliter le covoiturage des élus pour les conseils et commissions...)
 -Valoriser chaque action et les retours d'expérience (ex : lettre « Graines d'action », espace en ligne avec tableau de bord/cartographie collaboratifs des projets locaux de transition...)
 -Organiser un rendez-vous annuel sur la transition (ex : séminaire de rentrée élus/agents, en amont de la semaine de la mobilité)

ECLA

CdG 39, CNFPT,
ADEME, FNE Jura

Pilote

3.2/Définir et mettre en œuvre un filtre de transition écologique et sociale (TES), distillant ses objectifs dans l'ensemble des compétences d'ECLA et permettant d'aborder les décisions/projets/activités en coût global (environnemental, social, économique)
 -Faire valoir les enjeux de la transition dans les commissions

ECLA

ADEME, DDT

Pilote

3.3/Travailler en mode projet et en transversalité, dès les réflexions budgétaires et jusqu'à la fin de mise en œuvre

ECLA

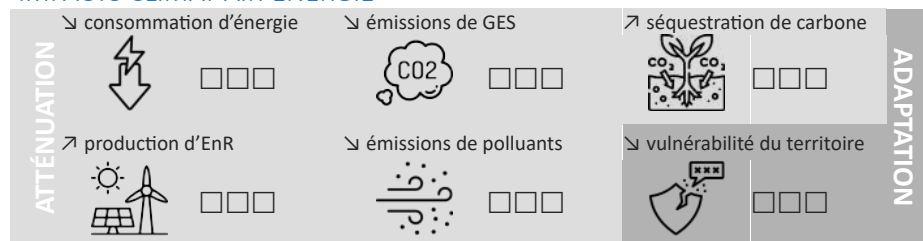
Pilote

PRÉCONISATIONS ENVIRONNEMENTALES

PROGRAMMES/DÉMARCHES/OUTILS EN LIEN, SUR LESQUELS S'APPUYER

Boussole de la transition écologique (MTE)
 Outil Empreinte Projet (ADEME)
 Projet Leader « Sensibilisation des élus aux enjeux environnementaux » (FNE Jura)

IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE



INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

Mise en œuvre d'un programme de formation « transition » élus/agents
 Nombre d'actions d'information/sensibilisation
 Formalisation et déploiement du filtre de la transition écologique et sociale (TES)

FINANCEMENT

MOYENS HUMAINS



MOYENS FINANCIERS



ACTIONS DU PCAET EN LIEN

1.1, 1.3, 2.3

Indicateurs de résultat

Part des élus/agents ayant bénéficié d'une formation « transition »
 Part de la distance parcourue en véhicules bas-carbone
 Part des décisions/projets intégrant les enjeux de TES

Actionner le levier financier pour orienter les dépenses et les activités vers des pratiques plus durables et responsables

OBJECTIF STRATÉGIQUE Objectif 5/ COLLECTIVITÉ MOTEUR ET EXEMPLAIRE

TEMPORALITÉ DE L'ACTION

ENGAGÉE

SOUS-ACTIONS

PORTEUR

PARTENAIRES

RÔLE D'ECLA

4.1/Déployer une comptabilité écologique (ex : budget vert) à présenter dès le débat d'orientation budgétaire (DOB)

ECLA

DGFIP

Pilote

4.2/Définir une politique d'achat public responsable

-Se doter d'un document cadre de promotion des achats publics écologiquement et socialement responsables (ex : préservation des ressources, gestion des déchets, impacts sur la biodiversité, insertion et économie locale...) sur l'ensemble des achats (fournitures, services, travaux) et accompagner les services par des réunions d'information technique et juridique

-Inciter les communes à s'engager dans une démarche similaire

ECLA

ADEME, ARNIA, Pays
Lédonien, Archipel,
communes

Pilote

4.3/Instaurer une éco-conditionnalité des aides publiques

-Définir les critères d'analyse des demandes d'aides

-Sensibiliser les associations/entreprises/communes aux bonnes pratiques/pistes de transformation (ex : définir un cahier des charges pour l'organisation d'activités sportives et de loisirs/de manifestations éco-responsables (eau, énergie, déplacements, déchets...))

-Inciter les communes à s'engager dans une démarche similaire

ECLA

Entreprises,
associations,
communes

Pilote

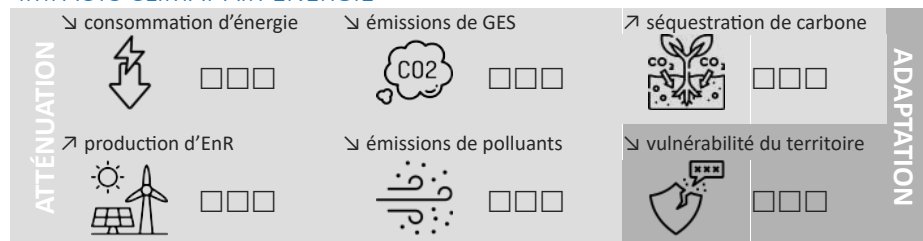
PRÉCONISATIONS ENVIRONNEMENTALES

PROGRAMMES/DÉMARCHES/OUTILS EN LIEN, SUR LESQUELS S'APPUYER

Outils d'analyse et guide de cotation I4CE
Éco-conditionnalité des aides de la Région BFC
Règlement d'intervention de l'Aide à l'immobilier d'entreprise (AIE) (ECLA)
Charte des achats responsables (ECLA)

FINANCEMENT

IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE



MOYENS HUMAINS



MOYENS FINANCIERS



ACTIONS DU PCAET EN LIEN

3

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

Mise en œuvre du budget vert
Formalisation et déploiement d'un document cadre de promotion des achats publics responsables
Nombre de grilles d'évaluation de demandes d'aides incluant l'éco-conditionnalité

Indicateurs de résultat

Part des dépenses budgétaires favorables, neutres et défavorables
Ratio nombre de marchés achats responsables/nombre total de marchés passés
Ratio montant des marchés achats responsables/montant total des marchés passés
Volume financier d'aides allouées répondant aux critères de TES

Faire de l'aménagement urbain un outil au service des enjeux de transition

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Objectif 1/ DÉVELOPPER UNE INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DÉCARBONÉE
Objectif 2/ PRÉSERVER LES RICHESSES NATURELLES DU TERRITOIRE
Objectif 3/ PRÉVENIR LES RISQUES ET PROTÉGER LES POPULATIONS ET LES BIENS

TEMPORALITÉ DE L'ACTION

ENGAGÉE

SOUS-ACTIONS

PORTEUR

PARTENAIRES

RÔLE D'ECLA

5.1/Définir un aménagement sobre

-Limiter au maximum l'artificialisation des sols/l'étalement urbain : produire du logement sans consommer de foncier (lutte contre la vacance, renouvellement urbain, démolition-reconstruction), densifier au sein des espaces bâtis (prioriser les constructions en dents creuses et divisions parcellaires en veillant à préserver la trame verte et bleue), densifier les nouvelles opérations de logements en extension, tendre vers la transparence hydraulique
-Préserver les continuités écologiques (trames verte, bleue, turquoise, noire, brune...), les petits réservoirs de biodiversité dans la matrice urbaine et résorber les points de conflit identifiés dans le SCoT et le PLUi-HM d'ECLA
-Rendre certains espaces verts non constructibles
-Prioriser le développement des EnR sur les espaces bâtis ou artificialisés
-Prévoir une analyse environnementale avant l'ouverture à l'urbanisation (potentiels agronomique, hydrique, et de biodiversité) et définir des mesures compensatoires ambitieuses sur les sites nouvellement artificialisés

ECLA

DDT, CAUE, EPAGE
Seille et affluents, CA,
FNE Jura, Pays
Lédonien

Pilote

5.2/Rendre les aménagements/constructions/rénovations exemplaires du point de vue environnemental

-Transcrire les objectifs climat-air-énergie dans les volets réglementaires du PLUi-HM (ex : zones de développement cohérentes avec les secteurs bien desservis par les transports en commun et la mobilité durable (mixité fonctionnelle), emplacements réservés pour les mobilités alternatives/le déploiement des EnR, niveaux de performance énergétiques à atteindre élevés pour les constructions/rénovations de bâtiments, préservation/renforcement des éléments constitutifs de la TVB, végétalisation dans tout nouveau projet urbain avec une attention portée au choix des espèces (ex : graines/plants labellisés Végétal local, essences peu allergisantes...), limitation de l'imperméabilisation des terrains voire désimperméabilisation (ex : coefficient de pleine terre/biotope, revêtements drainants...), obligation d'infiltrer à la parcelle/incitation à récupérer l'eau, bioclimatisme et recours à des matériaux à albédo élevé, éco-construction (matériaux biosourcés dont bois/issus du réemploi), production d'EnR notamment sur site pour les nouvelles Zones d'activités économiques (ZAE)
-Mettre en place dans le PLUi-HM une OAP thématique trame verte et bleue (TVB)
-Diffuser de l'information aux pétitionnaires à l'occasion des demandes d'autorisation d'urbanisme

ECLA

OFB, DREAL, MRAe,
Région BFC, DDT,
SIDECE, CAUE, FNE
Jura, Pays Lédonien,
Régie Eau d'ECLA

Pilote

5.3/Intégrer les enjeux d'adaptation dans la planification de l'aménagement urbain

-Intégrer dans le PLUi-HM les projections d'évolution du climat et la TRACC (ex : conserver non bâties les zones d'expansion des crues pour permettre au cours d'eau de disperser son énergie, intégrer un schéma directeur pluvial, prendre en compte le phénomène d'ICU dans les zonage et règlement, rendre inconstructible une frange vis-à-vis des lisières forestières pour ne pas exposer les biens et les personnes aux risques inhérents aux milieux boisés (incendie, chute d'arbre...)...)

-Axer l'aménagement urbain sur l'amélioration de la qualité de vie des habitants en réponse aux enjeux climatiques (qualité de l'air, nature en ville, îlots de fraîcheur, mobilités actives...)

ECLA

DREAL, ARS, DDT,
CAUE, ABF, FNE Jura,
CPIE Bresse du Jura

Pilote

PRÉCONISATIONS ENVIRONNEMENTALES

Veiller, en phase chantier et pour les projets de rénovation, à :

- préserver la biodiversité (ex : incidence sur les oiseaux et les chiroptères dans le bâti ancien > éviter les travaux en période de nidification, prévoir un diagnostic écologique sur les gros bâtiments « à potentiel »...)
- respecter les caractéristiques architecturales du bâti local

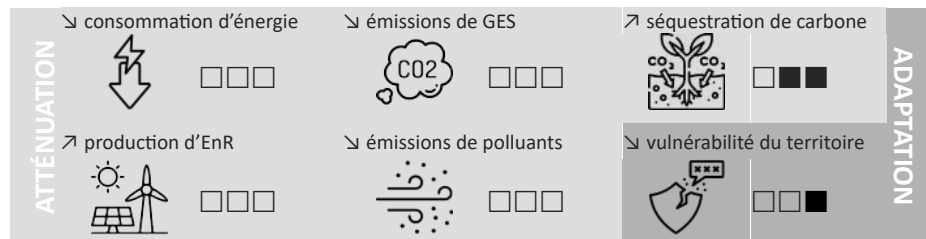
PROGRAMMES/DÉMARCHES/OUTILS EN LIEN, SUR LESQUELS S'APPUYER

Programme France Nation Verte
 Programme Sauvons l'eau (Agence de l'eau RMC)
 SRADDET BFC
 SCoT du Pays Lédonien
 PLUi-HM / Etude de la valeur agronomique des terres, OAP trame verte et bleue (TVB)
 Action Cœur de ville (ECLA)
 Programme Interreg Création d'éco-parcs d'activités (ECLA)
 Schéma directeur de gestion des eaux pluviales (Régie Eau d'ECLA)
 Règlement de la ZA de Messia (exigences > PLU)

FINANCEMENT

AMI « Une seule santé » (ARS)
 Aides « Pluvial et sol », « Gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement »,
 « Acquisitions foncières » (Agence de l'eau RMC)
 Territoires en action (TEA) (Région BFC)
 Quartiers en transition (Région BFC)

IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE



MOYENS HUMAINS



MOYENS FINANCIERS



ACTIONS DU PCAET EN LIEN

3.2, 3.3, 12.2, 18.3

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

Niveau de transcription des objectifs climat-air-énergie du PCAET dans des OAP ou dans les volets réglementaires du PLUi-HM
 Niveau d'intégration de la TRACC dans le PLUi-HM

Indicateurs de résultat

Surface d'espaces NAF artificialisés
 Taux de logements vacants
 Part de surfaces artificialisées revalorisées
 Part des permis de construire intégrant des mesures d'atténuation et/ou d'adaptation

OBJECTIF STRATÉGIQUE Objectif 1/ DÉVELOPPER UNE INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DÉCARBONÉE

TEMPORALITÉ DE L'ACTION

ENGAGÉE

SOUS-ACTIONS

PORTEUR

PARTENAIRES

RÔLE D'ECLA

6.1/Accompagner les particuliers et les organisations vers la sobriété et l'efficacité énergétiques

- Identifier les publics cibles et les besoins en information/sensibilisation
- Sensibiliser aux déperditions énergétiques et aux économies d'énergie (ex : éco-gestes, optimisation chauffage/climatisation/ventilation par les usages/réglages, renouvellement de l'air intérieur, extinction nocturne des éclairages...) *via* des supports et des événements (ex : balades nocturnes thermo-graphiques avec caméra thermique et conseil d'un thermicien, logement pédagogique dans un quartier sensible...)
- Rendre visibles et lisibles les dispositifs d'accompagnement et d'aides, notamment aux moments clés propices aux travaux (ex : vente, vacance d'un logement, ravalement de façade, changement de mode de chauffage...)
- Repérer et accompagner spécifiquement les ménages en situation de précarité énergétique dans leur projet de rénovation
- Renforcer la dynamique avec les bailleurs sociaux pour rénover le parc de logements sociaux, avec les entreprises pour le parc tertiaire
- Bonifier les aides financières sur les rénovations énergétiques adaptées au patrimoine architectural, au confort d'hiver et d'été, privilégiant les matériaux biosourcés, substituant les énergies fossiles par des énergies renouvelables et bas-carbone (pompe à chaleur, électricité, chauffage urbain, bois énergie, gaz renouvelable...) pour le chauffage, en priorité pour les personnes à revenus très modestes et modestes (grilles ANAH)
- Mettre en place des outils coercitifs permettant la réhabilitation de biens (ex : ORI, DUP (hors habitation)...))

ADIL, Ajena,
SOLIHA,
ALons'ZI, CPIE
Bresse du Jura,
ECLA (info *via*
EFS),
communes

ANAH, ADEME, Action
Logement, DRAC,
Région BFC, Dpt du
Jura, UDAP, ABF,
Maison pour tous,
Néolia, CCAS

Copilote

6.2/Mettre en place une stratégie patrimoniale ECLA-communes

- Informer/sensibiliser les communes *via* le Conseil en énergie partagé (CEP) (diagnostic, préconisations, aides...)
- Mettre en place une comptabilité énergétique et des émissions de GES des bâtiments publics (services mutualisés)
- Établir et mettre en œuvre un Schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) et un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) de rénovation du bâti public
- Fixer des niveaux de performance ambitieux pour les constructions/rénovations de bâtiments (ex : délibération sur les labels, objectif de dépassement de la RE2020...)
- Intégrer la production d'EnR dans tout projet de construction/rénovation

ECLA,
communes

ADEME, Région BFC,
DDT, Territoires
Ingénierie Jura, SIEDEC

Copilote

PRÉCONISATIONS ENVIRONNEMENTALES

Veiller, en phase chantier et pour les projets de rénovation, à :

- préserver la biodiversité (ex : incidence sur les oiseaux et les chiroptères dans le bâti ancien > éviter les travaux en période de nidification, prévoir un diagnostic écologique sur les gros bâtiments « à potentiel »...)
- respecter les caractéristiques architecturales du bâti local
- gérer les déchets et les nuisances du BTP (phase travaux) > développer les chartes de chantiers verts
- prendre en compte le volet « qualité de l'air » > assurer des rénovations performantes intégrant l'enjeu de respiration du bâti

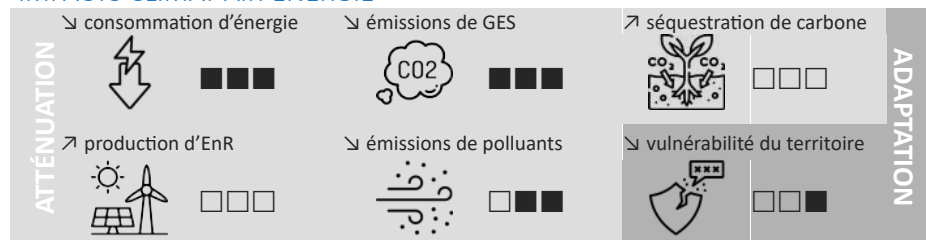
PROGRAMMES/DÉMARCHES/OUTILS EN LIEN, SUR LESQUELS S'APPUYER

Décret Tertiaire
Programme France Nation Verte
Programme d'intérêt général (PIG) Pacte Territorial France Rénov' (ANAH)
Programme « Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique » (ACTEE 2) (FNCCR)
Concours ACTEE CUBE (ACTEE)
CRTE Pays Lédonien
Formation des secrétaires de mairie (Pays Lédonien, DDT)
Règlement d'intervention de l'Aide à l'immobilier d'entreprise (AIE) (ECLA)
Partenariat avec ALons'ZI
PLUi-HM / Plan local de l'habitat
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) (ECLA)
Action Cœur de ville (ECLA)
Pré-diagnostic territorial GEODIP

FINANCEMENT

FEDER
MaPrimRénov' (ANAH)
AAP Fonds Air Bois (ADEME)
Fonds Chêne (FNCCR)
Effilogis (Région BFC)
Territoires en action (TEA) (Région BFC)
Aides à la pierre (Département du Jura)
Aides aux territoires (Département du Jura)
Fonds Vert
DETR/DSIL/FNADT
Aides ECLA
Aides communes (Lons-le-Saunier, Montmorot, Perrigny)

IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE



MOYENS HUMAINS



MOYENS FINANCIERS



ACTIONS DU PCAET EN LIEN

1.2, 2.2, 4.3, 18.2

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

Nombre d'actions d'information/sensibilisation
Nombre de rénovations accompagnées
Montant des soutiens financiers à la rénovation engagés
Nombre de bâtiments publics rénovés

Indicateurs de résultat

Taux de logements éneergivores (classés F ou G)
Taux de logements chauffés au fioul ou au gaz
Consommations d'énergie par mètres carré de bâtiment
Consommation énergétique finale du secteur tertiaire

Faciliter le report vers les modes de déplacement alternatifs à la mobilité en voiture individuelle thermique

OBJECTIF STRATÉGIQUE Objectif 1/ DÉVELOPPER UNE INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DÉCARBONÉE

TEMPORALITÉ DE L'ACTION

ENGAGÉE

SOUS-ACTIONS

PORTEUR

PARTENAIRES

RÔLE D'ECLA

7.1/Accompagner les particuliers et les organisations vers le report modal

- Identifier les besoins en matière de mobilité et les freins au report modal (ex : diagnostic mobilité, enquête ménage...)
- Dédier un lieu/service à l'information sur l'éco-mobilité
- Sensibiliser à la mobilité durable (ex : sobriété des déplacements, éco-conduite, printemps à vélo, challenge de la mobilité, opérations ponctuelles « Ville sans voiture »...) et informer sur les solutions de mobilité alternatives (ex : plateforme ECLA Mobilités...)
- Soutenir les entreprises qui déploient de nouvelles solutions de mobilité

ECLA

Communes, CCI, FUB,
Vélo qui Rit,
entreprises,
établissements
scolaires

Pilote

7.2/Réduire l'emprise de la voiture sur l'espace public au profit des modes de déplacement alternatifs

- Réserver des espaces dédiés dans les documents d'urbanisme (ex : accessibilité et continuité des modes doux...)
- Élaborer un plan de mobilité (ex : créer des zones de circulation apaisée, abaisser la vitesse réglementaire, requalifier les artères et carrefours stratégiques, réduire la largeur des chaussées au profit des voies cyclables, réduire le nombre de places de stationnement en priorisant le stationnement vélo/le covoiturage, piétonniser certaines rues...)

ECLA,
communes

ADEME, Région BFC,
DDT, Dpt du Jura,
Cerema

Copilote

7.3/Mettre en œuvre le Schéma directeur cyclable (SDC)

- Aménager un réseau cyclable qualitatif : infrastructures cyclables sécurisées/directes/continues (ex : signaler la voie verte depuis les villages proches...), zones de circulation apaisée, doubles sens cyclables, sas et cédez-le-passage cyclistes aux feux, plan de circulation et de stationnement, jalonnement des itinéraires et des services, équipements de service et de confort
- Accompagner la pratique du vélo : réparation du vélo, dispositif « Savoir Rouler à Vélo », ateliers de remise en selle pour les adultes, offre de vélo en location d'ECLA, accompagnement « vélotaf » pour les cyclistes néophytes, aide à l'achat
- Promouvoir l'usage du vélo : partage de la voirie et respect des cyclistes, événements et kits de promotion, lien avec les employeurs, collectivité exemplaire

ECLA

ADEME, Région BFC,
DDT, Dpt du Jura,
communes, FUB, Vélo
qui Rit, entreprises,
établissements
scolaires

Pilote

7.4/Renforcer les transports en commun et l'intermodalité

- Promouvoir la liaison ferroviaire pour un usage quotidien
- Rendre visible et lisible l'offre du réseau Mobigo (ex : possibilité pour tout voyageur d'utiliser les lignes scolaires)

ECLA, Région
BFC

Collectivités
limitrophes,
communes, OT de
Lons-le-Saunier et

Copilote

-Optimiser le réseau de transport en commun autour des pôles générateurs de déplacements -Développer des solutions de nouvelle technologie au service de la mobilité (ex : application smartphone présentant l'ensemble des offres de mobilité) -Déployer des navettes « entreprises », « marché » -Adapter l'offre de transport en commun aux flux touristiques			JurAbsolu, entreprises	
7.5/Encourager les mobilités partagées -Promouvoir l'utilisation de plateformes dédiées -Inciter financièrement au covoiturage pour les trajets du quotidien -Créer/aménager des aires de stationnement adaptées et la signalétique associée en prenant en compte les enjeux environnementaux (ex : consommation d'espace, imperméabilisation des sols, impacts sur la biodiversité et le paysage...), nouer des partenariats avec les collectivités limitrophes pour les aires de covoiturage -Promouvoir et accompagner le déploiement de l'autopartage et de l'auto-stop organisé -Soutenir le transport à la demande (TAD) et le transport d'utilité sociale (TUS) pour les publics précaires et à mobilité réduite	ECLA	Région BFC, DDT, collectivités limitrophes, communes, AIR, entreprises	Pilote	
7.6/Favoriser les véhicules décarbonés -Faciliter le développement d'un maillage adapté de bornes de recharge électrique rapide (ex : lieux de visite, parkings, zones d'activités, habitat collectif...) en limitant leur impact visuel (insertion paysagère, architecturale) -Déployer une flotte de bus à faibles émissions	ECLA, porteurs de projet privés	Région BFC, SIDEDEC, Enedis	Copilote	
7.7/Animer le Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) et le Plan de déplacements établissement scolaire (PDES)	ECLA	CCI, ALons'ZI, entreprises, établissements scolaires	Pilote	
7.8/Développer les services de proximité/en distanciel -Soutenir le développement d'espaces multi-services dans les villages (ex : commerces, points de livraison...) et de services itinérants	ECLA, communes, porteurs de projet privés	Région BFC, DDT, Dpt du Jura	Copilote	

PRÉCONISATIONS ENVIRONNEMENTALES

Veiller à :

- gérer les déchets et les nuisances du BTP (phase travaux) > développer les chartes de chantiers verts
- gérer les déchets issus du recyclage des vélos, du renouvellement des véhicules (parc des collectivités)

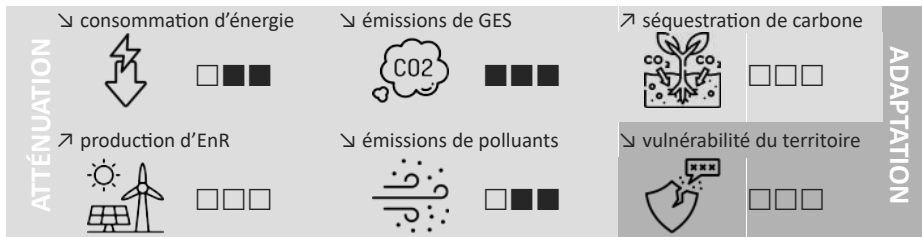
PROGRAMMES/DÉMARCHES/OUTILS EN LIEN, SUR LESQUELS S'APPUYER

Programme France Nation Verte
 Programme France Ruralités
 Plan Vélo 2 (Région BFC)
 Guide mobilité Mobigo
 Espace mobile de santé (CLS, Pays Lédonien)
 CRTE Pays Lédonien
 Guide mobilité (Pays Lédonien)
 PLUi-HM / Plan de mobilité
 Maison des mobilités du Pôle d'échange multimodal (PEM) (ECLA)
 Partenariat avec ALons'ZI
 Plan d'action citoyen pour le développement du vélo dans le bassin lédonien

FINANCEMENT

AAP Accompagner les mobilités durables urbaines (FEDER)
 Aides « AVELO 3 », « Développer le vélotourisme » (ADEME)
 AAP Marche (ADEME)
 Fonds Air-mobilité (ADEME)
 AAP régionaux (Région BFC)
 Aide « Soutenir le commerce rural » (ANCT)
 Territoires en action (TEA) (Région BFC)
 Fonds Vert
 DETR/DSIL/FNADT
 Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) - Chapitre Transport (FFF)

IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE



MOYENS HUMAINS



MOYENS FINANCIERS



ACTIONS DU PCAET EN LIEN

2.2, 4.3, 5.2, 9, 10.2

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

Nombre d'actions d'information/sensibilisation
 Linéaire d'aménagements cyclables
 Nombre de lignes de transport en commun ayant fait l'objet d'une adaptation
 Nombre d'aménagements de covoiturage mis en place ou adaptés
 Nombre de bornes de recharge électriques installées
 Nombre d'entreprises impliquées dans le cadre d'un PDIE
 Nombre d'établissements scolaires impliqués dans le cadre d'un PDES
 Nombre de lieux de services multiples mis en place ou valorisés

Indicateurs de résultat

Part modale des différents moyens de transport pour les déplacements domicile-travail
 Part des voitures électriques dans les ventes locales

Accompagner la transition de la logistique et du transport de marchandises

OBJECTIF STRATÉGIQUE Objectif 1/ DÉVELOPPER UNE INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DÉCARBONÉE

TEMPORALITÉ DE L'ACTION

MOYEN TERME

SOUS-ACTIONS

PORTEUR

PARTENAIRES

RÔLE D'ECLA

8.1/Mutualiser le « dernier kilomètre » de livraison

-Réaliser un état des lieux des flux de marchandises et des besoins associés
 -Identifier des sites/des secteurs où implanter des casiers/lockers
 -Installer un point de regroupement intermédiaire des marchandises à livrer sur le territoire en prenant en compte les enjeux environnementaux (ex : consommation d'espace, imperméabilisation des sols, impacts sur la biodiversité et le paysage...), stocker au maximum puis optimiser la livraison par des véhicules à faibles émissions

ECLA, CCI,
 ALons'ZI,
 entreprises de
 logistique

Communes, Fabrique
 de la logistique,
 France Logistique,
 Boîtes à vélo

Copilote

8.2/Favoriser les véhicules décarbonés

-Faciliter le développement d'un maillage adapté de stations de BioGNV (ex : zones d'activités) en limitant leur impact visuel (insertion paysagère, architecturale)
 -Privilégier les véhicules à faibles émissions (VFE) lors du renouvellement du parc routier

ECLA,
 entreprises de
 logistique

Communes, GRDF

Copilote

PRÉCONISATIONS ENVIRONNEMENTALES

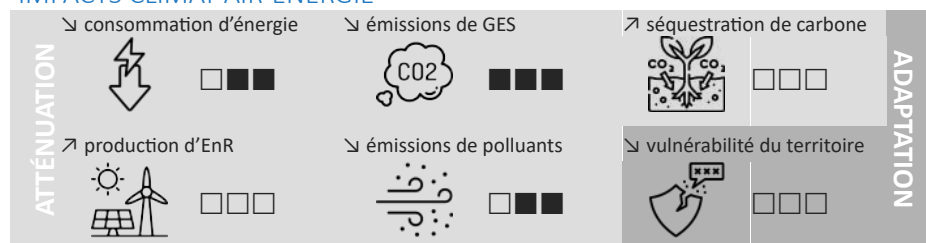
PROGRAMMES/DÉMARCHES/OUTILS EN LIEN, SUR LESQUELS S'APPUYER

Programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable+ (InTerLUD+) (MTE)
 Programme eXtrême Défi Logistique (XDL) (ADEME)
 SCoT du Pays Lédonien (DAACL réglementant la logistique commerciale)
 PLUi-HM (emplacements réservés)
 Partenariat avec ALons'ZI

FINANCEMENT

AAP « Ideation eXtrême Défi Logistique », « LOGISTIQUE 4.0 » (ADEME)

IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE



MOYENS HUMAINS



MOYENS FINANCIERS



ACTIONS DU PCAET EN LIEN

9

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

Mise en place d'un point de regroupement logistique
 Nombre de stations BioGNV installées

Indicateurs de résultat

Part de véhicules utilisant des motorisations alternatives/à faibles émissions pour le transport de marchandises de proximité

OBJECTIF STRATÉGIQUE Objectif 1/ DÉVELOPPER UNE INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DÉCARBONÉE

TEMPORALITÉ DE L'ACTION

ENGAGÉE

SOUS-ACTIONS

PORTEUR

PARTENAIRES

RÔLE D'ECLA

9.1/Développer une culture commune de la transition

- Construire un programme de formation touchant tous les membres de l'organisation (administrateurs, agents)
- Promouvoir les pratiques vertueuses au travail (ex : sensibiliser aux économies d'énergie/de fournitures/au tri des déchets, PDIE, agir sur la flotte de véhicules, instaurer le forfait mobilités durables (FMD), implanter un parking vélo couvert, développer le télétravail, informer/sensibiliser par des notes internes...)
- Valoriser chaque action et les retours d'expérience (ex : lettre interne)
- Sensibiliser lors des rencontres professionnelles (ex : intervenants, organisation vertueuse...)
- Favoriser l'émergence de programmes RSE et DD dans les entreprises

Entreprises

ADEME, DREETS, AER, Réseau régional RSE, Convention des entreprises pour le climat BFC, EDF, BPIFrance, CCI, CMA, ALons'ZI

Coordinateur

9.2/Convertir les équipements et process les plus consommateurs de ressources et polluants

- Diagnostiquer les flux et mettre en place des mesures de réduction des consommations et des émissions

Entreprises

ADEME, AER, Agence de l'eau RMC, CCI, CMA

Coordinateur

9.3/Développer des synergies inter-entreprises dans le cadre de l'Écologie industrielle territoriale (EIT)

- Mutualiser des équipements et des services
- Structurer des filières de valorisation des déchets-ressources

ALons'ZI, Clus'Ter Jura, ECLA

ADEME, AER, CCI, CMA, entreprises

Copilote

9.4/Développer la production et l'autoconsommation d'EnR

- Identifier les sources de chaleur fatale tertiaire ou industrielle et les valoriser
- Couvrir les parkings et toitures de panneaux photovoltaïques
- Intégrer la production d'EnR sur site pour les nouvelles Zones d'activités économiques (ZAE)

ALons'ZI, ECLA, entreprises

ADEME, AER, CMA, SIDEC, SEM EnR Citoyenne, Boucl'EnR Comtoise

Coordinateur

9.5/Rendre les zones d'activités « perméables »

- Préserver et renforcer les espaces végétalisés (TVB)
- Gérer les eaux pluviales de manière intégrée, notamment dans tout nouveau projet d'aménagement ou de requalification de voirie, et en veillant à la multifonctionnalité des ouvrages mis en place : retenir l'eau au plus près du point de chute (ex : Solutions fondées sur la nature (SFN) comme arbres de pluie, noues végétalisées, désimperméabilisation des parkings lorsque c'est possible...), favoriser l'infiltration des eaux pluviales pour ralentir les écoulements, recharger les nappes, limiter le transport de polluants de surface, la charge des réseaux d'eaux pluviales, l'accumulation et l'accélération des flux vers l'aval...

Entreprises

ADEME, AER, SIDEC, Régie Eau d'ECLA

Coordinateur

PRÉCONISATIONS ENVIRONNEMENTALES

Veiller à gérer les déchets et les nuisances du BTP (phase travaux) > développer les chartes de chantiers verts

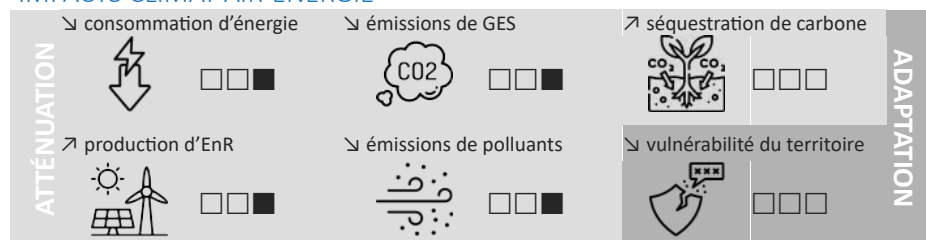
PROGRAMMES/DÉMARCHES/OUTILS EN LIEN, SUR LESQUELS S'APPUYER

Solutions fondées sur la nature (SFN)
Réseau de la Transition Écologique et Économique BFC (RT2E)
Atelier des Territoires (Pays Lédonien)
Clus'Ter Jura (Pôle Territorial de Coopération Economique)
RebOucle (programme jurassien de l'économie circulaire) (Clus'Ter Jura, Alons'Zi)
Forum RSE (CCI)
Label « Commerçants, artisans éco-responsables » (CCI, CMA)
PLUi-HM
Schéma directeur de gestion des eaux pluviales (Régie Eau d'ECLA)
Programme Interreg Création d'éco-parcs d'activités (ECLA)
Partenariat avec ALons'ZI
Règlement de la ZA de Messia (exigences > PLU)

FINANCEMENT

Programme LEADER
Dispositif « Territoires d'industrie » (ADEME)
Fonds Chaleur renouvelable (ADEME)
ACT Pas à pas et Évaluation (ADEME)
AMI Opérations Collectives PACTE Industrie (ADEME)
AMI Opérations groupées sectorielles – Réduction des émissions dispersées de micropolluants et/ou réalisation d'économies d'eau (Agence de l'eau RMC)
Aide « Gestion intégrée des eaux pluviales » (Agence de l'eau RMC)
Dispositif DÉCARBONATION (Région BFC, Europe, BPI/CCI)
Fonds Vert

IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE



MOYENS HUMAINS



MOYENS FINANCIERS



ACTIONS DU PCAET EN LIEN

1.2, 2.2, 4.3, 8.1, 11.1, 12.2

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

Nombre d'entreprises accompagnées
Nombre d'actions d'amélioration d'équipements/de process réalisées
Nombre de démarches d'EIT (synergies) mises en œuvre

Indicateurs de résultat

Économies de ressources générées
Émissions de GES évitées
Production d'EnR générée
Surface d'espaces végétalisés et/ou désimperméabilisés

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Objectif 1/ DÉVELOPPER UNE INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DÉCARBONÉE
Objectif 2/ PRÉSERVER LES RICHESSES NATURELLES DU TERRITOIRE

TEMPORALITÉ DE L'ACTION

MOYEN TERME

SOUS-ACTIONS

PORTEUR

PARTENAIRES

RÔLE D'ECLA

10.1/Accompagner les acteurs du tourisme vers plus de sobriété et d'efficacité sur les ressources (énergie, eau, déchets) dans leurs activités (hébergement, déplacements)

- Multiplier les messages de sensibilisation/responsabilisation des acteurs et des visiteurs dans les communications touristiques (ex : guides dédiés, sessions de sensibilisation/formation...)
- Valoriser les bonnes pratiques (ex : labels, communication...)

CdT 39, OT de
Lons-le-
Saunier,
SYDOM du
Jura, acteurs
économiques
du tourisme

ADEME

Coordinateur

10.2/Favoriser l'éco-mobilité touristique

- Promouvoir la liaison ferroviaire pour un usage touristique
- Développer les liaisons et boucles cyclotouristiques (ex : axes Lons-le-Saunier ou Domblans/Baume-les-Messieurs et Lons-le-Saunier/Premier plateau...)
- Adapter l'offre de transport en commun aux flux touristiques saisonniers (ex : maintien de circuit pendant les vacances scolaires sur les lignes 315 et 319, arrêt au belvédère des Roches sur la ligne 319, navettes estivales...)
- Développer le service de location de vélo de courte durée auprès des touristes
- Proposer une offre de séjour sans voiture personnelle en lien avec les acteurs de la mobilité et du tourisme

CdT 39, ECLA,
CC BHS, acteurs
économiques
du tourisme

Région BFC, OT de
Lons-le-Saunier,
station thermique

Copilote

10.3/Maîtriser les flux sur les sites naturels touristiques

- Coopérer avec les OT voisins
- Réaliser des aménagements adaptés et de la médiation *in situ*

CC BHS,
communes, OT
de Lons-le-
Saunier, CEN,
FNE Jura

CdT 39, OT des
territoires voisins

Coordinateur

PRÉCONISATIONS ENVIRONNEMENTALES

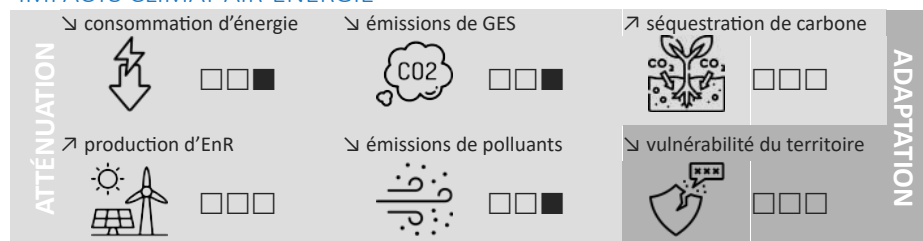
PROGRAMMES/DÉMARCHES/OUTILS EN LIEN, SUR LESQUELS S'APPUYER

Opération Grand site de France (OGS)
Labels Clef Verte, Clévacances, Gîte de France
Échappée Jurassienne (CdT 39)
Séjour à vélo (CdT 39)
Label Qualité Tourisme (OT de Lons-le-Saunier)
PLUi-HM / OAP trame verte et bleue (TVB), Plan de mobilité (avec son POA)

FINANCEMENT

Programme LEADER
Aide « Tourisme durable - Patrimoine et culture » (FEDER)
ACT Pas à pas et Évaluation (ADEME)
Fonds Tourisme durable (ADEME/CCI)
Dispositifs Région BFC
Dotation « aménités rurales »

IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE



MOYENS HUMAINS



MOYENS FINANCIERS



ACTIONS DU PCAET EN LIEN

2.2, 7.4

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

Nombre d'actions d'information/sensibilisation
Linéaire d'aménagements cyclables
Nombre de lignes de transport en commun ayant fait l'objet d'une adaptation

Indicateurs de résultat

Taux d'hébergements touristiques labellisés
État de conservation des sites naturels touristiques

OBJECTIF STRATÉGIQUE Objectif 1/ DÉVELOPPER UNE INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DÉCARBONÉE

TEMPORALITÉ DE L'ACTION

ENGAGÉE

SOUS-ACTIONS

PORTEUR

PARTENAIRES

RÔLE D'ECLA

11.1/Accompagner les particuliers et les organisations vers la sobriété, l'économie circulaire et le tri

-Faire de la pédagogie sur la problématique des déchets (ex : épuisement des ressources, pollution, coût de gestion...)
 -Favoriser le développement de filières locales de tri, de réemploi, de réparation, de recyclage, d'écoconception (ex : points d'apport de déchets du BTP, déchets électroniques, déchets de bâtiment, déchets d'automobiles...), notamment via une étude d'opportunité

SYDOM du Jura, SICTOM de Lons-le-Saunier, ECLA, Clus'Ter Jura, Alons'ZI, Rudologia, Groupe Coopératif Demain

ADEME, AER, ARAR, Réseau vrac et réemploi, CMA

Copilote

11.2/Mettre en place des mesures incitant à la réduction des déchets

-Promouvoir et généraliser le vrac
 -Généraliser la collecte incitative des ordures ménagères tous les 15 jours sur l'ensemble du territoire intercommunal
 -Instaurer une tarification incitative pour la collecte des déchets ménagers et assimilés

SICTOM de Lons-le-Saunier, ECLA, GMS

DGFIP

Copilote

11.3/Massifier le compostage des biodéchets

-Déployer les composteurs particuliers/collectifs et les bornes d'apport volontaire dans l'hyper-centre de Lons-le-Saunier
 -Organiser la collecte des biodéchets pour les commerces d'alimentation dans l'hyper-centre de Lons-le-Saunier
 -Mettre en place une plateforme locale de compostage collectif

SICTOM de Lons-le-Saunier

SYDOM du Jura, FNE Jura, communes

Coordinateur

11.4/Améliorer la performance environnementale de la collecte et du traitement des déchets

-Envisager l'organisation de la collecte et les projets de développement de l'activité du centre de tri dans le respect des enjeux climat-air-énergie du PCAET (ex : substituer le déploiement de conteneurs semi-enterrés à la collecte en porte à porte, s'extraire des limites départementales pour optimiser les déplacements et les coûts, moderniser les chaînes de tri et la qualité du traitement, valoriser sous forme de chaleur les refus actuellement envoyés au centre de stockage de Courlaoux...)
 -Augmenter le taux de captage de GES et de polluants dans les lieux de stockage et de traitement des déchets

SYDOM du Jura, SICTOM de Lons-le-Saunier

Syndicats des territoires voisins

Coordinateur

PRÉCONISATIONS ENVIRONNEMENTALES

Veiller à limiter les émissions de particules fines lors de la manipulation du compost

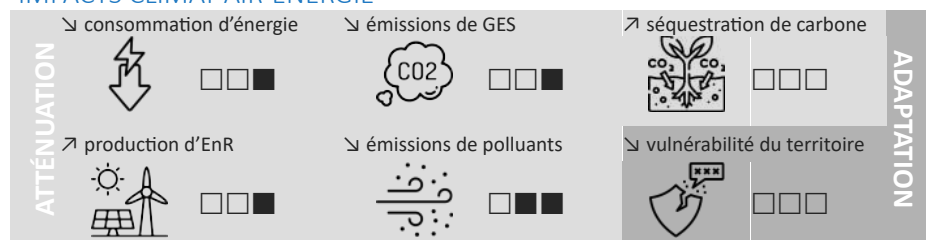
PROGRAMMES/DÉMARCHES/OUTILS EN LIEN, SUR LESQUELS S'APPUYER

Programme France Nation Verte
 Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) (SYDOM)
 Étude et plan d'actions sur les solutions de tri à la source des biodéchets (SYDOM)
 Diagnostic « économie circulaire » à l'échelle du Pays Lédonien (Clus'Ter Jura)
 Clus'Ter Jura (Pôle Territorial de Coopération Economique)
 RebOucle (programme jurassien de l'économie circulaire) (Clus'Ter Jura, Alons'Zi)
 Partenariat avec ALons'Zi
 Matériauthèque
 Ju'Ramène ta boîte
 Ateliers de bricolage La Station de l'association La Grappe : (lombri)composteurs

FINANCEMENT

Programme LEADER
 Fonds Économie circulaire : aides « Soutien à l'économie de la fonctionnalité et de la coopération », « Réalisation d'études pour la création, l'extension ou la modernisation de centres de tri des déchets » (ADEME)
 Fonds Vert

IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE



MOYENS HUMAINS



MOYENS FINANCIERS



ACTIONS DU PCAET EN LIEN

2.2

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

Nombre d'actions d'information/sensibilisation
 Nombre de filières locales soutenues
 Nombre de composteurs collectifs déployés
 Mise en œuvre d'une plateforme locale de compostage collectif
 Nombre d'actions d'amélioration d'équipements/de process réalisées

Indicateurs de résultat

Quantité de déchets provenant des ménages
 Quantité de gisements détournés vers le réemploi
 Taux de captage de GES et de polluants dans les lieux de stockage/traitement des déchets

Accompagner un développement maîtrisé des productions d'EnR sur le territoire

OBJECTIF STRATÉGIQUE Objectif 1/ DÉVELOPPER UNE INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DÉCARBONÉE

TEMPORALITÉ DE L'ACTION

ENGAGÉE

SOUS-ACTIONS

PORTEUR

PARTENAIRES

RÔLE D'ECLA

12.1/Organiser des voyages d'étude avec les élus sur les filières photovoltaïque/éolien/méthanisation

ECLA

Communes, RTE, Enedis, GRTGaz, GRDF, SIEDEC, SEM EnR Citoyenne, Ajena, FNE Jura

Pilote

12.2/Élaborer et mettre en œuvre un Schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération

-En prenant en compte les enjeux locaux (économiques, environnementaux (paysages, biodiversité, ressource en eau, qualité de l'air) et sociétaux), les risques climatiques et en impliquant les citoyens et les partenaires : gisements EnR (potentiel de développement solaire sur toitures et ombrières, étude d'opportunité/faisabilité/cadrage de nouveaux gisements (méthanisation, éolien, géothermie), faisabilité d'extension du réseau de chaleur urbain (RCU) aux communes voisines de Lons-le-Saunier et de création de réseaux de chaleur communaux, zonage des secteurs favorables/défavorables/exclus des EnR, potentiels d'autoconsommation ou d'injection dans les réseaux...), anticipation des projets de production d'EnR vis-à-vis de la capacité des réseaux, adaptation de la petite hydroélectricité existante en tenant compte des enjeux environnementaux (continuités écologiques), report partiel des besoins en bois-énergie (préservation de la ressource)...

ECLA

État, ADEME, Région BFC, communes, RTE, Enedis, GRTGaz, GRDF, ENGIE, SIEDEC, FNE Jura, CAUE, ABF, EPAGE Seille et affluents, association de sauvegarde des moulins du Jura

Pilote

12.3/Poursuivre le développement des productions d'EnR

-Étendre le réseau de chaleur urbain (RCU) à Lons-le-Saunier
-Installer des panneaux photovoltaïques sur toitures ou sur ombrières
-Inciter les communes à s'engager dans une démarche similaire

ECLA, communes, porteurs de projet privés

SYDOM du Jura, ENGIE, SIEDEC, SEM EnR Citoyenne, Boucl'EnR Comtoise

Pilote

12.4/Assurer une participation d'ECLA dans les sociétés de projets de développement d'EnR structurants

(gouvernance, retombées économiques locales, souveraineté énergétique)
-Initier un projet de méthaniseur d'intérêt collectif pour gérer les déchets organiques produits sur l'agglomération

ECLA

SYDOM du Jura, SICTOM de Lons-le-Saunier, SEM EnR Citoyenne

Pilote

12.5/Soutenir les projets collectifs et la participation citoyenne dans les projets de production et d'autoconsommation d'EnR

ECLA

Communes, Énergie partagée, SEM EnR Citoyenne, Boucl'EnR Comtoise, sociétés coop.

Pilote

PRÉCONISATIONS ENVIRONNEMENTALES

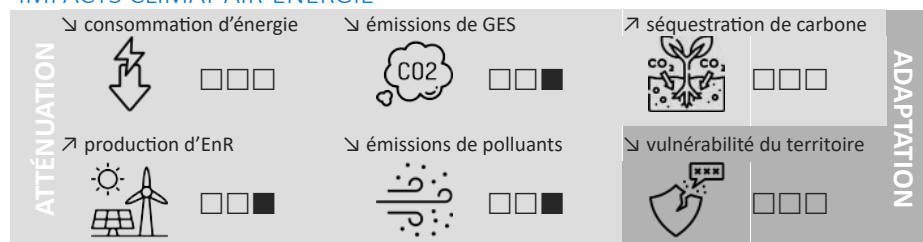
PROGRAMMES/DÉMARCHES/OUTILS EN LIEN, SUR LESQUELS S'APPUYER

Portail EnR
Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)
Logique « Éviter, réduire, compenser »
Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) de Bourgogne Franche-Comté
Doctrines départementales pour l'implantation de centrale photovoltaïque dans le Jura (DDT)
Projet Leader « Sensibilisation des élus aux enjeux environnementaux » (FNE Jura)

FINANCEMENT

AAP Plans de paysage – Volet transition énergétique (MTE/ADEME, OFB)
Fonds Chaleur renouvelable (ADEME)

IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE



MOYENS HUMAINS



MOYENS FINANCIERS



ACTIONS DU PCAET EN LIEN

1.2, 2.2, 3.1, 4.3, 5.1, 5.2, 6

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

Réalisation d'un SDEnRR
Linéaire de réseau de chaleur

Indicateurs de résultat

Puissance énergétique raccordée à un réseau de chaleur
Puissance photovoltaïque installée
Production d'électricité sous forme de projets citoyens
Taux de production locale d'EnR

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Objectif 2/ PRÉSERVER LES RICHESSES NATURELLES DU TERRITOIRE
Objectif 3/ PRÉVENIR LES RISQUES ET PROTÉGER LES POPULATIONS ET LES BIENS

TEMPORALITÉ DE L'ACTION

ENGAGÉE

SOUS-ACTIONS

PORTEUR

PARTENAIRES

RÔLE D'ECLA

13.1/Définir et animer un « Plan biodiversité » en lien avec les communes, visant à :

-Améliorer et compléter la connaissance des richesses naturelles du territoire
-Restaurer le bon état des habitats naturels à enjeux écologiques (ex : milieux humides, milieux thermophiles, haies bocagères, mares...) et les continuités écologiques, voire renforcer l'existant (ex : OAP trame verte et bleue), y compris en contexte urbain

ECLA,
communes

ARB, Agence de l'eau
RMC, EPAGE Seille et
affluents, FNE Jura,
FdC, CPIE Bresse du
Jura, CEN, LPO,
CPEPESC

Copilote

13.2/Renaturer les cœurs des villes et des villages

-Rendre certains espaces verts non constructibles
-Cartographier les zones ayant un potentiel de renaturation (ex : parkings, cours d'écoles, friches d'activités...)
-Végétaliser les espaces publics et privés (ex : « Plan arbre » dans les cours d'écoles, collèges et lycées), en priorité les ICU identifiés, et dans le cadre de tout nouvel aménagement, en lien avec la gestion intégrée des eaux pluviales, avec une attention portée au choix des espèces (ex : graines/plants labellisés Végétal local, essences peu allergisantes...)
-Développer la gestion différenciée des espaces verts, notamment en faveur des pollinisateurs sauvages (ex : cartographie et plan de gestion formalisés...)
-Adopter une charte de l'arbre en ville

Région BFC,
Dpt du Jura,
ECLA,
communes

ADEME, Région BFC,
DDT, Dpt du Jura,
Agence de l'eau RMC,
Cerema, SIDEA, FNE
Jura, CPIE Bresse du
Jura, Régie Eau d'ECLA

Copilote

13.3/Renforcer le réseau d'espaces protégés

-Mieux connaître et suivre les conséquences locales du changement climatique, avec une attention particulière sur les habitats et les espèces protégées (démarche Natur'Adapt, la RNR « Côte de Mancy » pouvant jouer le rôle de « laboratoire » de suivi)
-Mettre en œuvre les mesures d'adaptation du plan de gestion de la RNR « Côte de Mancy » préconisées par la démarche Natur'Adapt (stage dédié en 2025)
-Proposer l'extension du périmètre de la RNR et/ou du site Natura 2000 « Côte de Mancy » afin d'assurer la conservation des espaces clés du cycle de vie des espèces cibles
-Acquérir du foncier et/ou créer de nouveaux espaces de préservation en faveur des habitats et espèces à enjeux écologiques (ex : Espaces naturels sensibles (ENS), APPB/APPG, EBC...)

CC BHS, ECLA,
communes,
FNE Jura, CENRégion BFC, DDT, Dpt
du Jura

Coordinateur

PRÉCONISATIONS ENVIRONNEMENTALES

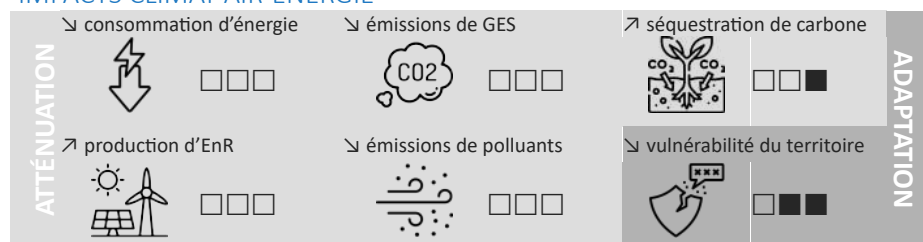
PROGRAMMES/DÉMARCHES/OUTILS EN LIEN, SUR LESQUELS S'APPUYER

Programme France Nation Verte
 Plan national d'action (PNA) en faveur des pollinisateurs sauvages
 Solutions fondées sur la nature (SFN)
 Stratégie nationale de aires protégées (SNAP)
 Stratégie régionale biodiversité (SRB)
 Démarche Natur'Adapt
 Sites Natura 2000
 Espaces naturels sensibles (Dpt du Jura)
 Plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH) (Epage Seille et affluents)
 Projet Sensibilis'haie (FdC)
 CRTE Pays Lédonien
 PLUi-HM / OAP trame verte et bleue (TVB)
 Schéma directeur de gestion des eaux pluviales (Régie Eau d'ECLA)
 Étude « Lons Ville Nature »
 Projets de renaturation des cours d'écoles Lons-le-Saunier
 Permis de végétaliser Lons-le-Saunier

FINANCEMENT

Natura 2000 (FEADER, Région BFC)
 AAP Atlas de biodiversité communale (OFB)
 Projet Life intégré ARTISAN (OFB)
 Projet Life BIODIV'France (OFB)
 Aide « Programme Patrimoine Naturel » (Fondation du patrimoine)
 Aide « Programme Nature 2050 » (CDC Biodiversité)
 Lum'ACTEE
 Aides « Milieux aquatiques et biodiversité », « Gestion intégrée des eaux pluviales » (Agence de l'eau RMC)
 Aide « Bocage et paysages » (Région BFC)
 Département du Jura
 Fonds Vert
 DETR/DSIL/FNADT
 Dotation « aménités rurales »

IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE



MOYENS HUMAINS



MOYENS FINANCIERS



ACTIONS DU PCAET EN LIEN

1.2, 2.2, 10.5, 18.3

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

Adoption d'une charte de l'arbre en ville
 Part des surfaces d'aires protégées faisant l'objet d'une démarche d'adaptation

Indicateurs de résultat

Nombre d'arbres plantés
 Nombre de mares créées ou restaurées
 Surface d'espaces végétalisés et/ou désimperméabilisés
 État de conservation des habitats naturels et espèces à enjeux écologiques

OBJECTIF STRATÉGIQUE Objectif 2/ PRÉSERVER LES RICHESSES NATURELLES DU TERRITOIRE

TEMPORALITÉ DE L'ACTION

ENGAGÉE

SOUS-ACTIONS

PORTEUR

PARTENAIRES

RÔLE D'ECLA

14.1/Résorber les pollutions à la source

-Sensibiliser les entreprises (commerces, industries, exploitations agricoles) et les citoyens aux pollutions aquatiques
 -Accompagner les acteurs dans des mesures de résorption (ex : modification des activités et process, opération de ramassage de macro-déchets dans la traversée de la ville, incitation à réduire les intrants sur les captages stratégique ou prioritaires SDAGE (Villevieux, Moiron, Montaigu) et sur les têtes de bassin (ex : amont Seille hors ECLA))

EPAGE Seille et
Affluents, Régie
Eau d'ECLAAgence de l'eau RMC,
DDT, OFB, industries,
agriculteurs,
associations de pêche
locales, FNE Jura,
citoyens

Coordinateur

14.2/Améliorer l'efficacité du dispositif d'assainissement et la qualité des rejets

-Traiter les unités et les réseaux, mettre en séparatif les secteurs en unitaire
 -Gérer les eaux pluviales de manière intégrée, notamment dans tout nouveau projet d'aménagement ou de requalification de voirie, et en veillant à la multifonctionnalité des ouvrages mis en place : retenir l'eau au plus près du point de chute (ex : Solutions fondées sur la nature (SFN) comme arbres de pluie, noues végétalisées, désimperméabilisation des parkings lorsque c'est possible...), favoriser l'infiltration des eaux pluviales pour ralentir les écoulements, recharger les nappes, limiter le transport de polluants de surface, la charge des réseaux d'eaux pluviales, l'accumulation et l'accélération des flux vers l'aval...

Régie Eau
d'ECLAAgence de l'eau RMC,
SIDECA, FNE Jura

Coordinateur

14.3/Restaurer l'éco-morphologie des milieux

-Rétablir des milieux fonctionnels en quantité/qualité d'eau/habitats aquatiques et les continuités écologiques (ex : reméandrage, restaurations écologiques, développement de champs d'expansion des crues, effacement d'obstacles...)

EPAGE Seille et
AffluentsAgence de l'eau RMC,
Fédération de pêche
du Jura, associations
de pêche locales,
association de
sauvegarde des
moulins du Jura, FNE
Jura

Coordinateur

PRÉCONISATIONS ENVIRONNEMENTALES

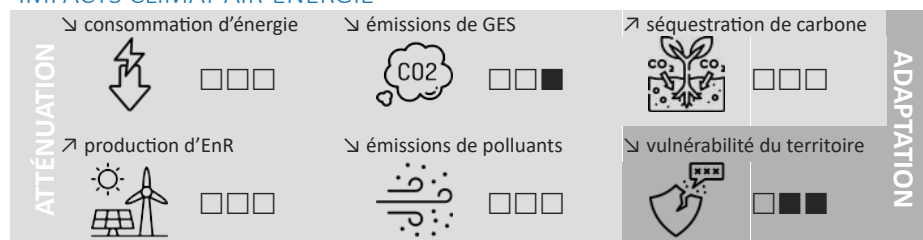
PROGRAMMES/DÉMARCHES/OUTILS EN LIEN, SUR LESQUELS S'APPUYER

Programme France Nation Verte
Solutions fondées sur la nature (SFN)
Plan d'adaptation au changement climatique Rhône-Méditerranée-Corse (PACC)
Étude de restauration de la Madeleine et de ses affluents (EPAGE Seille et Affluents)
CRTE Pays Lédonien
PLUi-HM / OAP trame verte et bleue (TVB)
Schéma directeur de gestion des eaux pluviales (Régie Eau d'ECLA)

FINANCEMENT

Taxe GEMAPI
Aides « Milieux aquatiques et biodiversité », « Assainissement », « Connaissance : études générales et surveillance environnementale », « Agriculture » (Agence de l'eau RMC)
AMI Opérations groupées sectorielles – Réduction des émissions dispersées de micropolluants et/ou réalisation d'économies d'eau (Agence de l'eau RMC)
Programme « Trames et corridors écologiques » (Région BFC)
Fonds Vert
DETR/DSIL/FNADT

IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE



MOYENS HUMAINS



MOYENS FINANCIERS



ACTIONS DU PCAET EN LIEN

2.2, 5.2, 5.3, 13.1, 21.3

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

Nombre d'actions d'information/sensibilisation
Nombre de projets de résorption de pollution accompagnés
Part du réseau d'assainissement en séparatif
Surface d'espaces végétalisés et/ou désimperméabilisés
Linéaire de cours d'eau restauré

Indicateurs de résultat

Qualité globale des eaux de surface
État de conservation des habitats naturels et espèces aquatiques

Réunir les conditions d'une gestion pérenne et multifonctionnelle de la forêt

OBJECTIF STRATÉGIQUE Objectif 2/ PRÉSERVER LES RICHESSES NATURELLES DU TERRITOIRE

TEMPORALITÉ DE L'ACTION

MOYEN TERME

SOUS-ACTIONS

PORTEUR

PARTENAIRES

RÔLE D'ECLA

15.1/Augmenter la surface de forêt sous gestion intégratrice des enjeux environnementaux

- Restructurer le foncier : regrouper le parcellaire, renforcer la maîtrise foncière des collectivités (ex : biens sans maître)
- Déployer les documents de gestion durable (Plan simple de Gestion (PSG), Règlement type de gestion (RTG), Code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS)) auprès des propriétaires privés
- Mettre en œuvre de nouvelles manières de cultiver la forêt (ex : continuité du couvert forestier surtout en zone de pente, diversification d'essences et de pratiques sylvicoles/forêt mosaïque, maintien des rémanents au sol, méthodes d'exploitation visant à préserver les sols, utilisation de matériels à faible impact...) et optimiser le ratio plantation/régénération/libre évolution vis-à-vis de la séquestration carbone et des enjeux environnementaux
- Renforcer les moyens de détection et de lutte contre l'introduction de maladies et insectes ravageurs exotiques
- Réguler la pression du grand gibier afin de concilier la biodiversité, la production forestière et la pression cynégétique

ONF, CRPF
(ADEFOR 39),
COFOR 39,
communes,
propriétaires
privés

EPF, ONF, FREDON,
DSF, associations
syndicales,
gestionnaires
forestiers, FdC

Coordinateur

15.2/Développer des sources d'approvisionnement en bois complémentaires

- Étudier le gisement de valorisation du bois bocager ou dépérissant et la faisabilité de structuration d'une filière locale
- Renforcer et gérer le linéaire de haies pour répondre au développement potentiel de chaufferies bois, en complément du bois forestier (ex : diagnostic, plan de gestion bocager)
- Se tourner vers les territoires voisins aux boisements plus productifs pour l'approvisionnement local en bois énergie

Pays Lédonien,
ECLA,
communes, CA,
propriétaires
privés,
agriculteurs

ADEME, territoires
voisins, Réseau Haies
BFC, Réseau
Bocag'haies, Ajena,
FNE Jura, FdC, Clus'Ter
Jura

Copilote

15.3/Renforcer les moyens et les outils d'exploitation de la forêt

- Encourager la coopération locale (ex : mutualiser l'exploitation/vente de bois entre communes)
- Soutenir le développement des entreprises de travaux forestiers et sylvicoles (ETF) (ex : faciliter le recrutement des bûcherons en développant une offre locale de formation aux métiers de la forêt/d'accueil des apprentis et en positivant leur image auprès des jeunes)
- Soutenir le développement de plateformes mutualisées de transformation/stockage du bois (ex : scieries, broyeurs...)
- Développer l'affouage (via de la formation, l'accompagnement des particuliers) pour les petites communes forestières disposant d'une desserte moyenne

ONF, COFOR
39, Pays
Lédonien,
ECLA,
communes

ONF, Fibois,
affouagistes, Clus'Ter
Jura, écoles du bois

Copilote

PRÉCONISATIONS ENVIRONNEMENTALES

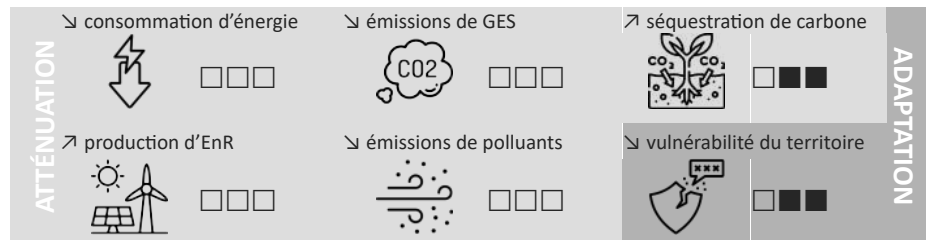
PROGRAMMES/DÉMARCHES/OUTILS EN LIEN, SUR LESQUELS S'APPUYER

Programme France Nation Verte
 Plan de développement de massif
 Bourse foncière
 Boîte à outils « La forêt bouge »
 Schéma régional biomasse BFC (SRB)
 Schéma régional de gestion sylvicole BFC (SRGS)
 Étude de structuration de la filière bois du Pays Lédonien (Clus'Ter Jura)
 PLUi-HM / OAP trame verte et bleue (TVB)
 Régénération naturelle assistée (RNA) des haies (FNE Jura)
 Plan de gestion simplifié de haies (FNE Jura)
 Sensibilis'haie (FdC)

FINANCEMENT

Programme LEADER
 Aide en faveur d'une gestion forestière exemplaire (Région BFC)
 Aide « Mise en place d'îlots d'avenir et de plantations mélangées expérimentales » (Région BFC)
 Aide « Bocage et paysages » (Région BFC)
 AMI Forêt-Bois (Pays Lédonien)

IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE



MOYENS HUMAINS



MOYENS FINANCIERS



ACTIONS DU PCAET EN LIEN

12.2, 13.1

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

Nombre d'opérations foncières
 Réalisation d'une étude d'opportunité/faisabilité d'une filière « bois bocager »

Indicateurs de résultat

Part de la surface de forêt sous document de gestion intégrateur
 Part de la surface de reboisement sans préparation en plein
 Volume de bois mort au sol à l'hectare
 Linéaire de haies bocagères plantées

Accompagner l'agriculture vers des modèles plus sobres et mieux assis sur les processus écologiques

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Objectif 1/ DÉVELOPPER UNE INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DÉCARBONÉE
Objectif 2/ PRÉSERVER LES RICHESSES NATURELLES DU TERRITOIRE

TEMPORALITÉ DE L'ACTION

ENGAGÉE

SOUS-ACTIONS

PORTEUR

PARTENAIRES

RÔLE D'ECLA

16.1/Sensibiliser/former les agriculteurs aux enjeux de transition et à l'adaptation des pratiques agricoles

-Enrichir avec des modules dédiés les formations initiale et continue, l'aide au parcours d'installation des jeunes agriculteurs

LEGTA-CFA de Montmorot, CA, ADFPA, Régie Eau d'ECLA

Vivéa, syndicats agricoles, BIO BFC, FRCUMA, CIGC, GVA Val de Seille, FNE Jura

Coordinateur

16.2/Développer avec les agriculteurs l'approche « carbone »

-Réaliser des bilans carbone d'exploitation et suivre la mise en œuvre des actions d'amélioration (ex : maintenir les prairies permanentes et favoriser un moindre travail du sol, réaliser des diagnostics pastoraux et prairiaux pour optimiser la ressource herbagère naturelle, introduire un maximum de couverts végétaux dans les cultures (ex : couverts intermédiaires, intercalaires, bandes enherbées) et accroître la surface en légumineuses, diminuer l'utilisation des intrants de synthèse (ex : agriculture biologique, optimisation des doses, substitution par des engrais de ferme, amélioration des conditions d'épandage, désherbage mécanique...), optimiser les rations alimentaires des cheptels...)
-Rationaliser le parcellaire (ex : échanges/regroupement de parcelles) et les déplacements
-Développer l'agroforesterie et les haies pour la séquestration carbone et le bien-être animal, à l'aide de variétés adaptées au terroir et au climat futur
-Développer la culture de matériaux biosourcés à destination de la construction/isolation (paille, chanvre, laine, plumes...)
-Développer la production et l'autoconsommation d'énergies renouvelables (photovoltaïque, méthanisation...)

Dpt du Jura, CA, agriculteurs, Régie Eau d'ECLA

ADEME, BIO BFC, Réseau Haies BFC, Réseau Bocag'haies, Ajena, FNE Jura, FdC, SEM EnR Citoyenne, Boucl'EnR Comtoise

Coordinateur

16.3/Développer avec les agriculteurs l'approche « eau »

-Mettre en place des cultures peu gourmandes en eau
-Limiter au maximum l'irrigation des cultures
-Récupérer et stocker l'eau de pluie (ex : poches, fosses, citernes enterrées...) pour le nettoyage (matériel, traitements et nettoyage des pulvérisateurs)

CA, agriculteurs, Régie Eau d'ECLA

Agence de l'eau RMC

Coordinateur

PRÉCONISATIONS ENVIRONNEMENTALES

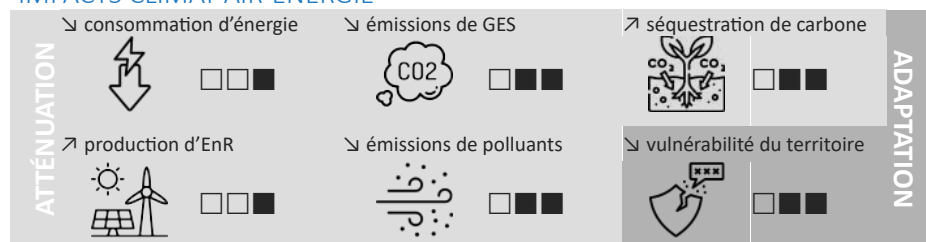
PROGRAMMES/DÉMARCHES/OUTILS EN LIEN, SUR LESQUELS S'APPUYER

Audits carbone (CA)
Diagnostic Cap2ER (CA)
Point Info Energie Agricole (CA)
Journée Parten'Air (CA)
Réseau Patur'Ajuste
Régénération naturelle assistée (RNA) des haies (FNE Jura)
Sensibilis'haie (FdC)

FINANCEMENT

FEADER
Paielements pour services environnementaux (PSE) (Agence de l'eau RMC)
Aides « Minimis » (Agence de l'eau RMC)
Aide « Agriculture » (Agence de l'eau RMC)
Aide « Bocage et paysages » (Région BFC)

IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE



MOYENS HUMAINS



MOYENS FINANCIERS



ACTIONS DU PCAET EN LIEN

2.2, 12.2, 13.1, 14.1, 15.2, 19.1

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

Nombre d'actions d'information/sensibilisation

Indicateurs de résultat

Nombre d'exploitants agricoles sensibilisés/formés
Part des terres arables en techniques culturales sans labour (TCSL)
Surface de cultures de légumineuses
Linéaire de haies bocagères plantées
Nombre d'arbres plantés
Surface cultivée en agriculture biologique
Concentration moyenne en nitrates des eaux du territoire
Concentration moyenne en pesticides des eaux du territoire

Créer un environnement alimentaire favorable à l'adoption d'un régime sain et durable

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Objectif 2/ PRÉSERVER LES RICHESSES NATURELLES DU TERRITOIRE
Objectif 4/ FAIRE ENSEMBLE, POUR TOUS

TEMPORALITÉ DE L'ACTION

COURT TERME

SOUS-ACTIONS

PORTEUR

PARTENAIRES

RÔLE D'ECLA

17.1/Promouvoir une alimentation saine et durable

-Éduquer le grand public à une alimentation saine et durable (plus locale et de saison, plus végétale, plus biologique) (ex : restauration collective, ateliers cuisine, défi Foyers à alimentation positive...)
-Adopter un règlement local de la publicité restrictif

ECLA, GMS,
RHD, CPIE
Bresse du Jura

BIO BFC, Réseau
Asalée, CCAS,
établissements
scolaires, centres de
loisirs, CPTS du Grand
Lons, Promotion
Santé, AAA

Copilote

17.2/Renforcer l'approvisionnement local biologique

-Identifier les manques dans la production maraîchère biologique locale
-Soutenir l'organisation de filières pour développer la production biologique, transformer les récoltes, développer et assurer les débouchés pérennes (ex : fruits, légumes, légumineuses, céréales comme blé dur et blé tendre...)
-Faciliter l'accès au foncier pour les projets en agriculture biologique (ex : zone d'activité maraîchère, repérage des terrains disponibles dans les communes...) en prenant en compte les enjeux environnementaux en cas d'implantation de bâtiment (ex : consommation d'espace et d'eau, imperméabilisation des sols, impacts sur la biodiversité et le paysage...)

ECLA,
communes, CA,
BIO BFC, Régie
Eau d'ECLA

Pays Lédonien,
SICOPAL, Bio BFC, SCIC
Ensemble Bi'eau,
Clus'Ter Jura

Copilote

17.3/Faciliter l'accès du public à des aliments sains et durables

-Communiquer sur les circuits courts existants
-Développer des cultures, des repas et des cantines solidaires
-Soutenir la production/vente de proximité des produits cibles pour les publics précaires (ex : maillage équilibré du territoire en points de distribution, commerces ambulants, restauration collective bio, transport à la demande, livraison/cuisine à domicile...)
-Développer la culture de fruits et légumes en milieu urbain (ex : jardins partagés...)
-Valoriser les invendus/surplus alimentaires
-Envisager l'organisation et les projets de développement de l'activité « restauration hors domicile » (RHD) dans le respect des enjeux climat-air-énergie du PCAET (ex : définir un rayon de distribution raisonnable pour limiter les déplacements, décarboner la flotte de véhicules pour la livraison des repas, limiter les emballages non réutilisables...)

ECLA,
communes, CA,
GMS, RHD,
associations
d'aide
alimentaire

Dpt du Jura, Pays
Lédonien, CCAS,
SOLAAL

Copilote

PRÉCONISATIONS ENVIRONNEMENTALES

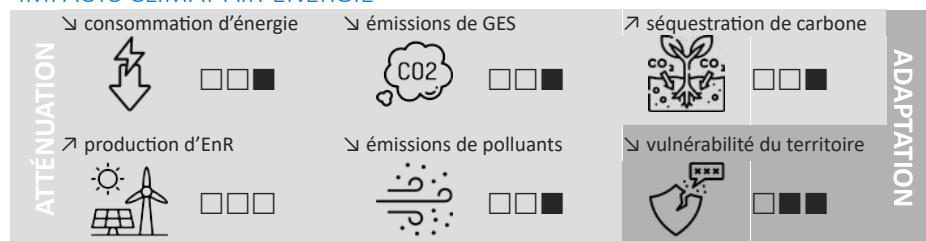
PROGRAMMES/DÉMARCHES/OUTILS EN LIEN, SUR LESQUELS S'APPUYER

Charte Plan national nutrition santé (PNNS)
 Plan régional santé environnement BFC (PRSE)
 Contrat local de santé (CLS) (Pays Lédonien)
 Projet alimentaire territorial (PAT) (Pays Lédonien)
 Projet PASTIQUE (Pays Lédonien)
 Filière blé dur/blé tendre (Régie Eau d'ECLA)
 Zone d'activité maraîchère (ZAM) (ECLA)
 Sécurité sociale de l'alimentation (SSA)
 Bioloweb (CA)
 Ateliers de bricolage La Station de l'association La Grappe : serres à semis et autres bacs de plantation
 Programme MIAM (CIVAM Le Serpolet)

FINANCEMENT

Programme LEADER
 FEADER
 AAP Mieux manger pour tous (DREETS)
 AAP Création épiceries solidaires (ANDES)
 Territoires en action (TEA) (Région BFC)

IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE



MOYENS HUMAINS



MOYENS FINANCIERS



ACTIONS DU PCAET EN LIEN

2.2, 16

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

Nombre d'actions d'information/sensibilisation
 Adoption d'un règlement local de publicité restrictif
 Nombre de filières locales soutenues
 Nombre de partenariats engagés avec des structures de distribution alimentaire

Indicateurs de résultat

Nombre de personnes sensibilisées sur les sujets alimentation-santé-environnement
 Taux d'évolution de la surface en maraîchage
 Surface cultivée en agriculture biologique
 Taux de cantines respectant la loi Egalim

OBJECTIF STRATÉGIQUE Objectif 3/ PRÉVENIR LES RISQUES ET PROTÉGER LES POPULATIONS ET LES BIENS

TEMPORALITÉ DE L'ACTION

ENGAGÉE

SOUS-ACTIONS

PORTEUR

PARTENAIRES

RÔLE D'ECLA

18.1/Diagnostiquer le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU)

-Étudier la vulnérabilité des zones bâties (ex : croisement d'indicateurs socio-démographiques et de qualité constructive et énergétique du bâti, instrumentation fixe et mobile de relève des températures et de l'hygrométrie jour/nuit-été/hiver sur les sites pressentis, à confronter au ressenti des habitants afin d'objectiver le phénomène d'ICU) et identifier les zones à enjeu

ECLA,
communesADEME, Cerema,
AUDAB

Copilote

18.2/Améliorer le confort thermique des bâtiments

-Prendre en compte les paramètres de morphologie urbaine et d'occupation du sol dans l'aménagement urbain (ex : espaces de respiration au sein des tissus densifiés, couleurs de toitures et de façades claires, isolation thermique des bâtiments, orientation des constructions selon l'ensoleillement, limitation des baies vitrées et mise en place de volets/brise-soleils, création de zones d'ombre avant les ouvertures (alcôves, terrasses...), bâtiments traversants pour faciliter l'aération nocturne...)

ECLA,
communes

ANAH, ADEME,
Région BFC, DRAC,
Dpt du Jura, UDAP,
ABF, CAUE, Maison
pour tous, Néolia

Copilote

18.3/Favoriser la présence d'arbres, d'espaces verts, d'ombre et de l'eau en ville

-Maintenir et protéger les arbres et arbustes existants
-Rendre certains espaces verts non constructibles
-Végétaliser les espaces publics et privés (ex : « Plan arbre » dans les cours d'écoles, collèges et lycées, TVB intra-urbaine), en priorité les ICU identifiés et les cheminements piétons, et dans le cadre de tout nouvel aménagement, avec une attention portée au choix des espèces (ex : graines/plants labellisés Végétal local, essences peu allergisantes...)
-Adopter une charte de l'arbre en ville
-Installer des voiles d'ombrage dans les secteurs piétons, en priorité les ICU identifiés
-Gérer les eaux pluviales de manière intégrée, notamment dans tout nouveau projet d'aménagement ou de requalification de voirie, et en veillant à la multifonctionnalité des ouvrages mis en place : retenir l'eau au plus près du point de chute (ex : Solutions fondées sur la nature (SFN) comme arbres de pluie, noues végétalisées, désimperméabilisation des parkings lorsque c'est possible...), favoriser l'infiltration des eaux pluviales pour ralentir les écoulements...
-Placer des fontaines à manivelle sur chaque espace nouvellement aménagé (en évitant la stagnation des eaux favorable au moustique tigre)

Région BFC,
Dpt du Jura,
ECLA,
communes

ADEME, DDT, Agence
de l'eau RMC,
Cerema, SIDEA, CAUE,
FNE Jura, Régie Eau
d'ECLA

Copilote

PRÉCONISATIONS ENVIRONNEMENTALES

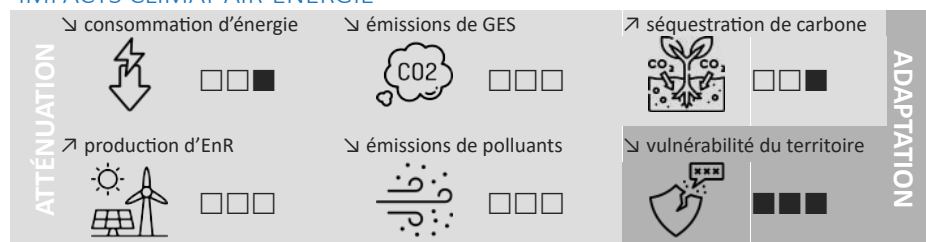
PROGRAMMES/DÉMARCHES/OUTILS EN LIEN, SUR LESQUELS S'APPUYER

Programme France Nation Verte
Solutions fondées sur la nature (SFN)
Plan régional santé environnement BFC (PRSE)
CRTE Pays Lédonien
PLUi-HM / OAP trame verte et bleue (TVB)
Schéma directeur de gestion des eaux pluviales (Régie Eau d'ECLA)
Action Cœur de ville (ECLA)
Étude « Lons Ville Nature »
Projets de renaturation des cours d'écoles de Lons-le-Saunier
Permis de végétaliser de Lons-le-Saunier
Plateforme « Plus fraîche ma ville » (ADEME)
Service Climadiag Chaleur en ville (Météo-France)
Projet Diaclimap (Cerema)
Outil Sésame (Cerema)

FINANCEMENT

APP Infrastructures vertes (FEDER)
AAP Projets innovants en santé environnementale (CPAM)
Dispositifs Agence de l'Eau RMC
Quartiers en transition (Région BFC)
Aide « Renaturation : une solution pour diminuer les îlots de chaleur » (Région BFC)
Fonds Vert
DETR/DSIL/FNADT
Aides ECLA
Aides communes (Lons-le-Saunier, Montmorot, Perrigny)

IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE



MOYENS HUMAINS



MOYENS FINANCIERS



ACTIONS DU PCAET EN LIEN

5, 13.2, 21

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

Réalisation du diagnostic ICU
Nombre d'arbres plantés
Adoption d'une charte de l'arbre en ville
Surface d'espaces végétalisés et/ou désimperméabilisés

Indicateurs de résultat

Nombre d'hospitalisation pour coup de chaleur

OBJECTIF STRATÉGIQUE Objectif 3/ PRÉVENIR LES RISQUES ET PROTÉGER LES POPULATIONS ET LES BIENS

TEMPORALITÉ DE L'ACTION

ENGAGÉE

SOUS-ACTIONS

PORTEUR

PARTENAIRES

RÔLE D'ECLA

19.1/Limiter les prélèvements et les pollutions sur les ressources en eau naturelles

-Sensibiliser les consommateurs à la vulnérabilité de la ressource vis-à-vis du changement climatique

-Mettre en place des mesures facilitatrices ou incitatives (ex : distribution d'économiseurs d'eau, aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie, utilisation des eaux pluviales à des fins domestiques, instauration d'une tarification incitative...)

-Animer les captages stratégique ou prioritaires SDAGE (Villevieux, Moiron, Montaigu) : accompagnement au changement de pratiques phytosanitaires/azote minéral, conseil technique, paiements pour services environnementaux (PSE), aides minimis pour l'acquisition de matériel, stratégie foncière (ex : BRE, ORE, droit de préemption...)...

Régie Eau
d'ECLA,
syndicats AEPAgence de l'eau RMC,
BIO BFC, communes,
CA, FNE Jura, FdC

Coordinateur

19.2/Améliorer la performance et l'état des réseaux AEP

-Élaborer et mettre en œuvre un Schéma de distribution d'eau potable (SDEP) et un Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) : étudier l'état du réseau, réaliser un diagnostic des consommations d'eau et des fuites, identifier les problèmes et mettre en œuvre un programme de mesures correctives (ex : suivi continu au moyen de compteurs/débit-mètres, sectorisation, résorption des fuites, renouvellement de tronçons...)

Régie Eau
d'ECLA,
syndicats AEPAgence de l'eau RMC,
SIDEDEC, communes

Coordinateur

19.3/Connaître et diminuer la vulnérabilité quantitative de la ressource

-Élaborer un Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) en associant de manière apaisée tous les usagers de l'eau et les territoires voisins et en objectivant les éléments chiffrés, pour renforcer l'interconnexion de la ressource en eau potable

-Gérer les eaux pluviales de manière intégrée, notamment dans tout nouveau projet d'aménagement ou de requalification de voirie, et en veillant à la multifonctionnalité des ouvrages mis en place : retenir l'eau au plus près du point de chute (ex : Solutions fondées sur la nature (SFN) comme arbres de pluie, noues végétalisées, désimperméabilisation des parkings lorsque c'est possible...), favoriser l'infiltration des eaux pluviales pour ralentir les écoulements, recharger les nappes, limiter le transport de polluants de surface, la charge des réseaux d'eaux pluviales, l'accumulation et l'accélération des flux vers l'aval...

Régie Eau
d'ECLA,
syndicats AEPAgence de l'eau RMC,
Dpt du Jura, BRGM,
SIDEDEC

Coordinateur

PRÉCONISATIONS ENVIRONNEMENTALES

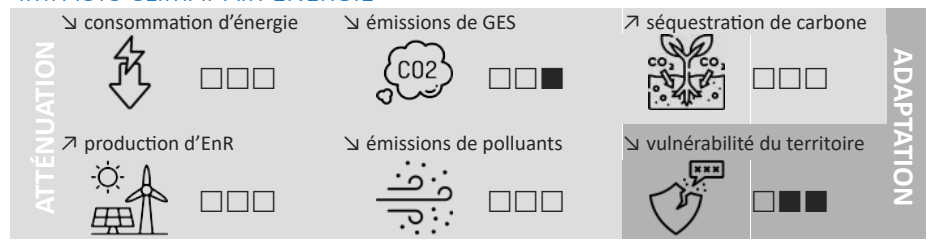
PROGRAMMES/DÉMARCHES/OUTILS EN LIEN, SUR LESQUELS S'APPUYER

Solutions fondées sur la nature (SFN)
 Plan d'adaptation au changement climatique Rhône-Méditerranée-Corse (PACC)
 Programme Sauvons l'eau (Agence de l'eau RMC)
 CRTE Pays Lédonien
 SCoT du Pays Lédonien
 PLUi-HM
 Schéma directeur de gestion des eaux pluviales (Régie Eau d'ECLA)
 Stratégie foncière autour du captage de Villevieux (Régie Eau d'ECLA)
 Contrôles sanitaires (Régie Eau d'ECLA)
 Forum de l'eau (Régie Eau d'ECLA)
 Ateliers de bricolage La Station de l'association La Grappe : toilettes sèches

FINANCEMENT

Dispositifs DREAL, ARS (reconquête de la qualité)
 AAP Projets innovants en santé environnementale (CPAM)
 AMI Paiement pour services environnementaux (PSE) (Agence de l'Eau RMC)
 AMI Opérations groupées sectorielles – Réduction des émissions dispersées de micropolluants et/ou réalisation d'économies d'eau (Agence de l'eau RMC)
 Aides « Partage de l'eau et sobriété », « Projets multi-thématiques pour l'adaptation au changement climatique », « Gouvernance locale de l'eau, animation, sensibilisation et éducation aux enjeux de l'eau », « Alimentation en eau potable » (Agence de l'eau RMC)
 DETR/DSIL/FNADT

IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE



MOYENS HUMAINS



MOYENS FINANCIERS



ACTIONS DU PCAET EN LIEN

2.2, 14.1, 22.1

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

Nombre d'actions d'information/sensibilisation
 Nombre de projets de résorption de pollution accompagnés
 Réalisation du SDEP et du PGSSE
 Réalisation d'une évaluation de la vulnérabilité et d'un plan de gestion de la ressource

Indicateurs de résultat

Nombre d'exploitants agricoles accompagnés
 Consommation d'eau des ménages
 Consommation d'eau du secteur économique
 Volume des pertes en eau du réseau d'eau potable
 Nombre d'habitants concernés par une pénurie d'eau potable

Coordonner la mise en œuvre des solutions concrètes de lutte contre les espèces invasives à enjeu santé-environnement

OBJECTIF STRATÉGIQUE Objectif 3/ PRÉVENIR LES RISQUES ET PROTÉGER LES POPULATIONS ET LES BIENS

TEMPORALITÉ DE L'ACTION

ENGAGÉE

SOUS-ACTIONS

PORTEUR

PARTENAIRES

RÔLE D'ECLA

20.1/Désigner des référents communaux et intercommunaux (binôme élu/agent)

ECLA,
communes

ARS BFC, CLS,
Promotion Santé,
FREDON, GDSA

Copilote

20.2/Informer/former les élus/agents/référents et le grand public sur les espèces à enjeux de santé humaine ou environnement (EESHE)

- Assurer une veille sur les niveaux de risque et diffuser l'information
- Construire et mettre en œuvre un plan de communication sur les EESHE

ECLA,
communes

ARS BFC, CLS,
Promotion Santé,
FREDON, GDSA

Copilote

20.3/Définir et mettre en œuvre un programme d'action

- Centraliser les informations de présence d'EESHE (données historiques, signalements provenant des différentes plateformes) sur un système d'information géographique partagé entre services/collectivités
- Formaliser les procédures de traitement des signalements de présence d'EESHE
- Éliminer ou faire éliminer les sites de présence (stations, nids, gîtes larvaires...) des EESHE
- Rendre la destruction des sites de présence (stations, nids, gîtes larvaires...) obligatoire par arrêté préfectoral
- Intégrer des clauses/critères ambrosie dans les DCE travaux
- Mettre en place des moyens d'intervention mutualisés (ex : équipe technique formée et équipée, prestation à bons de commande...)
- Étudier la possibilité de lancer une phase test de lâcher de moustiques mâles stériles (si concluant par ailleurs)

État, ECLA,
communes

ARS BFC, CLS,
Promotion Santé,
FREDON, GDSA

Copilote

PRÉCONISATIONS ENVIRONNEMENTALES

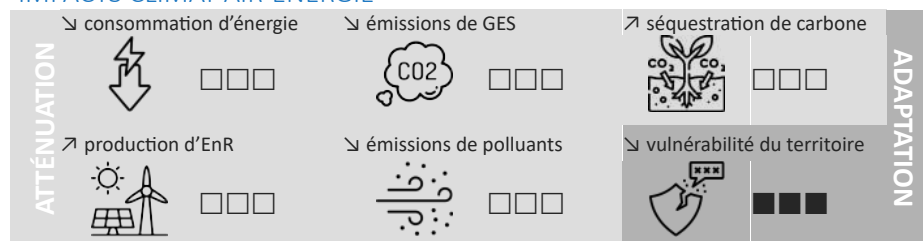
PROGRAMMES/DÉMARCHES/OUTILS EN LIEN, SUR LESQUELS S'APPUYER

Programme France Nation Verte
 Plan régional santé environnement BFC (PRSE)
 Plan national de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes (GDSA, FREDON)
 Arrêté préfectoral du 23/06/2014 relatif à la lutte contre l'ambrosie dans le département du Jura
 Contrat local de santé (CLS) (Pays Lédonien)
 Projet Leader « Sensibilisation des élus aux enjeux environnementaux » (FNE Jura)

FINANCEMENT

AAP Projets innovants en santé environnementale (CPAM)
 Dispositifs ARS
 Fonds Vert

IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE



MOYENS HUMAINS



MOYENS FINANCIERS



ACTIONS DU PCAET EN LIEN

1.2, 2.2, 3.1, 4.2

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

Part de communes avec référent EESHE
 Réalisation d'un plan de communication EESHE
 Nombre d'actions d'information/sensibilisation
 Mise en place d'un SIG partagé EESHE
 Formalisation des procédures de gestion des EESHE

Indicateurs de résultat

Nombre de stations (par EESHE)
 Surface cumulée des stations (par EESHE)

OBJECTIF STRATÉGIQUE Objectif 3/ PRÉVENIR LES RISQUES ET PROTÉGER LES POPULATIONS ET LES BIENS

TEMPORALITÉ DE L'ACTION

COURT TERME

SOUS-ACTIONS

PORTEUR

PARTENAIRES

RÔLE D'ECLA

21.1/Développer la culture du risque climatique auprès des particuliers et des organisations

- Mettre en place l'information préventive prévue dans les documents cadres (DDRM, DICRIM, PPMS)
- Diffuser localement les outils d'anticipation des phénomènes extrêmes/aléas et inciter les citoyens à s'informer de manière active
- Assurer un veille sur les niveaux de risque et diffuser l'information
- Communiquer sur les bons réflexes en amont et pendant les phénomènes extrêmes, notamment *via* le SAIP/FR-Alert (ex : décaler les activités en soirée/nuit, bons/mauvais gestes pour éviter les départs de feu, utilisation économe des ressources en période de tension, chute de branches/d'arbres par grand vent...)

État, ECLA,
communesMétéo France, ARS,
FREDON, OT de Lons-
le-Saunier et
JurAbsolu

Copilote

21.2/Améliorer la connaissance des risques naturels sur le territoire

- Mettre à jour et préciser la connaissance des risques inondation et RGA dans les zones urbanisées (ex : Programme d'actions de prévention des Inondations (PAPI), diagnostics de vulnérabilité des habitations)

EPAGE Seille et
Affluents,
communes,
propriétaires
privésDDT, compagnies
d'assurance, Régie Eau
d'ECLA

Coordinateur

21.3/Déployer des mesures de prévention et d'anticipation

- Mettre en œuvre des solutions techniques adaptées de protection contre les inondations, en prenant en compte les enjeux environnementaux (ex : adapter la capacité des bassins écrêteurs de crues pour une crue centennale, maîtriser le foncier au-delà des cours d'eau et agir sur les milieux si nécessaire, protéger les infrastructures/bâtiments/occupants dans les zones à risques avérés...)
- Gérer les eaux pluviales de manière intégrée, notamment dans tout nouveau projet d'aménagement ou de requalification de voirie, et en veillant à la multifonctionnalité des ouvrages mis en place : retenir l'eau au plus près du point de chute (ex : Solutions fondées sur la nature (SFN) comme arbres de pluie, noues végétalisées, désimperméabilisation des parkings lorsque c'est possible...), favoriser l'infiltration des eaux pluviales pour ralentir les écoulements, recharger les nappes, limiter le transport de polluants de surface, la charge des réseaux d'eaux pluviales, l'accumulation et l'accélération des flux vers l'aval...
- Rendre inconstructible une frange vis-à-vis des lisières forestières pour ne pas exposer les biens et les personnes aux risques inhérents aux milieux boisés (incendie, chute d'arbre...) et ainsi éviter tout recul des périmètres forestiers
- Restaurer les murs en pierre sèche soutenant les terrains dans les reculées, en réponse au dépérissement des arbres
- Inventorier, cartographier et entretenir la végétation aux abords des zones boisées (ex : débroussaillage, éco-pâturage)

EPAGE Seille et
Affluents, ECLA
communes,
propriétaires,
associations,
gestionnaires
de réseauxONF, CRPF (ADEFOR
39), Dpt du Jura, SDIS,
SIDECE, Régie Eau
d'ECLA

Copilote

des pentes des reculées...)

- Définir une stratégie de gestion des voies de circulation (routes, voies vertes, sentiers) fortement impactées par les chutes d'arbres (ex : coupes préventives sur les secteurs à enjeu de fréquentation...)
- Élaguer les arbres à proximités des réseaux aériens, moderniser les réseaux de distribution d'électricité et enfouir les lignes électriques dans les secteurs particulièrement exposés aux chutes d'arbres
- Renforcer les réseaux de transport et de distribution d'électricité face aux canicules

PRÉCONISATIONS ENVIRONNEMENTALES

PROGRAMMES/DÉMARCHES/OUTILS EN LIEN, SUR LESQUELS S'APPUYER

Programme France Nation Verte
Solutions fondées sur la nature (SFN)
Plan de gestion des risques inondations Rhône-Méditerranée-Corse (PGRI)
Documents d'information et de sensibilisation DDRM, DICRIM, PPMS
Plans de prévention des risques (PPR) (Préfecture)
Porter-à-connaissance (PAC) de l'aléa « feu de forêt » (Préfecture)
plan d'action feux de forêt (Préfecture)
PLUi-HM
Schéma directeur de gestion des eaux pluviales (Régie Eau d'ECLA)

FINANCEMENT

Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM)
Taxe GEMAPI
AAP Journée nationale de la résilience (JNR)
AAP Aide à l'action des collectivités territoriales en faveur de la qualité de l'air (AACT-AIR) (ADEME)
Fonds Vert
Aide « Amende de police » fléchée en priorité vers aide aux communes pour l'entretien des voies communales des domaines public et privé, véloroutes
Aide « Travaux de remplacement, de vétusté, de sécurité (RVS) sur le parc d'éclairage public » (SIDEDEC)
DETR/DSIL/FNADT
Compagnies d'assurance

IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE



MOYENS HUMAINS



MOYENS FINANCIERS



ACTIONS DU PCAET EN LIEN

2.2, 14.3

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

Nombre d'actions d'information/sensibilisation
Nombre de mesures de prévention et d'anticipation déployées

Indicateurs de résultat

Surface impactée par un ou plusieurs aléas climatiques
Nombre de personnes impactées par les aléas climatiques
Nombre de communes déclarées en état de catastrophe naturelle
Durée d'interruption des services

OBJECTIF STRATÉGIQUE Objectif 3/ PRÉVENIR LES RISQUES ET PROTÉGER LES POPULATIONS ET LES BIENS

TEMPORALITÉ DE L'ACTION

PRIORITAIRE

SOUS-ACTIONS

PORTEUR

PARTENAIRES

RÔLE D'ECLA

22.1/Généraliser les plans de sauvegarde et les protocoles de secours (dont PCS/PICS, systèmes d'alerte, intervention sur les réseaux en cas d'interruption, approvisionnement en eau, gestion des maladies vectorielles...)

État,
communesARS, SDIS, ONF, Régie
Eau d'ECLA, syndicats
AEP, Sécurité civile,
Enedis, SIDEC

Coordinateur

22.2/Renforcer le niveau de vigilance et les moyens d'action du territoire

-Augmenter la fréquence des contrôles de qualité AEP en période de sécheresse du fait du risque accru de pollution
 -Entretien et renforcer les moyens matériels et humains de détection et de défense contre les incendies (ex : détection automatique des feux, agents formés, véhicules spécialisés, extincteurs pour les ouvriers forestiers...)
 -Entretien et améliorer la desserte pour les services de secours (ex : accès aux boisements des reculées, aires de retournement...)
 -Renforcer l'offre de soin d'urgence et face aux maladies émergentes

ARS, SDIS,
communes,
Hôpitaux du
JuraONF, CPTS du Grand
Lons

Coordinateur

PRÉCONISATIONS ENVIRONNEMENTALES

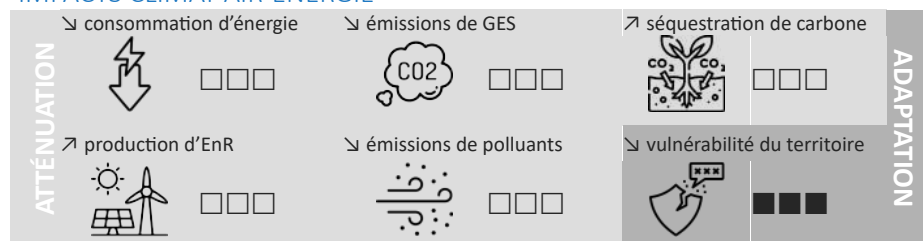
PROGRAMMES/DÉMARCHES/OUTILS EN LIEN, SUR LESQUELS S'APPUYER

Plan de gestion des risques inondations Rhône-Méditerranée-Corse (PGRI)
 Plan ORSEC départemental
 Plans communaux de sauvegarde (PCS)
 Plan Familial de mise en sûreté (PFMS)
 Contrat local de santé (CLS) (Pays Lédonien)
 Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) (Régie Eau d'ECLA)

FINANCEMENT

DETR/DSIL/FNADT

IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE



MOYENS HUMAINS



MOYENS FINANCIERS



ACTIONS DU PCAET EN LIEN

1.2

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

Nombre de dispositifs de gestion de crise réalisés et/ou adaptés

Indicateurs de résultat

Nombre de personnes impactées par les aléas climatiques
 Durée d'interruption des services

B] GOUVERNANCE

Les différentes étapes d'élaboration du PCAET ont été validées par une instance unique, le comité de pilotage (COPIL). Par souci de cohérence entre l'ensemble des démarches engagées (CRTE, PCAET, COT...), **une gouvernance unique pour l'ensemble de la politique climat-air-énergie d'ECLA est envisagée**. ECLA souhaite qu'elle soit plus collaborative et plus ouverte que le COPIL actuel, qui sera donc élargi pour **intégrer l'ensemble des acteurs engagés dans ces thématiques, et ouvert aux citoyens et aux acteurs du territoire**. Les modalités d'organisation et de fonctionnement de cette gouvernance unifiée restent néanmoins à construire et feront l'objet des premières actions mises en œuvre après l'adoption du PCAET.

Le COPIL se réunira au minimum une fois par an pour examiner et valider l'avancement et les orientations des différentes démarches mises en œuvre dans le cadre du PCAET.

D'autres instances (infra-COPIL), dont la composition et le rôle sont indiqués dans le tableau qui suit, se réuniront à des fréquences plus rapprochées de façon à aborder la mise en œuvre des actions au fil de l'eau, les difficultés rencontrées, l'avancement du plan d'action.

Instance	Composition (indicative)	Rôle	Rythme des réunions
Équipe projet ECLA	Président, Vice-Président environnement DGS, DGAT Service TEE	Animation/coordination/suivi opérationnel de l'avancée des travaux Lien avec les services (transversalité interne) et les partenaires porteurs d'actions Rédaction des livrables Préparation/animation des réunions COSUI/COPIL	Mensuel
Comité de suivi	Équipe projet ECLA Responsables de services ECLA concernés Partenaires externes	Bilan de l'avancement de chaque action et sous-action Retours d'expériences, partage des difficultés, recherche de solutions Transversalité externe/interne des actions Proposition d'ajustements et d'un programme annuel soumis à la validation du COPIL Proposition de l'évaluation à mi-parcours et de l'évaluation finale	Deux fois par an
COPIL	Composition unifiée et élargie « transition » à définir après adoption du PCAET	Bilan de l'avancement du plan d'action Validation du bilan et du programme annuels (à porter à la connaissance des élus d'ECLA) Prise de décisions stratégiques pour la bonne mise en œuvre du plan d'action Pilotage de l'évaluation à mi-parcours et de l'évaluation finale	Annuel

C] DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le PCAET sera mis en œuvre pour une **durée de 6 ans, sur la période 2026-2031**.

Une évaluation à mi-parcours sera réalisée en 2029 avec les acteurs associés à l'élaboration du PCAET. Elle donnera lieu à la rédaction d'un **rapport de bilan intermédiaire mis à disposition du public** et offrira l'occasion d'ajuster les objectifs et le plan d'action si nécessaire.

Une évaluation finale sera réalisée en 2032 à l'issue de la période de mise en œuvre de 6 ans du PCAET, à l'aide des mêmes types de données que celles valorisées pour le diagnostic (consommation d'énergie, production d'EnR, émissions de GES, séquestration nette du carbone, émissions de polluants atmosphériques, le tout par secteur...). L'objectif de cette évaluation finale est de mettre à jour le PCAET et d'amender le plan d'action afin de pouvoir répondre aux objectifs chiffrés si ceux-ci n'ont pas été atteints. Elle nécessitera de mettre à jour les **indicateurs de suivi globaux** valorisés dans le diagnostic territorial du PCAET et d'analyser leur évolution.

Préalablement à la démarche d'évaluation, le suivi consiste à quantifier l'avancement des actions identifiées dans le plan d'action.

Les **indicateurs de réalisation et de résultat** mentionnés dans les fiches action permettent d'apprécier **l'avancement du plan d'action et ses effets**. Une matrice de suivi de ces indicateurs, basée sur le tableau de synthèse des actions, sera régulièrement alimentée par ECLA, entouré du **comité de suivi**, en fonction de la disponibilité des données, et **un bilan annuel sera produit et présenté au COPIL**. Les indicateurs de réalisation et de résultats pré-identifiés dans chaque fiche action pourront être précisés et adaptés en phase de mise en œuvre du PCAET suivant la pertinence et la disponibilité des données.

À cette liste s'ajoute des **indicateurs de suivi des incidences environnementales** proposés dans l'évaluation environnementale stratégique du PCAET. Ces indicateurs (d'état/de pression/de réponse) doivent permettre de mesurer les incidences éventuelles du PCAET sur l'environnement qui n'auraient pas été identifiées préalablement, et donc de réinterroger éventuellement le plan (maintien, révision, réajustement...).

L'utilisation de la **plateforme Territoires en Transitions (TETE)** mise à disposition par l'ADEME sera privilégiée pour le suivi des indicateurs et la valorisation des tableaux de bord.